

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1972-1973

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1972.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1973, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Yvon COUDÉ DU FORESTO,

Sénateur,
Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 2

I. — AFFAIRES ETRANGERES

Rapporteur spécial : M. Gustave HÉON.

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Paul Driant, Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Robert Lacoste, vice-présidents ; Louis Talamoni, Yves Durand, Jacques Descours Desacres, André Dulin, secrétaires ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Roland Boscary-Monsservin, Jean-Erich Bousch, Jacques Boyer-Andrivet, Martial Brousse, Pierre Brousse, Antoine Courrière, André Diligent, Marcel Fortier, Henri Henneguelle, Gustave Héon, Roger Houdet, Michel Kistler, Fernand Lefort, Modeste Legouez, Georges Lombard, Marcel Martin, René Monory, Paul Pauly, Pierre Prost, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Robert Schmitt, Henri Tournan.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 2582 et annexes, 2585 (tomes I à III et annexes 2 et 3), 2586 (tome III), 2587 (tomes I et II) et in-8° 685.

Sénat : 65 (1972-1973).

Lois de finances. — Affaires étrangères (Ministère des) - Relations culturelles et scientifiques - Coopération - Organisations internationales - Pays en voie de développement (Aide aux).

SOMMAIRE

	Pages.
Introduction	5
PREMIÈRE PARTIE. — Observations synthétiques	7
Chapitre I ^{er} . — <i>Résumé des principales observations et des débats en commission</i>	9
Chapitre II. — <i>Présentation synthétique des crédits</i>	17
DEUXIÈME PARTIE. — Observations détaillées sur l'exécution du budget 1972 et le projet de budget pour 1973	29
Chapitre I ^{er} . — <i>Les moyens des services</i>	31
Section 1. — <i>Vue d'ensemble. — Exécution du « Plan Racine »</i>	31
Paragraphe 1. — <i>Les mesures intervenues de 1969 à 1972</i>	31
Paragraphe 2. — <i>Les objectifs restant à atteindre</i>	32
Paragraphe 3. — <i>Les crédits prévus dans le budget de 1973</i> ...	33
Section 2. — <i>L'Administration centrale</i>	34
Section 3. — <i>Les services à l'étranger</i>	35
Paragraphe 1. — <i>La nécessité d'une politique immobilière à longue portée</i>	35
Paragraphe 2. — <i>La création de nouveaux postes diplomatiques</i>	38
Paragraphe 3. — <i>Le renforcement de la sécurité dans les postes</i>	39
Paragraphe 4. — <i>L'insuffisance des crédits de fonctionnement</i> ..	41
Chapitre II. — <i>Les actions à l'étranger</i>	43
Section 1. — <i>Actions de presse et d'information</i>	43
Section 2. — <i>Relations culturelles et scientifiques et coopération</i> ...	45
Paragraphe 1. — <i>Europe occidentale</i>	46
Paragraphe 2. — <i>Europe de l'Est</i>	47
Paragraphe 3. — <i>Afrique du Nord</i>	47
Paragraphe 4. — <i>Moyen-Orient</i>	47
Paragraphe 5. — <i>Afrique non francophone</i>	48
Paragraphe 6. — <i>Amérique</i>	48
Paragraphe 7. — <i>Asie</i>	50
Paragraphe 8. — <i>Diffusion du procédé S. E. C. A. M.</i>	50

	Pages.
CHAPITRE II. — <i>L'évolution de l'aide publique française</i>	97
Section 1. — Un problème de définition.....	97
Section 2. — Evolution et répartition de l'aide publique.....	100
Paragraphe 1. — Les différentes formes d'aide non remboursable.....	101
Paragraphe 2. — La répartition géographique des aides.....	103
Section 3. — Aide aux pays du secteur « Affaires étrangères » et conclusions.....	107
Paragraphe 1. — Un problème mal posé.....	107
Paragraphe 2. — Un certain manque de modestie.....	107
Paragraphe 3. — Augmenter nos aides à certains pays.....	108
Paragraphe 4. — Les modalités souhaitables de l'aide publique : un effort européen.....	109

ANNEXES

I. — Présentation détaillée des crédits.....	115
II. — Répartition par groupe de pays.....	119
A. — Des boursiers français à l'étranger.....	119
B. — Des boursiers étrangers en France.....	120
C. — Des coopérants.....	121
D. — Des services culturels, scientifiques et de coopération technique et des établissements français à l'étranger.....	121
III. — Utilisation des crédits d'aide militaire en 1972.....	122
IV. — Compte rendu des opérations nouvelles engagées en 1972 en matière de relations culturelles et scientifiques et de coopération.....	129
V. — Bilan de dix années de coopération franco-algérienne.....	139
VI. — Programme et budget pour 1973 de l'Agence de coopération culturelle et technique de la francophonie.....	146
VII. — Contributions françaises aux principales organisations internationales.	149

INTRODUCTION

Mesdames, Messieurs,

Comme l'année dernière, le rapport de la Commission des Finances sur le budget des Affaires étrangères comprendra tout d'abord une *partie synthétique* résumant l'essentiel des observations et présentant une vue d'ensemble du projet de budget.

Dans une deuxième partie, seront analysés de façon plus détaillée les principaux aspects de l'exécution du budget de 1972 et du projet de budget pour 1973.

Enfin, une *troisième partie* est consacrée à l'étude générale des problèmes du sous-développement. Une telle réflexion paraît en effet opportune en cette année 1972 qui, avec la troisième conférence des Nations-Unies sur le commerce et le développement a été marquée par un certain renouvellement des idées en la matière.

PREMIERE PARTIE

Observations synthétiques.

CHAPITRE I^{er}

RESUME DES PRINCIPALES OBSERVATIONS CONTENUES DANS LE RAPPORT ET DES DEBATS EN COMMISSION

SECTION 1. — Résumé des principales observations.

Les principales critiques, observations et recommandations contenues dans le présent rapport peuvent se regrouper autour de deux thèmes :

- les moyens des services ;
- l'aide aux pays sous-développés.

Paragraphe 1. — LES MOYENS DES SERVICES

En ce qui concerne les crédits de fonctionnement et d'équipement de l'administration, votre commission s'est avant tout préoccupée de l'insuffisance des moyens des services diplomatiques et consulaires. Ces insuffisances prennent les formes suivantes :

— absence de politique immobilière à longue portée : le rapport analyse aux pages 35 et suivantes les conséquences fâcheuses d'une telle situation (charges de loyer élevées ; obligation pour les fonctionnaires de choisir des logements trop éloignés des chancelleries) ;

— insuffisance du mobilier que peuvent trouver sur place les fonctionnaires en service à l'étranger qui les contraint, à chaque changement de poste, à engager des frais de déménagements qui s'avèrent coûteux pour les deniers publics (cf. p. 42) ; là encore les considérations à long terme sont sacrifiées ;

— lenteur dans l'exécution du plan de renforcement de la sécurité dans les postes à l'étranger (cf. p. 41) ;

— retards dans la mise en application des recommandations de la Commission « Racine » (cf. p. 33).

Ces constatations conduisent votre commission à **formuler les recommandations suivantes** :

1° Une politique d'achats immobiliers devrait permettre d'abriter les services français à l'étranger dans des immeubles appartenant au Gouvernement français et de loger les fonctionnaires d'enca-drement dans des habitations appartenant également à la France et situées à proximité immédiate des bureaux ; de la sorte les charges de loyer pourront être sensiblement diminuées et les problèmes de sécurité simplifiés ;

2° Le maintien en permanence dans les logements de fonction d'un mobilier suffisant pour éviter que les fonctionnaires soient obligés, à chaque changement de poste, de faire suivre leurs propres meubles, permettrait de réduire les crédits afférents aux frais de déplacement ;

3° Chaque ambassade devrait disposer d'un parc automobile convenable, ce qui est tout à fait impossible si les crédits correspondants ne sont pas augmentés ;

4° L'application complète des recommandations de la « Commission Racine » devrait être achevée en 1975.

Par ailleurs, votre commission s'est inquiétée :

— de l'insuffisance persistante des crédits consacrés aux actions de presse et d'information à l'étranger (cf. p. 43) ;

— de l'installation matérielle déplorable de certains services de l'administration centrale (service du Chiffre notamment).

Au sujet des orientations à moyen terme de la *politique menée en matière de relations culturelles et scientifiques et de coopération technique*, votre commission déplore que le document, annoncé voici un an, présentant un certain nombre d'hypothèses financières pour la durée du VI^e Plan n'ait pas été mis au point. Quant aux orientations retenues en la matière pour 1973, elles sont exposées en détail au chapitre II de la deuxième partie. Votre commission n'a pas d'observations à formuler sinon que les mesures nouvelles, même si elles dénotent des orientations satisfaisantes, sont d'une ampleur très limitée.

En définitive, ce sont les contributions aux organisations internationales qui sont le principal facteur de l'augmentation des crédits du ministère, laquelle se limite à 9,9 % et est donc inférieure à l'augmentation prévue du budget général et de la production

intérieure brute (11,2 %). Face au montant très faible des mesures nouvelles, le budget du Ministère des Affaires étrangères pour 1973 sera, pour l'essentiel, **un budget de reconduction.**

Paragraphe 2. — L'AIDE AUX PAYS SOUS-DÉVELOPPÉS

L'évolution des dotations prévues pour 1973 pour les chapitres budgétaires consacrés à l'aide au développement est inquiétante : les dépenses du titre IV n'augmentent que de 9 % ; celles des titres V et VI augmentent de 4,2 % en crédits de paiement et diminuent de 7,2 % en autorisations de programme (cf. p. 24).

Cette évolution préoccupante doit être rapprochée du problème plus vaste de l'aide française aux pays sous-développés et replacée dans le cadre des problèmes généraux de l'aide aux pays pauvres. Aussi votre rapporteur, qui avait consacré l'année dernière une partie de son exposé au fonctionnement des organisations internationales, vous propose cette année de réfléchir sur certains aspects des problèmes du sous-développement.

Un chapitre est consacré aux aspects internationaux de l'aide aux pays pauvres. On y trouvera un résumé des principales critiques, qui sont faites aux mécanismes actuels de l'aide au développement : endettement excessif des pays pauvres, profits abusifs des pays riches, critique de l'aide « liée », mauvaise utilisation des concours financiers extérieurs par les pays pauvres. Un compte rendu des débats peu fructueux de la réunion de la C. N. U. C. E. D. à Santiago du Chili est également présenté.

Un second chapitre étudie l'aide publique française et dresse le constat suivant : les statistiques officielles incluent dans l'aide au développement les crédits affectés aux Départements et Territoires français d'Outre-Mer, ce qui est choquant.

En réalité, **l'aide publique française aux Etats en voie de développement ne représente que 0,35 % du produit national brut** (au lieu de 0,65 % à 0,70 % d'après les statistiques officielles). La France est donc loin de respecter l'objectif fixé par l'O. N. U. et l'O. C. D. E., objectif auquel elle a officiellement souscrit : 0,70 % du produit national brut consacré à l'aide publique.

En fait, **notre effort d'aide au développement a diminué de plus de moitié en dix ans**, la suppression de notre aide spéciale à l'Algérie et la diminution de notre effort en faveur des pays africains francophones n'ayant pas été compensées par une augmentation de notre aide aux autres pays.

L'aide à l'Algérie est maintenant du même ordre que celle accordée au Maroc et à la Tunisie. En pourcentage de notre produit national brut, l'aide à ce pays est douze fois moindre qu'en 1964 et elle continue de diminuer. Cette aide revêt essentiellement (à concurrence de 80 %) la forme d'envoi de coopérants.

Dans ces conditions, **la Commission des Finances formule les recommandations suivantes :**

1° Le Gouvernement devrait faire preuve d'une plus grande sincérité dans les chiffres et d'une plus grande modestie dans les réunions internationales (la France ne fait pas mieux que les autres pays développés, contrairement à ce que l'on dit souvent) ;

2° Il serait souhaitable de porter progressivement le niveau de notre aide publique aux Etats indépendants à 0,7 % du produit national brut, comme le recommandent les organisations internationales. Cet effort supplémentaire, qui ne représenterait que 1,3 % environ du budget total de l'Etat, devrait bénéficier :

- aux pays d'Amérique latine,
- à ceux du Moyen-Orient,
- à ceux d'Indochine (reconstruction après la guerre) ;

3° Cet effort supplémentaire devrait s'intégrer *dans le cadre européen*, conformément aux perspectives ouvertes par la Conférence au sommet des Neuf. A cette fin, la Commission pourrait recommander *l'extension des moyens financiers et du champ d'action du Fonds européen de Développement et de la Banque européenne d'investissement* dans une double direction :

- a) La stabilisation des cours des matières premières ;
- b) L'aide aux pays non africains, notamment ceux d'Amérique latine, du Proche-Orient et d'Indochine.

Les recommandations qui précèdent s'inscrivent **dans la logique des décisions adoptées par les chefs d'Etat ou de Gouvernement de la Communauté européenne** dont la déclaration commune contient notamment les points suivants :

« Les chefs d'Etat ou de Gouvernement sont convaincus que la Communauté doit, sans altérer les avantages dont bénéficient les pays avec lesquels elle a des relations particulières, répondre encore davantage que dans le passé à l'attente de *l'ensemble des pays en voie de développement*.

« Dans cette perspective, elle attache une importance essentielle à la politique d'association telle qu'elle a été confirmée dans le traité d'adhésion ainsi qu'à la mise en œuvre de ses engagements avec les pays du Bassin méditerranéen, avec lesquels des accords sont conclus ou à conclure, accords qui devront faire l'objet d'une approche globale et équilibrée.

« Dans la même perspective, tenant compte des résultats de la conférence de la C. N. U. C. E. D. et dans le cadre de la stratégie pour le développement adoptée par les Nations Unies, les institutions de la Communauté et les Etats membres sont invités à mettre en œuvre progressivement une politique globale de coopération au développement à l'échelle mondiale, comportant notamment les éléments suivants :

« — promotion dans les cas appropriés d'accords concernant les *produits de base* des pays en voie de développement afin d'aboutir à une stabilisation des marchés et à une croissance de leurs exportations ;

« — *amélioration des préférences généralisées* avec l'objectif de réaliser une croissance régulière des importations de produits manufacturés en provenance des pays en voie de développement.

« A ce sujet, les institutions de la Communauté étudieront dès le début de 1973 les conditions permettant d'atteindre un objectif de croissance substantiel ;

« — *augmentation du volume des aides financières publiques* ;

« — *amélioration des conditions financières* de ces aides, notamment en faveur des pays en voie de développement les moins favorisés, compte tenu des recommandations du comité d'aide au développement de l'O. C. D. E.

« Ces questions feront l'objet d'études et de décisions en temps utile dans le courant de 1973. »

Il s'agit donc de savoir si la France et ses partenaires sont prêts à aller au-delà des déclarations d'intention. S'il en allait effectivement ainsi, l'échec de la troisième C. N. U. C. E. D. pourrait au moins être partiellement effacé.

SECTION 2. — Compte rendu des débats en commission.

La Commission des Finances a examiné le budget des Affaires étrangères lors de sa réunion du 7 novembre.

Dans son exposé, le rapporteur spécial a notamment rendu compte de la mission qu'il a effectuée, au mois de mars dernier, dans trois pays d'Amérique latine (Pérou, Brésil, Argentine). Il a insisté sur l'insuffisance des moyens de fonctionnement et d'équipement de nos postes diplomatiques. A propos du Pérou, M. Héon a exposé les problèmes posés par les expériences nucléaires du Pacifique et s'est réjoui de ce que la rupture des relations diplomatiques ait été évitée.

Au terme de l'exposé du rapporteur, M. Coudé du Foresto, rapporteur général, a formulé des réserves sur le bien-fondé des crédits ouverts pour soutenir la diffusion à l'étranger du procédé français de télévision en couleur (S. E. C. A. M.). Le rapporteur spécial a souligné que la réponse fournie par le Ministère à la question qu'il avait posée à ce sujet est extrêmement laconique.

Enfin, M. Armengaud a évoqué les problèmes posés par les atteintes à la liberté individuelle dont pâtissent certains Français vivant en Algérie et souhaité que le Gouvernement prenne les mesures appropriées pour remédier au blocage en Algérie des fonds inscrits aux comptes « Départ définitif » de certains rapatriés. Sur ce point, M. Armengaud a fait la communication suivante :

« La politique française vis-à-vis de l'Algérie est loin de donner les satisfactions que l'on pourrait en attendre, en particulier en ce qui concerne les Français qui sont titulaires d'un compte « Départ définitif » en Algérie et qui ont regagné la Métropole.

« Le Gouvernement français est dans l'incapacité absolue, dans l'état actuel des choses, d'obtenir que le montant de ces comptes « Départ définitif » soit transféré en France au bénéfice de leurs propriétaires, généralement des gens à très faibles moyens.

« Cette situation est inchangée depuis 1968. A l'époque le Gouvernement algérien prétendait que le manque de devises rendait impossibles ces transferts en dépit de la minceur de la somme puisqu'elle est de l'ordre d'environ 25 millions de francs.

« A l'heure actuelle, la situation de l'Algérie en matière de devises est entièrement différente puisque l'Algérie vend sans la moindre difficulté son gaz naturel et son pétrole. De ce fait, la balance des comptes de l'Algérie en devises est positive. Il n'y a donc plus aucune justification pour s'opposer au transfert des comptes « Départ définitif ». Néanmoins, toutes les démarches effectuées par l'ambassadeur de France et par le Gouvernement français sont demeurées sans effet.

« A l'inverse, la France transfère *grosso modo* 750 millions de francs tous les ans en Algérie au titre des économies faites par les travailleurs algériens.

« En outre, le Gouvernement français accorde à l'Algérie des avantages importants, notamment en lui envoyant la part prépondérante de ses coopérants et en accordant une aide non négligeable financière au développement industriel de l'Algérie.

« Enfin, la Communauté économique européenne est actuellement en négociation avec les trois pays du Maghreb pour signer avec eux une convention économique et financière leur accordant des avantages particuliers en matière d'aide économique et d'importation en Europe de produits originaires d'Afrique du Nord.

« Le Ministère des Finances considère qu'il faudrait qu'à cette occasion le Gouvernement français fasse comprendre à la Communauté économique européenne qu'il n'y a pas lieu de poursuivre ces négociations tant que le contentieux franco-algérien sur les comptes « Départ définitif » ne sera pas réglé.

« Le Ministère des Affaires étrangères est d'un avis différent car il considère, si désagréable et pénible que soit pour les spoliés la situation faite aux titulaires de comptes « Départ définitif », qu'il ne faut pas gâcher les possibilités de renouer des relations politiques amicales avec l'Algérie.

« Dans ces conditions, mieux vaut, à son sens, faire un certain nombre de gestes vis-à-vis de l'Algérie pour lui faire comprendre que la France est toujours disposée à coopérer très généreusement avec elle, la contrepartie de cette attitude devant être, il l'espère, une modification du comportement du Gouvernement algérien à l'égard du contentieux qui vient d'être évoqué.

« La question est de savoir dans quelle mesure et sous quelle forme, à l'occasion du budget du Ministère des Affaires étrangères, ce difficile contentieux franco-algérien peut être évoqué. »

En conclusion du débat qui s'est ouvert sur ce problème, la commission a décidé de *recommander au Gouvernement français de faire l'avance des fonds bloqués en Algérie* (dans les limites compatibles avec l'équité sociale) et de se porter créancier des sommes correspondantes à l'égard de l'Etat algérien.

Enfin, la commission a adopté les conclusions que lui proposait le rapporteur spécial et qui sont résumées dans la section précédente.

*
* *

Compte tenu des observations contenues dans le présent rapport, votre Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat les crédits du Ministère des Affaires étrangères (Section 1. — Affaires étrangères).

CHAPITRE II

PRESENTATION SYNTHETIQUE DES CREDITS

Le budget du Ministère des Affaires étrangères (non compris les crédits du Secrétariat d'Etat à la Coopération) passera de 2.047 millions en 1972 à 2.249 millions en 1973, soit une augmentation de 9,9 %. L'augmentation est donc inférieure à celle enregistrée l'année précédente (11,5 %) et à celle du budget général de l'Etat (11,2 %).

Les crédits du Ministère des Affaires étrangères représentent ainsi 1,15 % du total des charges inscrites dans le projet de budget général de l'Etat pour 1973.

Ces chiffres ne tiennent pas compte d'un crédit de 7,3 millions inscrit en autorisations de programme au Fonds d'action conjoncturelle.

Les dotations des différents titres évoluent comme suit :

	1972	1973	VARIATION en pourcentage.
	(En millions de francs.)		
A. — Dépenses ordinaires :			
Titre III.....	761	836	
Titre IV.....	1.204	1.335	
Total	1.925	2.172	+ 10,5
B. — Dépenses en capital (crédits de paiement) :			
Titre V.....	28	42	
Titre VI.....	54	35	
Total	82	77	— 6
C. — Dépenses en capital (autorisations de programme) :			
Titre V.....	31	42	
Titre VI.....	34,6	(1) 33,2	
Total	65,6	(1) 75,2	+ 14,6

(1) A ce chiffre pourront éventuellement s'ajouter 7,3 millions au titre du Fonds d'action conjoncturelle.

SECTION 1. — Fonctionnement des services.

Les dépenses de fonctionnement représentent 37 % du budget des Affaires étrangères. Dans leurs grandes masses, elles doivent évoluer de 1972 à 1973 conformément au tableau ci-dessous :

CATEGORIES de dépenses.	1972	1973	VARIATIONS en pourcentage.		
			Mesures acquises.	Mesures nouvelles.	Total.
	(Millions de francs.)				
Personnel	566	627	+ 9,5 %	+ 1,3 %	+ 10,8 %
Matériel et frais divers....	152	164	+ 1,3 %	+ 6,5 %	+ 7,8 %
Subventions de fonctionne- ment à des organismes extérieurs (1).....	44	46	+ 8,6 %	— 3,4 %	+ 5,2 %
Total	762	837			

(1) Essentiellement l'Office universitaire et culturel français pour l'Algérie.

Les mesures nouvelles afférentes au fonctionnement des services apparaissent ainsi d'ampleur limitée.

Les principales mesures nouvelles par catégorie de services sont les suivantes :

1. — ADMINISTRATION CENTRALE

a) Création de 31 emplois nouveaux pour répondre aux besoins de l'administration + 987.000 F

b) Développement des moyens en informatique et automatique (dont création de 8 emplois). + 641.000

c) Mesures intéressant la situation des personnels (reclassements indiciaires, transformations ou créations d'emplois compensées par des suppressions d'emplois dans les services extérieurs) + 1.230.000

2. — SERVICES DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES

a) Création d'emplois au titre de nouveaux postes diplomatiques à Dacca (6 emplois), Abou Dhabi (4 emplois) et Qatar (4 emplois)	+ 3.310.100 F
b) Création de cinq emplois au titre des services de presse et d'information à l'étranger.	+ 449.000
c) Renforcement de la sécurité dans les postes à l'étranger (notamment création de 24 emplois d'agent de sécurité).....	+ 2.722.000
d) Mesures intéressant la situation des personnels (régularisation, transformations ou suppressions d'emplois compensant les mesures affectant l'administration centrale)	— 1.534.000

3. — SERVICES CULTURELS, SCIENTIFIQUES ET DE COOPÉRATION TECHNIQUE

On notera essentiellement la création de seize emplois de chargés de mission d'enseignement (notamment à Dacca, en Haïti, Louisiane et Chine) : + 1.857.000 F.

Par ailleurs, les dotations des services culturels et des établissements français sont augmentées de 1.800.000 F, augmentation presque entièrement compensée par des économies jugées possibles (1.500.000 F) sur la subvention allouée à l'Office universitaire et culturel pour l'Algérie.

SECTION 2. — Equipements administratifs. (Chapitre 57-10.)

Les dotations du chapitre 57-10 (Immeubles diplomatiques et consulaires. — Acquisitions, constructions, restaurations et aménagements) évoluent comme suit :

	1972	1973			VARIATION 1972-1973.
		Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.	
(En millions de francs.)					
Crédits de paiement.....	17	10	22	32	+ 15
Autorisations de programme	16	>	>	27	+ 11

Les opérations nouvelles prévues pour 1973 comparées à celles de 1972 s'analysent comme suit :

Autorisations de programme.

OPERATIONS	1972	1973
	(En millions de francs.)	
Equipement de l'Administration centrale.....	0,58	5,55
Equipement du service du chiffre.....	2,12	2,25
Services diplomatiques et consulaires.....	6,3	6,95
Réseau radiotélétypes pour les services de presse.....	0	0,25
Extension du C. E. R. N.....	7	12
Total	16	27

SECTION 3. — Relations culturelles, scientifiques et techniques.

Les crédits afférents aux relations culturelles, scientifiques et techniques apparaissent sous différents titres du budget :

1° *Les dépenses de personnel et des frais de fonctionnement* sont inclus dans les crédits du titre III ; ces crédits ont été examinés au paragraphe I ci-dessus ; on indiquera simplement ici pour mémoire que les opérations nouvelles correspondantes prévues pour 1973 se montent à 2,15 millions de francs et que les actions qu'elles recouvrent entraînent par ailleurs l'ouverture de crédits aux titres IV, V ou VI comme on le verra ci-après ;

2° *Les actions menées par les services et les établissements français à l'étranger* sont financées au moyen de crédits inscrits sous le titre IV, aux chapitres 42-21 (action culturelle et artistique) et 42-22 (relations scientifiques).

Il paraît logique de rattacher à cette catégorie de dépenses les crédits du chapitre 42-02 (diffusion générale d'informations et de documentation).

Les crédits inscrits à ces trois chapitres évoluent comme suit :

	1972	1973	VARIATION en pourcentage.
Diffusion de documentation.....	28,9	30,8	
Action culturelle et artistique.....	162,5	173,1	
Relations scientifiques.....	(1) 21,1	24,8	
Total	212,5	228,7	+ 7,6

(1) Compte tenu d'une modification de présentation des crédits en 1973.

A. — *Actions nouvelles.*

Recherches archéologiques	+ 300.000 F
Renforcement des rapports culturels et linguistiques avec la Grande-Bretagne et l'Allemagne	+ 2.750.000
Accroissement des échanges culturels avec les pays de l'Europe de l'Est.....	+ 250.000
Renforcement des interventions de soutien de la langue française en Louisiane.....	+ 363.500
(Pour mémoire, 236.500 F sont en outre prévus pour la même opération au titre des dépenses de personnel.)	
Développement des échanges culturels avec la Chine	+ 260.000
(Pour mémoire, 240.000 F sont par ailleurs prévus au titre des dépenses de personnel.)	
Extension des opérations de coopération scientifique dans le domaine de l'informatique....	+ 1.100.000
Accroissement du nombre de boursiers français aux Etats-Unis et dans certains pays européens hautement développés (recherche scientifique)	+ 160.000
Extension des programmes d'échanges et de rencontres, notamment avec la Grande-Bretagne, les pays de l'Est et la Chine, au titre de la recherche scientifique	+ 450.000

B. — *Ajustement aux besoins.*

Au titre des relations culturelles, scientifiques et techniques	+ 6.930.000
Au titre des boursiers français à l'étranger et des stagiaires étrangers en France pour la recherche scientifique	+ 1.890.000
Au titre de la diffusion d'informations et de documentation	+ 1.900.000

3° Les dépenses d'équipement sont inscrites au titre V (chapitre 56-20) et au titre VI (chapitre 68-81). Il s'agit de crédits destinés à des opérations immobilières. Les dotations des deux chapitres concernés évoluent comme suit :

	1972	1973	VARIATION 1972-1973.
	(En millions de francs.)		
Autorisations de programme.....	17,5	18,5	+ 1
Crédits de paiement.....	13	13	0

Les opérations nouvelles dont l'engagement est prévu en 1973 sont les suivantes :

a) Immeubles appartenant à l'Etat.

(Chapitre 56-20.)

	Autorisations de programme (millions de francs).
Centres culturels en Afrique anglophone.....	3
Brasilia : construction d'un institut français.....	2,4
Athènes : agrandissement de l'institut français.....	2,7
Téhéran : aménagement de la section de recherches de l'institut français.....	1
Tokyo : extension du lycée franco-japonais.....	0,8
Budapest : extension de l'institut français.....	1,2
Haïti : aménagement de l'institut français.....	0,7
Yougoslavie : remise en état des instituts français...	1,1
Opérations diverses.....	2,1
Total	15

b) *Immeubles n'appartenant pas à l'Etat.*

(Chapitre 68-81.)

	Autorisations de programme (millions de francs).
Munich : école française.....	0,6
Washington : école française (2 ^e tranche).....	0,3
Stockholm : école française.....	0,3
Stockholm : église réformée française.....	0,3
Alliances françaises en Argentine, Colombie, Brésil, Malaisie, Australie.....	1
Alicante : petite école.....	0,250
Pékin : petite école.....	0,1
Opérations diverses.....	0,65
	<hr/>
Total	3,5

SECTION 4. — Aide au développement.

Les crédits affectés en 1973 à la coopération culturelle et technique et à l'aide au développement (non compris l'aide multilatérale) sont, pour l'essentiel, répartis entre trois chapitres :

— au titre des dépenses ordinaires, les chapitres 42-23 (Aide au développement pour la formation et l'enseignement) et 42-24 (Aide technique au développement) ;

— au titre des dépenses en capital, le chapitre 68-80 (Aide extérieure) qui se subdivise lui-même en deux articles (Aide au développement par la formation et l'enseignement ; aide technique au développement).

Il faut, en outre, citer pour mémoire le chapitre 68-82 (*Concours au développement industriel de l'Algérie*) qui retrace simplement l'exécution des opérations en cours (plan de Constantine). Depuis quelques années, ce chapitre n'est donc plus doté en autorisations de programme, mais simplement en crédits de paiement au titre des services votés. Aucune dotation n'est demandée pour 1973, mais l'échéancier prévoit un reliquat de 10 millions de francs à verser en 1974. La situation de ce chapitre fait ressortir un montant de crédits de paiement non consommés au 31 décembre

1971 et reportés sur 1972 de 51,5 millions (sur un total de crédits ouverts de 170 millions) auxquels se sont ajoutés les 20 millions de crédits ouverts par la loi de finances pour 1972.

Dans ces conditions, l'évolution des crédits budgétaires de 1972 à 1973 peut être retracée comme suit :

CATEGORIES DE DEPENSES (en nomenclature 1973).	CREDITS de paiement.			AUTORISATIONS de programme.		
	1972	1973	Variation en pour- centage.	1972	1973	Variation en pour- centage.
	(Millions de francs.)			(Millions de francs.)		
I. — <i>Dépenses ordinaires</i> :						
Formation et enseigne- ment	285,7	315,4	+ 10,4			
Aide technique.....	180,4	192,6	+ 6,8			
Total I.....	466,1	508,0	+ 9			
II. — <i>Dépenses en capital</i> :						
Formation et enseigne- ment	9	32		7,68	16,3	
Aide technique.....	23			24,41	(1) 13,4	
Aide spéciale à l'Algérie.	20					
Total II.....	52	32		32,09	29,7	
Total général..	518,1	540,0	+ 4,2	32,09	29,7	- 7,2

(1) Sont par ailleurs inscrits au Fonds d'action conjoncturelle 7,3 millions de francs d'autorisations de programme qui, s'ils étaient débloqués, seraient affectés à l'étude d'un réseau de télévision et à l'installation d'une station émettrice au Laos.

Le projet de budget du Ministère des Affaires étrangères se caractérise ainsi par une **très faible progression des crédits d'aide au développement** : + 4,2 %, seulement par rapport à 1973 (+ 8,1 % si l'on ne tient pas compte de la disparition de l'aide spéciale à l'Algérie). Cette catégorie de crédits augmente donc moins que le total des crédits du Ministère (9,9 %) et beaucoup moins que l'ensemble du budget général de l'Etat (+ 11,2 %).

Quant aux autorisations de programme, elles diminuent de plus de 7 %.

Les opérations nouvelles prévues pour 1973 sont d'une ampleur limitée.

En ce qui concerne les dépenses ordinaires, il s'agit, dans une large mesure (42 %) d'ajustements aux besoins (+ 17,5 millions).

Les autres mesures nouvelles sont les suivantes :

	Millions de francs.
	—
Accroissement de la participation française à la rémunération des coopérants mis à la disposition du Maroc dans le cadre de la nouvelle convention de coopération franco-marocaine signée le 13 janvier 1972.....	+ 12
Extension des interventions en Haïti dans le domaine de l'enseignement français, de l'enseignement technique, de l'enseignement supérieur scientifique et de l'assistance technique.....	+ 2,1
Ajustement des moyens consacrés aux établissements français au Liban : Hôtel Dieu de France et Ecole supérieure d'ingénieurs de Beyrouth.....	+ 2,9
Accroissement des moyens consacrés au soutien d'établissements nationaux de formation : instituts universitaires de technologie de Caracas (900.000 F) et de Suwon-Corée (300.000 F), université iranienne (370.000 F), collège technique de Djeddah (300.000 F).....	+ 1,9
Extension des interventions au Pérou.....	+ 3,9
Interventions de soutien à la diffusion du procédé français de télévision en couleurs (S. E. C. A. M.).	+ 1,5
	—
Total.....	+ 24,3

Au titre des dépenses en capital, les autorisations de programme demandées se montent à 29,7 millions de francs et les crédits de paiement à 32 millions de francs, dont 21 millions de francs au titre des services votés et 11 millions de francs pour les mesures nouvelles.

SECTION 5. — Aide militaire.

(Chapitre 42-29.)

Les crédits prévus pour l'aide militaire à différents Etats étrangers évoluent comme suit :

1970.....	57,9 millions.
1971.....	67 —
1972.....	64,7 —
1973.....	62,7 —

Depuis 1971, cette forme d'aide a donc tendance à diminuer : — 3,5 % en 1972 et — 3,1 % en 1973.

SECTION 6. — Contributions aux organisations internationales.

(Chapitres 42-31, 42-32 et 42-35.)

Les contributions aux organisations internationales représenteront 22,4 % du budget des Affaires étrangères en 1973 (contre 21,5 % en 1972).

Ces contributions augmenteront en 1973 par rapport à 1972 comme l'indique le tableau suivant :

	1972	1973	VARIATION 1972-1973.
	(En millions de francs.)		
Contributions obligatoires :			
Aux organisations européennes de recherche scientifique (1).....	143	194,3	+ 51,3
Aux autres organisations internationales...	249,7	250,3	+ 0,6
Contributions volontaires.....	48,4	59,2	+ 10,8
Total	441,7	503,8	+ 62,1

(1) Essentiellement le C. E. R. N.

Les contributions aux organisations internationales qui avaient augmenté de 63 millions de 1971 à 1972 augmenteront d'un chiffre équivalent en 1973. Le taux d'accroissement (14 %) fait de ces dépenses *le principal facteur d'augmentation du budget du Ministère des Affaires étrangères.*

En 1973, comme en 1972, l'augmentation des contributions résulte, pour l'essentiel, de la participation de la France aux dépenses du Centre européen de Recherche nucléaire (C. E. R. N.) qui atteindra presque 175 millions en 1973.

DEUXIEME PARTIE

**Observations détaillées sur l'exécution
du budget de 1972
et le projet de budget pour 1973.**

CHAPITRE I^{er}

LES MOYENS DES SERVICES

SECTION 1. — Vue d'ensemble. — L'exécution du « Plan Racine ».

La revalorisation des moyens mis à la disposition des services, qu'il s'agisse de l'administration centrale ou des services à l'étranger, s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations d'un groupe de travail créé en juin 1968 et appelé « Commission Racine ».

Les renseignements communiqués par l'administration, permettent de présenter ci-dessous le bilan des mesures prises en application des recommandations du groupe de travail précité.

Paragraphe 1. — LES MESURES INTERVENUES DE 1969 A 1972

Près de 20 millions de francs (francs courants) ont été consacrés depuis 1969 à la revalorisation des dépenses de fonctionnement dans les quatre directions définies par le rapport du groupe de travail :

— rétablissement d'une situation normale des personnels.....	1.264.000 F
— adaptation des structures du département.	150.000
— gestion administrative et financière....	12.725.000
— vie des postes et relations avec l'administration centrale.....	5.745.000
	<hr/>
	19.884.000 F

Au nombre des mesures réalisées de façon satisfaisante, il convient de mentionner celles qui ont trait à la mise en place des statuts des agents contractuels : reclassement des agents, transformation d'emplois et instauration d'un régime indemnitaire ont permis d'assurer à ce personnel une situation normale.

Sont à noter également les efforts réalisés en matière de formation professionnelle, ceux poursuivis pour régulariser la situation des agents placés en position de mission. Le service social a été doté de moyens accrus.

S'agissant de la modernisation de sa gestion administrative et budgétaire, le Ministère des Affaires étrangères a pu, après avoir recouru à des entreprises spécialisées dans le domaine de l'organisation, étendre le champ d'application des procédés électroniques. C'est ainsi qu'un calculateur Iris sera mis en place au Centre de traitement de Nantes en remplacement de l'I. B. M. 360/25 actuellement en service ; conformément au schéma directeur, la gestion automatisée des personnels sera étendue aux agents relevant de la Direction générale des relations scientifiques et techniques et aux agents détachés dans les organisations internationales ; de plus, des programmes spécifiques permettront des applications originales en matière de documentation et de rationalisation des choix budgétaires.

Par ailleurs, dans un souci d'efficacité accrue, un contrôle technique des opérations immobilières a été institué.

Enfin, le renforcement et l'amélioration de la sécurité de nos postes à l'étranger se poursuit selon un plan systématique établi en liaison avec la Gendarmerie nationale.

Paragraphe 2. — LES OBJECTIFS RESTANT A ATTEINDRE

En premier lieu, il est indispensable de résoudre les graves problèmes d'équipement qui se posent au Ministère pour l'acquisition, la construction et l'aménagement des immeubles diplomatiques et consulaires. Cet objectif ne pourra pas être atteint sans une augmentation des crédits d'équipement. C'est à cette seule condition que pourra être mise en place une véritable politique immobilière permettant de disposer, au meilleur prix, des locaux administratifs, des résidences et aussi des logements de fonction nécessaires au bon fonctionnement de nos postes à l'étranger.

Ensuite, il importe de poursuivre sans relâche l'effort entrepris pour revaloriser les moyens de fonctionnement de nos services à l'étranger. Là encore, il s'agit d'une mesure qui conditionne l'action efficace de nos missions diplomatiques et consulaires.

Dans le domaine des mesures intéressant la situation des personnels, des améliorations sont à rechercher sur les points suivants :

- prise en charge des frais de scolarité à l'étranger ;
- indemnisation pour perte d'effets et de mobilier ;

- attribution de véhicules de fonction aux chefs de postes diplomatiques ;
- généralisation du voyage de congé annuel ;
- réaménagement du taux des indemnités de résidence de congé ;
- réexamen de la couverture sociale des agents en poste à l'étranger ;
- aménagement des droits des agents dans le domaine des transports de mobilier ;
- et amélioration du régime indemnitaire de l'ensemble des agents en fonction à l'administration centrale.

Paragraphe 3. — LES CRÉDITS PRÉVUS DANS LE PROJET DE BUDGET
POUR 1973

Les crédits prévus dans le projet de budget 1973, au titre de la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail créé au Ministère des Affaires étrangères en juin 1968, sont les suivants :

— revalorisation des moyens de fonctionnement des services centraux.....	+	270.000 F.
— relèvement de la subvention à la mutuelle des Affaires étrangères.....	+	250.000
— revalorisation des moyens de fonctionnement des services à l'étranger.....	+	3.000.000
— ajustement des dotations concernant les courriers et valises.....	+	2.126.000
— développement des moyens informatiques et des études d'informatique.....	+	595.000
— extension de la gestion automatisée du personnel	+	46.342
— formation professionnelle des agents....	+	200.549
— transformation d'emplois d'agents contractuels en emplois d'agents titulaires.....	+	601.924
— régularisation de la situation des agents en mission à l'administration centrale.....	—	771.645
— renforcement et amélioration de la sécurité dans les postes à l'étranger.....	+	2.722.724
Total	+	9.040.894 F.

Au terme de l'exercice 1973, on peut estimer que les recommandations du « Rapport Racine » auront été réalisées à 50 % pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, alors qu'il avait été initialement prévu que l'application de ces recommandations serait totalement achevée en 1974. Une nouvelle fois, *la Commission des Finances déplore ce retard* et souhaite une accélération du rythme d'application des mesures décidées en 1969.

SECTION 2. — L'administration centrale.

Au titre des dépenses ordinaires, la création de trente-neuf emplois et le développement de l'informatique donnent lieu à des mesures nouvelles d'un montant total de 1.628.000 F.

Votre rapporteur s'est surtout intéressé aux dépenses en capital inscrites au chapitre 57-10 (art. 10 et 20) et particulièrement aux autorisations de programme (opérations nouvelles) qui sont analysées ci-après.

Les opérations nouvelles prévues à l'article 10 du chapitre 57-10 (administration centrale, opération d'équipement) sont les suivantes :

— aménagement du standard du Quai d'Orsay.	500.000 F.
— aménagement de la cabine haute tension de l'immeuble de la rue La Pérouse.....	500.000
— construction de l'immeuble sis 103, rue de l'Université (remboursement à l'Assemblée Nationale)	1.400.000
— aménagement des locaux de l'immeuble sis 103, rue de l'Université, affecté au département..	1.900.000
— aménagement des bâtiments de l'administration centrale	1.050.000
— étude de l'implantation de locaux d'archives.	200.000
Total	5.550.000 F.

Les opérations nouvelles de l'article 20 (chiffre et transmissions : poursuite du Plan d'équipement) se montent à 2.250.000 F en autorisations de programme. Elles permettront, d'une part, de poursuivre le renouvellement du matériel existant (machines à chiffrer, téléimprimeurs, émetteurs-récepteurs radio, systèmes d'antennes), d'autre part, de procéder à la mécanisation des postes encore tributaires du chiffre manuel et de la voie télégraphique traditionnelle.

Les crédits ne concernent donc pas *l'installation matérielle* du service du Chiffre dont j'ai pu constater l'état de délabrement. Il est urgent de prévoir l'installation de ce service dans des locaux plus convenables.

SECTION 3. — Les services à l'étranger.

Paragraphe 1. — LA NÉCESSITÉ D'UNE POLITIQUE IMMOBILIÈRE A LONGUE PORTÉE

Dans son rapport de l'année dernière, votre commission avait souligné la nécessité de pratiquer une politique immobilière à longue portée devant se traduire par des acquisitions de locaux, opération qui, à terme, est moins coûteuse que la location.

Questionné sur la suite donnée à cette observation, le Ministère des Affaires étrangères a fait la réponse suivante :

Le département n'a jamais pu, faute de moyens financiers suffisants, pratiquer une politique immobilière à longue portée, et mettre en œuvre un programme d'acquisition de locaux, même dans les pays où une telle opération aurait été de toute évidence moins coûteuse qu'une location.

Le service des immeubles et des affaires générales s'efforce de réunir une documentation sur les problèmes immobiliers en vue de déterminer dans quelles villes il conviendrait d'appliquer par priorité une politique d'achats, voire de constructions, en fonction des crédits disponibles.

Le département souhaiterait en particulier être mis en mesure de faire construire à Brasilia tous les logements nécessaires à l'ensemble du personnel de l'ambassade.

En l'état actuel des choses, *la proportion des locaux loués et des propriétés de l'Etat est de l'ordre de 3/5 de propriétés pour 2/5 de locations*. La valeur des propriétés (chancelleries, résidences et logements de fonction) est estimée approximativement à un milliard de franc, cependant que l'ensemble des locations pour les bureaux et les logements des agents diplomatiques et consulaires coûte environ quinze millions par an.

Pour l'entretien de l'ensemble de ce domaine, le département ne dispose que de moins de 1,2 million de francs par an.

Au cours de la mission effectuée, au printemps dernier, en Argentine, au Brésil et au Pérou, votre rapporteur a pu constater le manque de moyens matériels dont souffrent nos représentations diplomatiques dans ces pays et qui empêche toute politique immobilière cohérente. La plupart des immeubles sont loués. Les résidences personnelles des fonctionnaires, même du plus haut niveau, sont très éloignées des ambassades.

Dans les trois pays visités, les problèmes les plus aigus sont les suivants :

— à Lima notre ambassade est installée au-dessus d'un « super-marché » ;

— à Brasilia, la construction de notre nouvelle ambassade, partiellement financée par la vente de certains de nos immeubles à Rio de Janeiro, est très en retard sur celles des autres pays ; la France risque de laisser expirer le délai mis par les autorités locales pour l'achat de terrains et de se trouver dès lors contrainte à recourir à des locations coûteuses. A Brasilia, les terrains sont bon marché, mais la construction est très coûteuse en raison des difficultés de communication ;

— à Buenos Aires, la ville a pris une décision d'expulsion à l'encontre de notre représentation diplomatique qui possède un bel immeuble ; il importe d'obtenir en compensation, non pas le paiement d'une indemnité, mais la mise à notre disposition d'un immeuble de qualité équivalente.

L'insuffisance du parc immobilier dont est propriétaire le Gouvernement français pose avec acuité le problème du logement des fonctionnaires des ambassades. En effet, les loyers atteignent des niveaux très élevés (6.000 à 7.000 F par mois à Rio de Janeiro par exemple) et excèdent les indemnités dont bénéficient les fonctionnaires. Ceux-ci sont dès lors obligés de s'installer à la périphérie des villes, ce qui leur impose de perdre du temps dans les déplacements et accroît les problèmes de sécurité. Le problème est particulièrement aigu à Rio de Janeiro.

Il faut arriver à ce que les fonctionnaires d'encadrement soient logés dans des immeubles appartenant au Gouvernement et faisant partie du même ensemble que les bureaux des chancelleries.

Dans le projet de budget pour 1973, les autorisations de programme inscrites à l'article 30 du chapitre 57-10 (Immeubles des services diplomatiques et consulaires) se montent à 6.950.000 F (au lieu de 6.300.000 F en 1972). Ces opérations nouvelles correspondent à cinq objectifs que le Ministère des Affaires étrangères expose en ces termes :

1° Améliorer l'installation de nos bureaux :

— c'est le cas pour Abidjan, où nous occupons un immeuble de l'ancienne administration de la F. O. M. vétuste et exigü, de surcroît placé trop près du Palais du Président de la République.

2° Améliorer l'installation de nos chefs de poste :

- à Addis-Abéba, en restaurant la résidence qui date de près d'un siècle ;
- à Lagos, en construisant une résidence sur un terrain concédé par les autorités locales et qui permettra de loger définitivement notre ambassadeur installé actuellement au rez-de-chaussée d'un immeuble de logements d'agents.

3° Améliorer les conditions de vie de nos agents.

C'est ainsi qu'à Alger, compte tenu des conditions du marché immobilier local et pour des raisons de sécurité des personnels, nous devons assurer le logement dans le domaine de l'ambassade de la quasi-totalité de nos agents si nous voulons éviter d'interrompre leur recrutement.

4° Maintenir le capital immobilier existant :

- en faisant les grosses réparations nécessaires qui ne peuvent être prises en charge par les crédits de fonctionnement.

5° Assurer notre implantation dans les pays récemment ouverts à nos activités diplomatiques :

- en étudiant un projet de construction d'une ambassade à Pékin (résidence et chancellerie).

L'examen de la situation du chapitre 57-10 du 31 décembre 1971 a provoqué l'étonnement de votre commission dans la mesure où apparaît un volume de *crédits de paiement non consommés* et reportés sur 1972 de près de 43 millions de francs, soit deux fois et demie le montant des crédits de paiement ouverts par la loi de finances de l'année.

Interrogé sur cette situation qui paraissait d'autant plus anormale que les crédits inscrits à ce chapitre sont déjà insuffisants pour permettre de mener la politique immobilière préconisée par votre commission, le Ministère des Affaires étrangères a répondu que les crédits non consommés à la fin de 1971 s'analysaient comme suit :

— crédits ouverts en loi de finances rectificative de fin d'année 1971.....	24.941.000 F.
— crédits ouverts à la fin de 1971 au titre des opérations de décentralisation.....	3.500.000
— crédits engagés en 1971 par ordonnances provisionnelles, non utilisées au 31 décembre 1971 et remis en place dès le 1 ^{er} janvier 1972 pour la poursuite des opérations engagées.....	14.228.518
	<hr/>
	42.669.518 F.

Il semblerait donc qu'il s'agisse d'un phénomène passager, mais votre rapporteur restera attentif au problème.

Paragraphe 2. — LA CRÉATION DE NOUVEAUX POSTES DIPLOMATIQUES

L'établissement de relations diplomatiques entre la France d'une part et, d'autre part, le Bengla-Desh et les émirats du Golfe persique, conduit à prévoir en 1973 la création de quatorze emplois (Dacca, Abou-Dhabi, Qatar).

L'ouverture d'ambassades à Abou-Dhabi et à Qatar s'ajoutant à celle de Bahrein l'année dernière nous a amenés à demander au Ministère des Affaires étrangères d'exposer les principes qui déterminent le choix des lieux d'implantation de nos représentations diplomatiques dans la région. La réponse fournie est la suivante :

L'Union des émirats comprend les sept principautés de l'ancienne Côte des Pirates qui ont proclamé leur indépendance le 2 décembre 1971 en se regroupant sous le nom d'Etat des Emirats Arabes Unis. Il s'agit des émirats d'Abou-Dhabi, Dubai, Sharjah, Ajman, Umm Al Gawain, Ras Al Khaimah et Foujeirah. Leur population totale avoisine les 180.000 habitants.

Dès avant l'indépendance, nous avons, par l'intermédiaire de notre ambassadeur au Koweït, noué de très bonnes relations avec ces territoires où nos entreprises se sont vu confier d'importants contrats. Depuis lors, pour marquer notre volonté de renforcer cette coopération, nous avons tout de suite reconnu le nouvel Etat et décidé, le 5 janvier dernier, d'établir avec lui des relations diplomatiques au niveau des ambassadeurs.

La création d'une ambassade dans cet Etat se justifie essentiellement par l'importance de ses ressources en pétrole, dont l'exploitation est au surplus assurée par des sociétés où la Compagnie française des pétroles possède des participations variant de 23,75 à 33 %. La production pétrolière y a en effet atteint près de 60 millions de tonnes pour l'année 1971 et, selon les prévisions les plus courantes, elle devrait s'élever à 140 millions de tonnes dès avant 1980. Elle est pour l'essentiel assurée par l'émirat d'Abou-Dhabi — qui à lui seul possède des réserves considérables actuellement évaluées à 1,3 milliard de tonnes — et pour le reste par celui de Dubai.

Disposant de ce fait de moyens financiers de plus en plus abondants en regard de besoins très divers pour une population très faible — 400 millions de dollars de recettes pétrolières en 1972 — ils offrent à nos entreprises d'importantes possibilités d'exportation qui devraient à l'avenir compenser la forte augmentation de nos achats de pétrole.

Mais ces possibilités ne pourront être pleinement exploitées qu'avec le concours actif de représentants diplomatiques installés sur place : l'organisation politique et administrative des émirats est encore très rudimentaire, toutes les décisions de quelque importance sont prises par les émirs ou par leurs collaborateurs les plus proches, de sorte que, comme l'expérience l'a montré, **seuls des contacts divers et permanents au niveau politique le plus élevé permettent aux entreprises d'obtenir la conclusion de leurs contrats.** Dans le cas des firmes françaises, qui se heurtent par ailleurs à une vive concurrence des autres pays occidentaux, cette considération est d'autant plus déterminante que nous bénéficions d'un préjugé très favorable auprès des gouvernements locaux à cause de notre politique d'ensemble au Proche-Orient, en particulier de notre position dans le conflit israélo-arabe.

Par ailleurs, sur le plan politique, l'Union des émirats est évidemment appelée, du fait même de cette richesse, à jouer un rôle grandissant dans le Golfe et plus généralement au sein du monde arabe et par rapport à l'Iran. Il n'est donc pas douteux que la capitale des Emirats Arabes Unis présentera du point de vue de l'observation politique une réelle importance.

Comme celle de Bahrein, la principauté de Qatar a refusé de faire partie de l'Union des émirats et proclamé séparément son indépendance le 2 septembre 1971, après avoir dénoncé les traités de protectorat qui la liaient à la Grande-Bretagne. La France a également établi des relations diplomatiques avec ce nouvel Etat le 5 janvier dernier.

Bien que son sous-sol ne possède pas des ressources aussi considérables que celui de l'émirat voisin d'Abou-Dhabi, la presqu'île de Qatar produit annuellement près de 20 millions de tonnes de pétrole qui lui procurent ainsi des revenus très élevés compte tenu de sa faible population (170 millions de dollars de recettes pétrolières en 1971 pour une population d'environ 60.000 habitants).

L'ouverture d'un poste diplomatique dans cet Etat répond donc aux mêmes préoccupations que celles qui ont été exposées dans la fiche sur l'Union des émirats. Au reste, en dépit de sa moindre richesse, Qatar n'en offre pas moins d'intéressantes perspectives de débouchés à nos entreprises, dans la mesure où ses dirigeants se montrent, davantage encore que dans les autres émirats, désireux d'échapper à l'influence exclusive de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis et témoignent de ce fait d'excellentes dispositions à notre égard.

La solution qui aurait consisté à confier à nos missions diplomatiques les plus proches à Bahrein ou à Abou-Dhabi, le soin de nous représenter auprès du gouvernement de Qatar ne pouvait être retenue. Selon toute vraisemblance, en effet, les dirigeants de la principauté, qui par ailleurs entretiennent traditionnellement de vives rivalités avec leurs voisins, auraient mal admis que nous établissions, par notre système de représentation diplomatique, une discrimination entre eux et les autres Etats du Golfe.

Paragraphe 3. — LE RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ DANS LES POSTES DIPLOMATIQUES

Au mois d'octobre 1970 le Ministre des Affaires étrangères est intervenu auprès du Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale pour solliciter la participation de la Gendarmerie nationale à la protection des locaux et des personnels des missions françaises à l'étranger. Cette démarche a reçu un accueil favorable, le Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale estimant en outre que les tâches de protection ainsi envisagées devaient désormais constituer une des missions permanentes de la Gendarmerie nationale.

En conséquence et dès l'année 1971, la Gendarmerie nationale mettait à la disposition du Ministère des Affaires étrangères une quinzaine d'agents qui étaient envoyés dans les postes à l'étranger les plus vulnérables, le Ministère d'Etat chargé de la Défense nationale continuant à titre exceptionnel d'assurer la rémunération métropolitaine des intéressés, le Ministère des Affaires

étrangères prenant de son côté à sa charge le supplément de dépenses résultant de la présence en poste des personnels considérés.

La mesure ainsi décidée ne pouvait, bien entendu, revêtir qu'un caractère essentiellement partiel et provisoire :

— sa portée était limitée à l'année 1971 ;

— elle n'offrait qu'une solution dont l'application était bornée à quelques postes alors que le problème posé intéresse l'ensemble de notre représentation à l'étranger.

En ce qui concerne l'aspect financier du problème, le Ministère d'Etat chargé de la Défense nationale considérait — et le Ministère des Affaires étrangères partageait ce point de vue — que les personnels de la Gendarmerie nationale mis à sa disposition dans les conditions susindiquées devaient être placés en position « hors budget » des armées, comme cela se pratique couramment pour d'autres personnels servant à l'étranger (Coopération, par exemple).

Indépendamment des missions de protection des locaux et des personnels appelées à être confiées à des sous-officiers de la Gendarmerie nationale, le renforcement et l'amélioration de la sécurité des postes à l'étranger imposaient l'intervention de mesures de protection complémentaires tendant :

— d'une part, à l'élimination de certaines catégories de personnels de nationalité étrangère exerçant à l'étranger des tâches de service (huissiers, chauffeurs, etc.) ou des tâches administratives d'exécution, en particulier au niveau des secrétariats des chefs de poste ou de leurs collaborateurs immédiats ;

— d'autre part, à garantir la sécurité matérielle des locaux de nos missions à l'étranger (création de périmètres de sécurité, installation de chambres sourdes, etc.) et à assurer l'équipement en matériel radio spécialisé des postes dont la situation exige qu'ils disposent en permanence de moyens de transmission et de liaisons particulièrement rapides et efficaces.

Ces deux mesures impliquaient de leur côté la création d'emplois d'agent contractuel et la mise à la disposition du département de crédits supplémentaires.

L'objectif du programme de renforcement de la sécurité dans les postes à l'étranger est, outre l'amélioration progressive de la

sécurité matérielle, l'affectation dans les postes diplomatiques et consulaires de 330 agents de la Gendarmerie nationale, placés en « hors budget » des Armées.

Il a été prévu l'an dernier d'étaler sur cinq ans la réalisation de ce programme, en sorte qu'il devrait être mené à bonne fin d'ici à 1976.

Les mesures inscrites dans le budget de 1972 étaient les suivantes :

— la création de 50 emplois hors budget des Armées (assimilés à agents contractuels de première catégorie)	2.200.000 F.
— le remplacement par du personnel français de certains agents de nationalité étrangère, recrutés localement portant sur la création de 11 emplois.	341.000
— l'organisation de la sécurité matérielle des locaux et l'achat de matériels de protection et de sécurité	1.459.000
Total	<u>4.000.000 F.</u>

Pour 1973, il est prévu :

- la création de 24 emplois hors budget des Armées ;
- le remplacement par du personnel français de certains agents étrangers (5 emplois) ;
- l'organisation de la sécurité matérielle des locaux et l'achat de matériels de protection et de sécurité (pour 1,3 million de francs ;
- *dépense totale : 2.722.000 F*, ce qui est inférieur au montant des mesures décidées l'année précédente de sorte que **votre rapporteur émet des doutes sérieux pour la réalisation complète du programme dans les délais prévus.**

Paragraphe 4. — INSUFFISANCE DES CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT

La mission effectuée par votre rapporteur dans trois Etats d'Amérique latine l'a convaincu de l'insuffisance criante des crédits de fonctionnement dont disposent nos ambassades et, de façon générale, nos services à l'étranger. Sur ce point, il ne faut pas attendre d'amélioration du budget de 1973 qui, mis à part les crédits affectés au renforcement de la sécurité, ne contient pratiquement aucune mesure nouvelle.

Les crédits de fonctionnement prévus pour l'ensemble de nos services à l'étranger représentent 29,3 % du budget des affaires. Ils se répartissent comme suit :

- 554 millions, au titre des dépenses de personnel (+ 10,5 % par rapport à 1972) ;
- 15,5 millions, au titre des loyers, taxes et impôts (+ 7,5 % par rapport à 1972) ;
- 33,6 millions, pour les frais de déplacement (+ 2,5 % par rapport à 1972) ;
- 63,4 millions, pour les dépenses de matériel (+ 10 % par rapport à 1972) ;
- 2,3 millions, pour le parc automobile (*en diminution* de 452.000 F par rapport à 1972).

668,8 millions au total.

Votre commission s'est particulièrement inquiétée de deux problèmes posés par l'insuffisance des crédits de fonctionnement des ambassades :

a) Nos représentations diplomatiques ne disposent pratiquement pas de véhicules de service. C'est ainsi que certains de nos ambassadeurs, par exemple en Amérique latine, doivent utiliser leur voiture personnelle. On ne peut donc que s'inquiéter de voir diminuer les crédits affectés à l'entretien et au renouvellement du parc automobile ;

b) L'absence presque totale de mobilier dans les postes diplomatiques oblige nos agents à faire suivre, dans leurs déplacements, leurs meubles personnels. En raison des dispositions statutaires relatives à la rotation des fonctionnaires dans les différentes catégories de postes, les déménagements sont fréquents et leur coût élevé. C'est ainsi que, en 1972, les crédits afférents aux changements de résidence se montent à plus de 11 millions de francs (non comprises les dépenses correspondant aux déplacements des personnels en service dans les établissements culturels et d'enseignement). Ces déménagements seraient beaucoup moins coûteux si les fonctionnaires pouvaient trouver sur place l'essentiel de leur mobilier. Il faut donc déplorer qu'en la matière, comme dans le domaine immobilier, *la politique suivie sacrifie le long terme.*

CHAPITRE II

LES ACTIONS A L'ETRANGER

SECTION 1. — Actions de presse et d'information à l'étranger.

Depuis plusieurs années, les commissions parlementaires s'inquiètent de l'insuffisance des crédits inscrits au chapitre 42-02 (diffusion générale d'information et de documentation).

En 1972, le crédit inscrit à ce chapitre (28.972.000 F) était ventilé comme suit :

Article 10. — Organisme de presse et d'information.

Paragraphe 10. — Subventions d'exploitation (1 million) :

— A l'A. F. P.....	650.000 F
— Divers	364.000

Paragraphe 20. — Abonnements des postes aux agences de presse, journaux et périodiques (3,1 millions) :

— A. F. P.....	1.840.000
— Nouvelle agence de presse.....	364.000
— Agences étrangères.....	108.000
— Journaux et périodiques.....	830.000

Article 20. — Information et documentation.

Paragraphe 10. — Publications. — Documentations (1,5 million) :

— France-Informations	600.000 F
— Brochures diverses.....	480.000
— Transports	400.000

Paragraphe 20. — Dotations non réparties (postes diplomatiques)..... 9.027.000

Article 30. — Radio. — Télévision.

Paragraphe 10. — Subvention à l'O. R. T. F. pour les émissions vers l'étranger

	11.700.000 F
--	--------------

Paragraphe 20. — Publicité, information (2,4 millions) :

— Prestation de l'O. R. T. F.....	216.000
— Chypre	500.000
— Pathé et France-Panorama.....	904.000
— Divers	256.000

Article 48. — Bibliothèques à l'étranger.

Archives	62.000 F
Documentation	170.000

L'utilisation des crédits de 1972 est exposée dans le compte rendu ci-dessous émanant du Ministère des Affaires étrangères :

— l'essentiel des crédits reste consacré à l'information par les moyens audiovisuels. Le montant de la subvention à l'O. R. T. F. (11.700.000 F) n'a pas été modifié non plus que la subvention (500.000 F) consacrée au relais de Chypre ni celui des services rendus par l'O. R. T. F. ;

— les crédits délégués aux postes pour leurs activités dans le domaine de l'information auront été en 1972 de 9.027.500 F, en légère augmentation par rapport à ceux de 1971.

Si la modicité de l'augmentation des crédits n'a pas permis de réalisations nouvelles, il convient de souligner toutefois que l'effort concernant l'action de l'A. F. P. au Moyen-Orient a été accru comme en témoigne une augmentation de la subvention passée de 500.000 à 650.000 F. Dans le domaine des actualités cinématographiques françaises, un effort particulier a été fait en direction de l'Amérique latine et du Laos par l'envoi de copies de films supplémentaires. Cette action sera poursuivie s'il s'avère que le public est intéressé.

L'augmentation des *crédits prévue en 1973* (1,9 million) n'apportera aucune modification à la situation, cette somme étant simplement destinée à tenir compte de la hausse des prix à l'étranger.

Les commissions des deux Assemblées avaient demandé lors de la précédente discussion budgétaire, qu'une étude soit entreprise sur l'ensemble des moyens affectés aux actions de presse et d'information à l'étranger. Votre commission avait suggéré que cette enquête fût confiée au Comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics.

Interrogé sur la suite donnée à ces recommandations, le Ministère des Affaires étrangères a communiqué la réponse suivante :

Le Ministère des Affaires étrangères n'a pas procédé en 1972 à une enquête d'ensemble sur les moyens affectés à la presse et à l'information.

D'autre part, il n'a pas été jugé bon de solliciter l'avis du Comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics : l'importance des moyens mis en œuvre pour cette enquête eût été en effet hors de proportion avec son objet puisque les crédits gérés par la Direction des Services de l'information et de presse au titre du chapitre 42-02 ne représentent que 1,4 % environ de l'ensemble du budget du Ministère des Affaires étrangères.

Toutefois, la Commission des Finances ne doit pas interpréter ce qui précède comme une réponse négative à la question posée. En effet, le Ministère des Affaires étrangères, vivement conscient de la rapidité avec laquelle évoluent dans le monde les moyens d'information et désireux d'adapter son action à des conditions nouvelles, a commencé cet examen en demandant au printemps dernier à l'Inspection générale des postes diplomatiques et consulaires une étude sur le fonctionnement des Services d'information et de presse à l'échelon central.

En second lieu, le Ministère a lancé, au même moment, une enquête détaillée auprès de nos principales ambassades afin de comparer les moyens en personnel, les crédits, les méthodes utilisées par les principales puissances occidentales avec les nôtres. De cette enquête, difficile à mener car elle repose principalement sur l'examen et l'interprétation des documents budgétaires étrangers, on peut dès maintenant tirer deux constatations essentielles. La première a trait au volume des dépenses consacrées à l'information et la presse. Bien que le chiffre exact soit difficile à préciser, notre

pays consacre à cette action des sommes inférieures à celles que leur consacrent la République fédérale (125 millions de francs), la Grande-Bretagne (116 millions de francs), elles-mêmes loin derrière l'United States Information Agency (1.016 millions de francs).

La seconde conclusion a trait aux méthodes. Tandis qu'en Allemagne comme aux Etats-Unis cette action d'information est le fait d'un organisme unique (Office fédéral de la presse dans le premier cas, United States Information Agency dans l'autre), en Grande-Bretagne, comme en France, plusieurs organismes participent à l'action d'information.

Pour remédier aux inconvénients qu'entraîne inévitablement cette attitude empirique, un groupe d'études placé sous la présidence d'un représentant du Ministère des Affaires étrangères et sous les auspices du Comité interministériel pour l'information et groupant des représentants des principales organisations intéressées par l'information à l'étranger (O. R. T. F. - D. R. E. E. - C. N. C. E. - Documentation française) vient de se réunir, au mois de septembre, afin d'étudier, dans deux cas concrets, comment poursuivre et améliorer notre tâche d'information au Brésil (à la suite de l'exposition française de septembre 1971 de Sao-Paulo qui fut particulièrement réussie) et dans la zone géographique Indonésie-Malaisie en prévision de la foire qui doit se tenir à Djakarta en juin-juillet 1973 et d'une exposition consacrée aux techniques françaises qui aurait lieu au cours du second semestre 1973.

Simultanément, le Ministère a procédé à deux enquêtes approfondies dans les postes d'Amérique latine et d'Asie du Sud-Est. Ces enquêtes qui portaient tant sur les besoins en personnel et en matériel que sur l'utilisation des informations et de la documentation reçues de France ont permis de préciser les besoins et l'activité de nos postes diplomatiques dans ces deux zones géographiques. Nos besoins au Moyen-Orient avaient été étudiés l'année précédente de manière approfondie.

Tout ce qui précède tend à montrer que le Ministère des Affaires étrangères se tient informé des besoins des postes et de leur activité mais qu'il est également conscient de la nécessité de définir une nouvelle politique de l'information qui réalise une meilleure utilisation des moyens humains et matériels existants en tenant compte de l'évolution rapide des véhicules et du contenu de cette information.

SECTION 2. — Relations culturelles et scientifiques et coopération.

Dans son précédent rapport, votre commission avait fort regretté que le Ministère des Affaires étrangères ne dispose plus d'un programme à moyen terme en matière de coopération culturelle, scientifique et technique. Le Ministère avait annoncé l'année dernière la mise au point prochaine d'un document présentant un certain nombre d'hypothèses financières pour la durée du VI^e Plan. Ce document n'a toujours pas été établi et votre commission le regrette à nouveau vivement.

Le budget de 1972 se caractérisait par la mise en œuvre d'actions nouvelles dans les pays ou groupes de pays suivants :

- Afrique anglophone (15 millions) ;
- Haïti (5,6 millions) ;
- Moyen-Orient (11,8 millions) ;
- Québec (2 millions).

Une importante annexe au présent rapport présente un bilan d'exécution, établi par l'administration, de ces actions nouvelles.

Dans le *budget de 1973* les orientations retenues en matière d'aide au développement donnent la priorité à une politique de formation des enseignants et des cadres supérieurs ou moyens. La quasi-totalité des mesures nouvelles proposées au titre de la coopération culturelle est destinée à accroître l'aide apportée aux établissements nationaux d'enseignement, et notamment aux établissements d'enseignement supérieur, scientifique et technique, ainsi qu'aux Ecoles normales et Instituts pédagogiques.

Les secteurs géographiques concernés par nos interventions nouvelles en matière culturelle, scientifique ou technique sont les suivants (les chiffres indiqués concernent exclusivement les *mesures nouvelles*).

Paragraphe 1. — EUROPE OCCIDENTALE

A. — **Grande-Bretagne** (+ 2,4 millions) :

Il est proposé pour ce pays un accroissement des échanges universitaires (1.700.000 F), des échanges culturels extra-universitaires (350.000 F) et des moyens consacrés aux rencontres et colloques dans les domaines culturel et scientifique (350.000 F environ).

B. — **République fédérale d'Allemagne** :

Il est proposé une opération de coproduction dans le domaine de la télévision (450.000 F) ainsi qu'une extension des programmes d'échanges et de rencontres dans le domaine scientifique.

En outre, une autorisation de programme de 600.000 F est prévue au chapitre 68-81 pour l'agrandissement et l'aménagement des locaux de l'Ecole française de Munich, rendus nécessaires par l'accroissement des effectifs des enfants français à scolariser, cet accroissement étant lui-même lié au développement des échanges franco-allemands.

C. — **Grèce** :

Une autorisation de programme de 2.700.000 F est prévue (chap. 56-20) pour l'agrandissement de l'Institut français d'Athènes. Les locaux de cet institut sont en effet vétustes et sont insuffisants pour faire face au nombre croissant d'étudiants et d'adultes qui souhaitent perfectionner leur connaissance du français.

Paragraphe 2. — EUROPE DE L'EST

Un renforcement des échanges culturels et scientifiques est prévu (350.000 F environ), Par ailleurs, des autorisations de programme sont demandées au chapitre 56-20 pour l'agrandissement de l'Institut français de **Budapest** (1,2 million) et pour la remise en état des Instituts français en **Yougoslavie** (1,1 million) points d'appui essentiels à l'action menée en faveur de la langue française dans ces deux pays.

Paragraphe 3. — AFRIQUE DU NORD

A. — Maroc (+ 12 millions) :

Une nouvelle convention de coopération culturelle et technique a été signée avec le Maroc en janvier 1972. Parmi les dispositions destinées à favoriser le développement d'une politique de formation d'enseignants et de cadres locaux, grâce notamment à la création d'une commission des programmes, il est prévu un accroissement progressif de la participation française à la rémunération des coopérants. Cet accroissement se traduit par une augmentation de 12 millions de la charge française pour 1973.

B. — Tunisie (11,5 millions) :

Des autorisations de programme sont demandées au chapitre 68-80, d'une part, pour l'équipement pédagogique de l'enseignement supérieur tunisien (800.000 F) et de l'Ecole nationale supérieure d'enseignement technique de Tunis (2.700.000 F.), d'autre part, pour une opération de développement et d'équipement de la télévision tunisienne (8 millions de francs).

Paragraphe 4. — MOYEN-ORIENT

A. — Liban (+ 2,9 millions) :

La reconstruction de l'Hôtel-Dieu de France à Beyrouth vient d'être achevée et il est prévu une extension de l'Ecole supérieure d'ingénieurs. Ces deux établissements se voient octroyer des moyens de fonctionnement supplémentaires : 1,5 million pour l'Hôtel-Dieu de France et 1,4 million pour l'école d'ingénieurs.

B. — **L'Iran** (5,4 millions) :

La France a décidé d'apporter sa contribution à la mise en place et au fonctionnement d'une université scientifique et technique franco-iranienne : une autorisation de programme de 2.500.000 F (chap. 68-80) est destinée à l'équipement de l'établissement et 370.000 F sont prévus pour la mise à la disposition d'enseignants français.

Il est demandé en outre, au chapitre 56-20, une autorisation de programme de 2.500.000 F pour l'aménagement des locaux de l'Institut français de Téhéran.

C. — **L'Arabie saoudite** (2,8 millions) :

La France doit participer au fonctionnement du Collège technique de Djeddah, établissement de formation de cadres moyens, sous forme de fournitures d'équipements (autorisation de programme de 2.500.000 F au chapitre 68-80) et de mise à la disposition d'enseignants français (300.000 F).

Paragraphe 5. — **AFRIQUE NON FRANCOPHONE**

Une autorisation de programme de 3 millions de francs est demandée au chapitre 56-20 pour la poursuite de l'opération d'implantation de **centres culturels dans les pays de l'Afrique non francophone**, commencée en 1972.

Il est prévu, d'autre part, la mise en œuvre d'un programme quadriennal d'interventions dans le domaine vétérinaire en **Ethiopie** (autorisation de programme de 3,6 millions de francs au chapitre 68-80).

Paragraphe 6. — **AMÉRIQUE.**

A. — **Haïti** (2,9 millions) :

Un effort particulier devrait être accompli en 1973 en Haïti où sont prévus, pour l'Institut français, une extension des locaux (700.000 F au chapitre 56-20) et un renforcement du personnel d'encadrement (+ 91.000 F) et où doit être mis en œuvre un important programme de coopération culturelle et technique pour lequel est proposée une mesure nouvelle de 2.109.400 F.

B. — Québec (500.000 F) :

Le développement de notre coopération avec le Québec sera assuré à l'intérieur des moyens existants. Une autorisation de programme de 500.000 F est toutefois demandée sur le chapitre 68-80 pour une opération d'étude des sols.

C. — Louisiane (600.000 F) :

Une campagne d'action en faveur du renouveau de la langue française a été amorcée en 1971 avec l'appui des élites locales. L'action entreprise est financée pour la plus grande part par les autorités louisianaises ; la France prend en charge le personnel d'encadrement pédagogique, une partie des frais de stages de formation des professeurs locaux de français. Il est demandé à ce titre pour 1973 la création de trois emplois dont un volontaire du Service national (236.500 F) ainsi qu'une dotation supplémentaire de 363.500 F en moyens de fonctionnement.

D. — Amérique latine (11,6 millions dont 5,7 millions en autorisations de programme) :

Au Venezuela, il est proposé la poursuite et le renforcement de l'aide apportée à l'équipement et au fonctionnement de l'Institut universitaire de technologie de Caracas, soit une dotation supplémentaire de 900.000 F au titre des dépenses ordinaires et de 1 million de francs (en autorisations de programme au chapitre 68-80) au titre des dépenses en capital.

Au Mexique, une autorisation de programme de 700.000 F est prévue au chapitre 68-80 pour l'équipement du Centre de formation de l'enseignement technique et industriel de Mexico.

Un important programme de coopération culturelle, scientifique et technique doit être mis en œuvre **au Pérou** : + 3,9 millions au titre des dépenses ordinaires auxquels s'ajoute 1,6 million de francs en autorisation de programme au chapitre 68-80 destiné à l'équipement de l'École supérieure d'enseignement professionnel et au centre de formation professionnel de Lima.

Il convient enfin de signaler la construction d'un Institut français à **Brasilia**, nouvelle capitale fédérale du Brésil (2,4 millions en autorisations de programme) et la mesure de 1.100.000 F proposée pour une extension des opérations de coopération dans le domaine de l'informatique qui devrait être dans sa quasi-totalité consacrée à des interventions en Amérique latine et notamment au Brésil et au Chili.

Paragraphe 7. — ASIE.

Une dotation supplémentaire de 300.000 F est demandée pour l'Institut universitaire de technologie de *Suwon* en **Corée** et une autorisation de programme d'un million de francs est prévue au chapitre 68-80 pour l'équipement de l'Institut supérieur de technologie de **Bangkok**.

La reprise de contacts plus étroits avec la **Chine** laisse d'autre part prévoir pour 1973 une extension des échanges culturels et scientifiques avec ce pays ; les mesures nouvelles prévues à ce titre sont la création de deux postes de lecteurs dans les universités chinoises (240.000 F), des moyens supplémentaires pour les missions en Chine de personnalités françaises du monde culturel et scientifique et l'accueil en France de leurs homologues chinois (360.000 F environ). Une autorisation de programme de 100.000 F est en outre prévue au chapitre 68-81 pour l'aménagement des locaux de la petite école de Pékin, seul point d'appui actuel de notre action culturelle en Chine.

Paragraphe 8. — DIFFUSION DU PROCÉDÉ S. E. C. A. M.

C'est avec quelque étonnement que votre rapporteur a pris connaissance d'une mesure nouvelle de 1,5 million de francs dans le chapitre consacré à l'aide technique au développement, en vue de soutenir la diffusion du procédé français de télévision en couleurs (S. E. C. A. M.).

Les explications fournies par l'administration sont très sommaires :

« La dotation de 1.500.000 F prévue dans le budget pour 1973 est destinée aux opérations de coopération culturelle et technique qui, dans certains pays en voie de développement et notamment en Egypte, sont l'accompagnement indispensable de l'introduction du procédé français de télévision en couleurs. »

On rappellera ici que les autorisations de programme inscrites au Fonds d'action conjoncturelle (7,3 millions) seraient, si elles étaient débloquées, virées au chapitre 68-80 (Aide extérieure) pour l'étude d'un réseau de télévision et l'installation d'un émetteur au Laos.

SECTION 3. — Aide militaire.

Les crédits inscrits au chapitre 42-21 (aide militaire à différents Etats étrangers) évoluent comme suit :

1970	58 millions.
1971	67,4 millions.
1972	64,7 millions.
1973	62,7 millions.

Les crédits prévus pour 1973 sont donc *en diminution de 2 millions* sur ceux de 1972, lesquels étaient inférieurs de 2,7 millions à ceux de 1971.

On trouvera dans une annexe au présent rapport un *compte rendu détaillé d'utilisation des crédits en 1972*.

De 1972 à 1973, les crédits accordés aux différents Etats doivent évoluer comme suit :

	1972	1973	VARIATIONS
(En millions de francs.)			
Algérie	12,9	11,2	— 1,7
Maroc	20	16,6	— 3,4
Tunisie	9,5	8,6	— 0,9
Cambodge	4	4	0
Laos	12,3	13,2	+ 0,9
Autres pays.....	6	9,1	+ 3,1
	64,7	62,7	— 2

Selon le Ministère des Affaires étrangères, la réduction des crédits n'a aucun caractère politique ; elle est la simple application d'un programme forfaitaire d'économie. Toujours selon le Ministère, les réductions ne visent pas tel ou tel pays en particulier mais exigeront une modération générale de nos actions.

SECTION 4. — Assistance d'urgence à des pays étrangers
(chap. 46-92, art. 40).

PARAGRAPHE 1. — LES DÉPENSES ENGAGÉES EN 1972

Dans son précédent rapport, votre commission avait noté que les crédits inscrits à cette ligne budgétaire (100.000 F.) étaient toujours très inférieurs au montant des dépenses effectivement engagées. Tout en reconnaissant que les dépenses de cette nature sont tout à la fois nécessaires et impossibles à prévoir avec précision, votre commission souhaitait que les crédits inscrits au budget fussent fixés à un montant plus réaliste.

En réponse à cette observation, le Ministère a déclaré ceci :

« La recommandation formulée à la page 62 du rapport fait au nom de la Commission des Finances du Sénat sur le budget du Ministère des Affaires étrangères pour 1972 ne peut que recueillir l'approbation du Ministère des Affaires étrangères.

Toutefois, la décision d'accorder des aides de caractère exceptionnel à des pays victimes de catastrophes relève d'une concertation et d'une décision de caractère intergouvernemental. »

Le crédit prévu pour 1973 reste inchangé : 100.000 F.

Le compte rendu d'utilisation des crédits de 1972 arrêté au mois de septembre faisait ressortir un total de dépenses de 1.222.000 F. dont 900.000 F. pour le *Bengla-Desh*.

Pays ayant bénéficié de crédits inscrits au chapitre 46-92, article 60 (janvier-septembre 1972) :

PAYS	SOMME	FORME
1. Bangla-Desh (ex-Pakistan oriental).....	800.000 (1)	Mis à la disposition de la Croix-Rouge française.
2. Maurice	20.000	Espèces remises aux autorités locales.
3. Bolivie	20.000	Mis à la disposition de la Croix-Rouge française.

(1) Il est à noter en outre que la sous-direction des Unions s'est engagée à affecter 100.000 F à la prise en charge des soins en France de dix grands blessés bengalis et de l'aide de camp du Président Mujibur Rahman.

P A Y S	S O M M E	F O R M E
4. Yougoslavie	10.507,15	Vaccins antivarioliques.
5. Haïti	9.320,10	Vaccins antipoliomyélitiques.
6. Viet-Nam Nord.....	50.000	Espèces remises à la Croix-Rouge du Nord-Viet-Nam.
7. Viet-Nam Sud.....	50.000	Espèces remises aux autorités locales.
8. Bangla-Desh	50.000	Espèces remises au Comité français pour la faim.
9. Viet-Nam Nord.....	90.000	Sérums fournis par l'Institut Pasteur.
10. Philippines	20.000	Espèces remises aux autorités locales.
11. Nigeria	2.266 + frais de transport.	Flacons de plasma sec.

PARAGRAPHE 2. — L'AIDE APPORTÉE PAR LA FRANCE AU BANGLA-DESH

Les graves conséquences qu'a eues pour le subcontinent le conflit indo-pakistanaï qui a éclaté à la fin de 1971 et s'est prolongé au début de 1972 conduisent votre rapporteur à exposer brièvement l'effort fait par notre pays pour venir en aide aux populations sinistrées.

Comme on vient de le voir, 900.000 francs ont été consacrés au Bangla-Desh au titre de l'assistance d'urgence aux pays étrangers en cas de calamité. Indépendamment de cette action, une aide financière de 20 millions de francs (non remboursable) a été accordée par la France **sous forme d'envoi de matériels français** :

— une première tranche de 5 millions de francs a été débloquée, dès le mois de février, en vue de la fourniture de 100 camions (40 camions S. G. 4 ; 40 S. G. 6 à plateau et 20 S. G. 6 à benne), conformément aux conclusions d'une mission d'experts envoyée par le Ministère à Dacca, à la fin de janvier, et qui avait été chargée de recenser les besoins les plus urgents auxquels pourrait s'appliquer notre assistance.

Ces 100 camions, construits par la Saviem, ont été expédiés au Bangla-Desh au mois d'août ;

— une seconde tranche de 15 millions de francs a été débloquée en juillet. En accord avec les autorités de Dacca, une partie de cette somme devrait être affectée à des fournitures destinées à la reconstruction ; et le reste à l'achèvement de projets industriels entrepris — ou étudiés — avant l'indépendance par nos sociétés sur crédits d'aide française.

Enfin, votre commission a demandé au Ministère des Affaires étrangères d'exposer les grandes lignes de la politique française à l'égard du Bangla-Desh, compte tenu de nos rapports avec l'Inde et le Pakistan. On trouvera ci-après la teneur de la réponse :

1° Après l'indépendance de l'Inde et du Pakistan, la politique de la France, soucieuse de favoriser l'établissement d'un certain équilibre dans le sous-continent, s'est employée à nouer et à développer d'égales relations d'amitié et de coopération avec ces deux pays. Evitant de prendre position dans leurs différends, elle leur a toujours recommandé de s'efforcer de les régler par des moyens pacifiques, dans le cadre de négociations bilatérales. Néanmoins, compte tenu de l'évolution de la situation en Asie, l'Inde, en raison de sa masse, de ses structures démocratiques et de son développement technologique est apparue, plus que le Pakistan, l'un des facteurs importants de la politique asiatique.

L'ampleur de la crise survenue en 1971 au Pakistan oriental et, au-delà de l'opposition indo-pakistanaise qui en est résultée, ses répercussions internationales, l'incapacité dans laquelle s'est trouvé le Gouvernement pakistanais d'apporter à un problème interne, en fait posé depuis la création de l'Etat, une solution démocratique capable d'emporter l'assentiment des populations concernées, enfin les dimensions humaines de ce drame auxquelles l'opinion française s'est montrée particulièrement sensible, nous ont conduits, au nom du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, à accepter une évolution qui apparaissait de plus en plus inéluctable vers l'autonomie, voire la sécession de la province orientale.

La reddition des troupes pakistanaises, à Dacca, et la proclamation de l'indépendance du Bangla-Desh ont, en effet, créé une situation à notre avis irréversible et qui s'inscrit aujourd'hui dans les réalités nouvelles du sous-continent.

2° La reconnaissance du Bangla-Desh par la France (12 février 1972) et l'établissement de relations diplomatiques avec ce nouvel Etat où notre attitude durant la crise nous avait ouvert un crédit certain de sympathie, ont, pour ce qui nous concerne, répondu à diverses préoccupations qui continuent de guider notre attitude :

— raisons humanitaires : aider le Bangla-Desh, l'un des pays les plus défavorisés du Tiers-Monde, à panser ses blessures et à mettre en place, notamment sur le plan économique, des structures indispensables à sa stabilité et à son développement ;

— raisons politiques : répondre au souci exprimé à différentes reprises par M. Mujibur Rahman, face aux intérêts et aux rivalités des grandes puissances, de préserver et d'affirmer la nouvelle indépendance et le non-alignement de son pays, en diversifiant au maximum ses relations extérieures et les sources de l'aide étrangère qui lui est attribuée. L'intérêt de Dacca et aussi celui de New-Delhi commandent que le Bangla-Desh ne soit pas contraint de demeurer sous la seule influence indo-soviétique et ne devienne ainsi l'enjeu de la rivalité sino-soviétique en Asie. L'Europe occidentale, et notamment la France auprès de qui des ouvertures ont été faites très tôt en ce sens, pourrait donc jouer au Bangla-Desh, mais sans se départir d'une certaine prudence, un rôle non négligeable de contrepoids ;

— raisons économiques : en raison de l'aide fournie au Pakistan, au cours des dernières années, les produits et les techniques françaises sont déjà connus et appréciés au Bangla-Desh. L'aide d'urgence que nous avons affectée à Dacca a donc été conçue de façon à préparer les voies, comme l'ont déjà fait la plupart de nos concurrents européens, à la reprise, le moment venu, d'une aide classique et de rouvrir aux firmes françaises l'accès au marché bengali (en particulier achèvement des projets déjà entrepris dans l'ex-Pakistan oriental).

3° Tenant compte des profonds changements survenus dans la région, nous souhaitons continuer à affirmer notre présence dans le sous-continent en contribuant, dans la mesure de nos moyens, à l'établissement progressif de rapports nouveaux et harmonieux entre les trois pays qui aujourd'hui le composent.

L'intérêt que nous portons au Bangla-Desh ne peut que rencontrer la faveur des autorités indiennes auprès de qui nous jouissons actuellement d'une position très favorable et qu'il importe aujourd'hui de consolider. La normalisation de la situation dans le sous-continent qui retirerait tout le prétexte à l'intervention des grandes puissances dans les affaires de la région, ne pourrait que faciliter la réaffirmation par New-Delhi de son attachement au non-alignement. Forte de sa nouvelle puissance, mais surmontant toutefois sa victoire, l'Inde pourrait alors constituer un facteur d'équilibre dans une Asie en mutation.

Nous entendons cependant veiller à ce que notre comportement vis-à-vis de l'Inde et du Bangla-Desh ne s'affirme pas au détriment d'Islamabad. Aussi, tout en lui recommandant de se montrer réaliste, avons-nous marqué au Pakistan notre désir de l'aider à surmonter démocratiquement la crise, en l'assurant du maintien de notre amitié et de notre coopération.

En dépit d'un certain refroidissement de nos rapports enregistré au cours des premiers mois de 1972, nos relations sont redevenues confiantes avec le Pakistan où nos positions n'ont pas été affaiblies.

CHAPITRE III

LES CONTRIBUTIONS AUX ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Comme on l'a souligné dans le chapitre consacré à la présentation synthétique des crédits les contributions aux organisations internationales constituent le principal facteur d'augmentation du budget des Affaires étrangères. Augmentant de 62 millions (soit 14 %) par rapport à 1972, elles représenteraient 22,4 % du budget des Affaires étrangères.

En 1973, comme en 1972, l'augmentation des contributions résulte pour l'essentiel de la participation de la France aux dépenses du Centre européen de recherche nucléaire (C. E. R. N.).

SECTION 1. — Les organisations internationales à caractère scientifique.

Dans son précédent rapport, votre commission avait regretté que les crédits affectés aux organisations internationales à caractère scientifique fussent dispersés entre plusieurs budgets.

C'est ainsi que, par exemple, les crédits d'Euratom sont inscrits au budget du Développement industriel et scientifique et ceux du C. E. R. N. au budget des Affaires étrangères. Questionné sur ce point, le ministère a fourni la réponse suivante :

S'il n'a pas été possible, jusqu'à présent, de regrouper au budget des Affaires étrangères les crédits de contribution aux diverses organisations internationales scientifiques, ce ministère entretient des contacts constants avec les départements ministériels intéressés pour assurer dans les meilleures conditions une coordination efficace en cette matière.

De fréquentes réunions interministérielles qui rassemblent au Quai d'Orsay des représentants du Ministère des Finances, de celui du Développement industriel et scientifique, de la délégation générale à la recherche scientifique et technique et du Commissariat à l'énergie atomique, suivant les cas, permettent d'examiner en commun les problèmes budgétaires posés et de définir les positions qui seront les nôtres lors des débats et des votes des organes directeurs des institutions en question. Des représentants des ministères et organismes précités sont d'ailleurs appelés de façon régulière à faire partie de nos délégations, notamment au C. E. R. N. et à l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Dans le budget de 1973, *la contribution au C. E. R. N.* atteindra 174,6 millions de francs, soit 35 % du total de nos contributions aux organisations internationales. La participation française aux dépenses du C. E. R. N. augmente ainsi de près de 46,6 millions par rapport à 1972, année au cours de laquelle elle avait déjà augmenté de 35 millions.

Ces augmentations très importantes sont liées à l'extension du C. E. R. N. qui donne lieu par ailleurs à l'inscription d'un crédit de 12 millions de francs au chapitre 57-10 qui doit permettre la poursuite de *l'acquisition de terrains* situés en territoire français (1) en vue de leur mise à la disposition du C. E. R. N. (contribution du grand accélérateur de particule de 300 GeV). Toutes ces acquisitions sont effectuées à l'amiable.

Les travaux de génie civil ont commencé sur le site : construction des bureaux et laboratoires de surface, mise en route du percement du tunnel de l'accélérateur ; les premiers marchés passés par le C. E. R. N. après adjudication internationale, ont fourni aux entreprises françaises les contrats que nous pouvions en attendre.

Le programme d'acquisition de terrains et la mise en chantier des travaux ont été menés jusqu'ici conformément au programme approuvé par les états membres et aux engagements pris à l'égard de l'organisation par le Gouvernement.

SECTION 2. — Les autres organisations internationales.

L'augmentation de 600.000 francs des contributions obligatoires est destinée au Fonds européen de la jeunesse.

La principale augmentation (10,5 millions) affecte les *contributions bénévoles* et bénéficiera pour la plus grande partie au P. N. U. D. (Programme des Nations Unies pour le développement) et à l'U. N. R. W. A. (Programme d'aide et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés arabes de Palestine). Votre commission approuve cet accroissement de la participation française à ces actions.

(1) Les installations du C. E. R. N. sont situées à cheval sur la frontière franco-suisse.

Comme l'année dernière, votre rapporteur a tenu à faire *le point du contentieux financier entre la France et l'O. N. U.* Interrogé à ce sujet, le Ministère des Affaires étrangères a communiqué la réponse dont la teneur suit :

La France n'ayant pas admis le bien-fondé des opérations engagées par l'O. N. U., sous le prétexte du « maintien de la paix » au Congo, a refusé de contribuer aux dépenses de l'espèce et à la charge de l'intérêt des obligations émises par l'O. N. U. pour financer ces dépenses. L'U. R. S. S. avait adopté une position analogue en y incluant les opérations entreprises au Moyen-Orient.

En octobre 1971, devant la situation financière très grave de l'Organisation, le Gouvernement français a procédé à un don volontaire de 3,9 millions de dollars (représentant un peu moins que les sommes dont on nous imputait la dette en précisant que ce don, destiné à aider l'Organisation dans ses difficultés financières, ne signifiait en rien un changement dans notre appréciation de l'illégalité des opérations entreprises.

En avril 1972, à l'occasion de la première visite officielle à Paris du nouveau Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, nous avons fait savoir que dorénavant nous ne retiendrons plus la part qui nous est imputée de la charge des intérêts des obligations jadis émises par l'O. N. U. Nous cessons donc, depuis 1972 inclus, d'amputer d'une somme d'environ 500.000 dollars annuels notre contribution obligatoire au budget régulier de l'O. N. U. Nous avons précisé, là encore, que notre position de principe était inchangée.

Ces deux gestes de notre part n'ont été imités ni pendant la XXV^e Assemblée générale (septembre-décembre 1971) ni, depuis lors, malgré les efforts du Comité des Quinze, créé en décembre dernier, pour redresser les finances de l'O. N. U. sous la présidence de M. Hambro, ancien ambassadeur de Norvège, puis de M. Algard, ambassadeur suédois.

Les finances de l'O. N. U. ont reçu un ballon d'oxygène en 1972 dans la mesure où les Etats gros contributeurs (1) ont procédé dès le début de l'année légale au versement de leurs contributions. De ce fait, le Secrétaire général de l'Organisation a pu déclarer que ses inquiétudes étaient apaisées pour le proche avenir, mais qu'à plus long terme la situation restait sérieuse. En effet, quant au fond, le problème des dettes de l'O. N. U. — que les estimations les plus habilement optimistes évaluent au moins à 60 millions de dollars — n'est pas résolu. Ajoutons que les dons volontaires accomplis au cours de ces dernières années se sont déjà élevés à quelque 25 millions de dollars (dont 10 par le Royaume-Uni) et que ni les U. S. A. ni l'U. R. S. S., chacun semblant attendre le geste de l'autre, n'ont encore contribué à cette résorption du déficit accumulé.

Il n'est pas prévu pour le moment de verser à l'O. N. U. une nouvelle contribution volontaire.

Six Etats fournissent 67 % du budget : Etats-Unis, 31 % ; U. R. S. S., 14 % ; France, 6 % ; Royaume-Uni, 5,9 % ; Japon, 5,4 % et Chine, 4 %.

TROISIEME PARTIE

Réflexions sur l'aide aux pays sous-développés.

Au cours de l'année 1972, la troisième réunion, tenue à Santiago-du-Chili, de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (C.N.U.C.E.D.) a donné aux problèmes de l'aide aux pays sous-développés une actualité que la Conférence au sommet des chefs d'Etat ou de Gouvernement de l'Europe élargie a confirmée en inscrivant cette question à son ordre du jour.

Votre rapporteur n'en regrette que davantage le fait que le Gouvernement français se soit refusé à publier le rapport sur l'aide française au développement élaboré, à la demande du Premier Ministre, par une commission de cinq membres présidée par M. Georges Gorse, ancien ministre. Ce rapport, sans doute excellent eu égard à la qualité de ses auteurs, aurait pourtant contribué à informer utilement les parlementaires et l'opinion publique sur des problèmes dont la présentation manque souvent de clarté.

Cet ensemble de circonstances a conduit votre rapporteur à proposer à votre Commission des Finances d'inclure dans son rapport sur le budget des Affaires étrangères un exposé général sur l'aide aux pays sous-développés.

L'ambition de cet exposé ne peut être que limitée compte tenu des moyens d'information et d'enquête dont dispose le Parlement. Il s'attachera surtout à **essayer de clarifier des données chiffrées dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles sont sujettes à caution.** S'intéressant essentiellement à l'aide publique, votre rapporteur comparera systématiquement les statistiques officielles et les chiffres contenus dans les documents budgétaires en soulignant les importantes différences qui existent entre ces données.

En décrivant l'évolution de l'aide française depuis la période 1964-1965, on ne pourra que **constater la sensible diminution de l'effort français** d'aide au développement.

La présente étude soulève aussi **les problèmes posés par la répartition de nos interventions entre les différents pays.** Ce faisant, nous avons le souci de conserver une certaine réserve compte tenu notamment du fait que notre compétence se limite aux crédits du budget des Affaires étrangères, à l'exclusion des crédits de la « Coopération » proprement dite, c'est-à-dire des aides destinées aux pays d'Afrique noire

d'expression française et à Madagascar (qui sont aussi les Etats africains et malgache associés à la Communauté européenne - E. A. M. A.).

Le tableau ci-après (tableau n° 1) présente la répartition, par ministère, des crédits budgétaires affectés à l'aide au développement telle qu'elle apparaît dans l'annexe au projet de loi de finances intitulée « Etat récapitulatif de l'effort financier prévu au titre de la coopération avec les Etats en voie de développement » (1). Ce tableau permet de se rendre compte que la part des crédits budgétaires consacrés à l'aide au développement figurant au budget du Ministère des Affaires étrangères ne représente plus que moins de un quart du total de ces crédits alors qu'elle en représentait encore un tiers en 1967 (et la moitié en 1964 si l'on tient compte des crédits affectés à l'Algérie). Cette diminution correspond à la suppression des aides spéciales à l'Algérie, suppression qui, comme on le verra tout au long de cette étude, n'a pas été compensée par une augmentation de nos aides aux autres pays.

(1) Cette annexe, fréquemment citée dans notre étude, en constitue la principale référence.

TABLEAU N° 1

Aide publique civile non remboursable.

Répartition des crédits par ministère.

	1964		1967		1970		1972		1973	
	Millions de francs.	Pourcentage.	Millions de francs.	Pourcentage.	Millions de francs.	Pourcentage.	Millions de francs.	Pourcentage.	Millions de francs.	Pourcentage.
Affaires étrangères.....	240	50,2	741	33,4	607	27,5	653	23,7	679	22,4
Affaires algériennes.....	1.055		»	»	»	»	»	»	»	»
Coopération	986	38,3	993	44,7	946	42,8	1.258	45,6	1.460	48,2
Autres ministères (1).....	296	11,5	487	21,9	657	29,7	846	30,7	891	29,4
Total	2.577	100	2.221	100	2.210	100	2.757	100	3.030	100

(1) Il s'agit pour l'essentiel du Ministère de l'Economie et des Finances (Charges communes) au budget duquel sont inscrits les crédits de certaines organisations internationales, notamment le Fonds européen de développement.

Malgré tout, c'est le Ministre des Affaires étrangères qui, au sein du Gouvernement, est le principal responsable des orientations données à la politique française d'aide aux pays sous-développés et, dans ces conditions, des réflexions sur ces problèmes paraissent trouver leur place dans le rapport de votre commission sur le projet de budget des Affaires étrangères.

Ces réflexions s'articulent en deux chapitres :

- I. — Les aspects internationaux de l'aide au développement.
- II. — L'évolution de l'aide publique française depuis 1964.

CHAPITRE PREMIER

LES ASPECTS INTERNATIONAUX DE L'AIDE AU DEVELOPPEMENT

D'après les statistiques de l'O. N. U. pour 1970, la population mondiale est de l'ordre de 3 milliards 600 millions d'habitants dont 2,4 milliards vivent dans les pays à économie de marché. Dans ces derniers pays, le revenu moyen par habitant est de l'ordre de 1.000 dollars par an en moyenne, mais le revenu moyen d'un Américain (4.800 dollars en 1970) est quarante-cinq fois supérieur à celui d'un Indien (105 dollars).

Parmi les pays à économie de marché, population et revenu se répartissent de la façon suivante :

	REPARTITION	
	De la population.	Du revenu.
	(En pourcentage.)	
<i>Pays à économie de marché :</i>		
Pays développés (750 millions d'habitants).....	39	86
Pays sous-développés (1.650 millions d'habitants).....	61	14
	100	100

Les Etats-Unis, à eux seuls, avec une population qui représente 8,5 % de celle de l'ensemble des pays à économie de marché, bénéficient de 44 % du revenu de ces pays.

Mais l'inégalité entre riches et pauvres n'est pas seulement l'inégalité entre pays développés et pays sous-développés. Elle est aussi **inégalité entre pays sous-développés**, selon qu'ils sont ou non rentrés dans un processus cumulatif de croissance leur permettant de tirer profit de l'aide extérieure. Elle est enfin **inégalité à l'intérieur des divers pays sous-développés** qui pâtissent de l'existence d'une économie « dualiste » caractérisée

par la juxtaposition d'un petit secteur économiquement assez avancé bénéficiant à un petit nombre de privilégiés et d'un secteur vraiment sous-développé, totalement coupé du premier et où se retrouve l'immense majorité de la population. Au sein de ce dernier secteur, le dénuement atteint son degré extrême : c'est ainsi, par exemple, que, à l'intérieur de l'Inde 40 % de la population rurale et 50 % de la population urbaine, soit 225 millions de personnes, n'atteignent pas, du fait de leurs très faibles ressources, le seuil à partir duquel la ration alimentaire peut être considérée comme normale. Qui plus est, comme l'écrivait Tibor Mende dans le journal *Le Monde* (1), l'essor démographique suppose que « *pour maintenir les niveaux de nutrition déjà insuffisants du monde sous-développé, la génération qui vient devra au moins doubler la quantité de nourriture produite par ses parents* ».

La brutalité de ces chiffres démontre, à n'en pas douter, que toute solution aux problèmes du sous-développement présuppose **un effort considérable des pays sous-développés eux-mêmes** pour, avant tout, donner du travail à leur population. Cela ne peut se faire sans réformes de structure, redistribution du pouvoir et des richesses. Faute de ces conditions, l'aide extérieure ne pourra jamais qu'améliorer le sort du petit nombre de ceux qui sont les moins démunis.

L'énoncé de ce principe **ne dégage pas pour autant les pays riches de leurs responsabilités**. Il leur appartient tout d'abord, et sans doute n'insiste-t-on pas suffisamment sur cet aspect fondamental de leur concours au développement des pays pauvres, *de s'abstenir, dans la mesure compatible avec l'équité, de gêner les décisions prises par ces pays pour précisément mettre en œuvre les réformes de structure dont la nécessité vient d'être évoquée*. Cela implique que les gouvernements des pays riches fassent preuve de modération dans le soutien qu'ils apportent aux sociétés privées dont les intérêts peuvent se trouver çà ou là quelque peu malmenés. A cet égard, si l'on peut dire que, dans un passé encore assez récent, la France a en définitive manifesté une prudence raisonnable, **les difficultés que connaît actuellement le Chili** montrent que d'autres pays développés ne font pas preuve de la compréhension souhaitable.

(1) *Le Monde* du 20 septembre 1972.

En second lieu, il est évident que les pays riches doivent apporter leur concours financier aux pays pauvres, d'une part, pour éviter que ne se dégrade la situation des plus pauvres parmi les pauvres, d'autre part, pour faciliter et accélérer les progrès de ceux qui ont déjà trouvé le chemin de la croissance.

Cela conduit à examiner les aspects internationaux de l'aide au développement. Cet examen se fera en trois parties :

1° Les aspects quantitatifs de l'aide accordée par les pays développés ;

2° Les critiques faites aux modalités de cette aide ;

3° L'échec de la troisième C. N. U. C. E. D. et les hésitations des différents pays.

SECTION 1. — Les aspects quantitatifs des concours financiers au développement.

Cette partie de l'exposé est fondée sur les statistiques élaborées par le C. A. D. (Comité d'aide au développement) dont font partie seize des vingt-trois pays membres de l'O. C. D. E.

Malgré la sérieuse caution que représente leur label international, on ne peut s'empêcher de considérer ces statistiques avec scepticisme. Il y a à cela une raison bien simple c'est que, d'après ces statistiques internationales, l'aide publique française au développement serait supérieure de près des trois quarts aux résultats que l'on peut tirer de l'examen le plus bienveillant de l'annexe au projet de loi de finances intitulé « Etat récapitulatif de l'effort financier prévu au titre de la coopération avec les Etats en voie de développement ». Pour essayer de serrer au plus près la vérité, on présentera, au chapitre suivant, les conclusions que l'on peut tirer des documents budgétaires et l'on se référera, faute de mieux, dans le présent chapitre, aux statistiques de l'O. C. D. E. Au demeurant, l'O. C. D. E. se borne à faire la synthèse des données statistiques qui lui sont fournies par les pays membres sans disposer de réels moyens de contrôle sur la façon dont sont élaborées ces statistiques. Il n'est pas interdit de penser que **chaque gouvernement s'efforce de présenter ses chiffres de la façon la plus favorable possible** et que, à cet égard, les services responsables ne manquent ni d'habileté ni d'imagination.

Il faut donc s'attendre à ce que les données communiquées à l'O. C. D. E. par les Etats membres se traduisent par un certain optimisme dans la présentation que fait cet organisme de l'aide aux pays sous-développés. Il serait cependant injuste de ne pas tenir comptes des efforts faits par le Comité d'aide au développement (C. A. D.) depuis quelques années en vue d'apprécier le moins mal possible les aides accordées par ses membres. Ces efforts ont permis une certaine clarification, et notamment une meilleure distinction entre ce que l'on peut vraiment appeler aide ou assistance et ce qui n'est qu'« apports financiers » (investissements privés, crédits commerciaux).

Paragraphe 1. — LES APPORTS FINANCIERS TOTAUX

D'après les données les plus récentes fournies par le C. A. D., l'ensemble des flux financiers en provenance des pays membres s'est traduit, en 1971, par *un apport financier net aux pays sous-développés et aux organismes multilatéraux de 18 milliards de dollars* se répartissant comme suit :

	MILLIARDS de dollars.	POURCENTAGE du total.
Aide publique au développement.....	7,7	42,8
Autres apports publics.....	1,3	7,2
Crédits privés à l'exportation.....	2,7	15
Investissements privés.....	5,8	32,2
Dons des organismes privés bénévoles.....	0,5	2,8
Total	18	100

Les principaux apporteurs de capitaux ont été :

- les Etats-Unis : 7 milliards de dollars (39 % du total) ;
- le Japon : 2,1 milliards de dollars (11,7 % du total) ;
- l'Allemagne : 1,9 milliard de dollars (10,6 % du total) ;
- la France : 1,65 milliard de dollars (9,2 % du total) ;
- le Royaume-Uni : 1,57 milliard de dollars (8,7 % du total).

Au sein de ces flux financiers totaux, *les capitaux privés représentent exactement la moitié*, soit 9 milliards de dollars en provenance essentiellement des Etats-Unis (4,3 milliards, soit 48 %), le Japon (1,6 milliard, soit 18 %), l'Allemagne (1,2 milliard) et le Royaume-Uni (1 milliard). Ces quatre pays sont visiblement ceux d'où provient l'essentiel des investissements privés dans les pays sous-développés, les flux financiers privés en provenance de France ne représentant que 0,55 milliard de dollars.

En 1971, les *crédits à l'exportation*, déjà étonnamment élevés depuis plusieurs années, ont encore progressé d'environ 20 %. Si, d'après l'analyse du C. A. D., cette évolution résulte en partie de la prospérité d'un nombre croissant de pays en voie de développement, notamment de ceux dont les activités d'exportation sont prospères, elle tient aussi, toujours d'après le C. A. D., à *l'insuffisance persistante de fonds assortis de conditions libérales pour le financement des projets de développement essentiels*. Certains des pays qui se trouvent dans ce dernier cas risquent fort de connaître de *graves problèmes d'endettement*, à moins qu'ils ne puissent accroître sensiblement leurs exportations pour assurer le remboursement des crédits.

Au total, d'après les chiffres du C. A. D., les apports nets de capitaux aux pays pauvres, qui ont ainsi atteint 18 milliards de dollars en 1971, ont augmenté de 14 % en dollars par rapport à 1970, soit une progression d'environ 7 % en termes réels. Ce montant représente 0,82 % du produit national brut des pays donateurs, soit environ les quatre cinquièmes de l'objectif de 1 % fixé par les Nations Unies et auquel ont souscrit tous les membres du C. A. D.

Le graphique ci-contre (tableau n° 2) présente *les apports totaux nets des principaux pays membres de l'O. C. D. E. en pourcentage de leur produit national brut*. Ces apports représentaient en 1971 1,63 % du produit national brut des Pays-Bas, 1,14 % de celui du Royaume-Uni, 1,02 % du produit national brut français, 0,88 % du produit national brut allemand, 0,67 % du produit national brut américain. Naturellement, les Etats-Unis étant, en valeur absolue, les principaux apporteurs de capitaux, les statistiques relatives à ce pays conditionnent largement le calcul de la moyenne.

Il convient de compléter ce tableau relatif à l'année 1971 par une rapide comparaison avec les résultats de 1965 :

Pourcentage du produit national brut consacré aux apports financiers.

	1965	1971
	(En pourcentage.)	
France (1).....	1,30	1,02
Royaume-Uni	1,03	1,14
Japon	0,55	0,96
Allemagne	0,64	0,88
Etats-Unis	0,77	0,67

(1) Compte tenu des apports aux Départements et Territoires d'Outre-Mer.

Les pourcentages accusent une baisse marquée en ce qui concerne la France et les Etats-Unis.

Paragraphe 2. — LES AIDES PUBLIQUES AU DÉVELOPPEMENT

Le plus important élément de mesure des concours financiers apportés par les pays développés aux pays en voie de développement est constitué par les versements nets effectués au titre de ce qu'il est convenu d'appeler l' « aide publique au développement » ; il faut entendre par là les fonds mis à disposition par les gouvernements à titre de dons ou de prêts assortis de conditions libérales, dans le but premier de favoriser le développement. Ces apports sont les seuls que l'on puisse réellement qualifier d' « aide » ou d' « assistance ».

Pendant les quatre années 1967 à 1970, le montant de cette aide est resté stationnaire, ce qui, du fait des hausses de prix et des modifications de parité, équivaut en fait à un fléchissement de la valeur réelle des contributions.

Il est donc intéressant de constater qu'en 1971, l'aide publique au développement a marqué une progression, non seulement du point de vue de son montant en dollars (qui a augmenté de 800 millions de dollars, atteignant ainsi 7,7 milliards de dollars),

mais aussi en termes réels (c'est-à-dire compte tenu des modifications de parité et des hausses de prix qui ont gonflé les chiffres en dollars). L'augmentation effective de l'aide a été de l'ordre de 5 %.

En conséquence, la proportion des contributions nettes d'aide publique au développement dans le produit national brut, qui n'avait cessé de fléchir depuis trois ans, a amorcé un mouvement de reprise et s'est établie à 0,35 % du produit national brut. Force est cependant de constater que ce taux ne représente encore que juste la moitié de l'objectif de 0,70 % fixé par les Nations Unies et auquel la majorité des membres du C. A. D. ont officiellement ou officieusement souscrit.

Le graphique ci-dessus (tableau n° 2) permet de voir quelle était, en 1971, la part de son produit national brut consacré par les principaux pays membres du C. A. D. à l'aide publique au développement. Portugal mis à part, la France était le principal contributeur (1), suivie par les Pays-Bas, la Belgique, le Danemark, le Royaume-Uni et l'Allemagne. On remarquera que l'aide multilatérale représente une part beaucoup plus importante des contributions des petits pays que de celles des grands qui continuent de marquer leur préférence pour l'aide bilatérale.

Ici encore, il convient de compléter ces données relatives à l'année 1971 par un aperçu de l'évolution suivie depuis 1965 :

Part du produit national brut consacrée à l'aide publique.

	1965	1970	1971
	(En pourcentage.)		
France (1)	0,75	0,68	0,68
Royaume-Uni	0,47	0,37	0,41
Allemagne	0,40	0,32	0,34
Etats-Unis	0,49	0,31	0,32
Japon	0,28	0,23	0,23

(1) Compte tenu des crédits affectés aux Départements et Territoires d'Outre-Mer.

La conclusion est claire : malgré le léger redressement que dénotent les résultats de 1971, **tous les pays ont plus ou moins nettement diminué leur effort depuis 1965**, surtout les Etats-Unis et la France. La diminution serait sans doute encore plus marquée si l'on remontait aux années antérieures à 1965.

(1) Du moins si l'on tient compte, comme on le verra au chapitre suivant, des crédits affectés aux Départements et Territoires d'Outre-Mer.

Si l'on se place **du point de vue des pays en voie de développement**, les recettes au titre de l'aide ont atteint, en 1971, 4 dollars par habitant contre 3,65 dollars en 1961. **Ceci correspond en fait à un fléchissement d'au moins 15 % en termes réels.**

Cette situation profondément inquiétante a peu de chances de s'améliorer puisque, d'après l'analyse du C. A. D., il semble peu probable que les pays membres augmentent sensiblement dans les prochaines années la part de leurs versements effectifs dans leur produit national brut.

La situation serait néanmoins différente si les crédits ouverts par les Etats-Unis augmentaient rapidement, étant donné que la contribution de ce pays représente toujours une large part du total.

Pour ce qui est des autres pays, on prévoit que la Belgique, les Pays-Bas et la Suède atteindront l'objectif de 0,70 % d'ici à 1975 ; le Danemark espère réaliser cet objectif peu après et la Norvège a déclaré vouloir porter son aide publique au développement à 1 % du produit national brut d'ici à 1978. Les autres pays du C. A. D. se proposent d'accroître fortement leur aide publique à court et à moyen terme, sans nécessairement atteindre pour autant le taux de 0,70 % du produit national brut.

Paragraphe 3. — QUELQUES ASPECTS DE L'AIDE MULTILATÉRALE

A. — *Le programme des Nations-Unies par le développement* (P. N. U. D.)

La récente réforme du P. N. U. D. a eu notamment pour effet de substituer à l'assistance « par projets » c'est-à-dire au coup par coup, une assistance regroupée dans des programmes quinquennaux qui seront établis progressivement pour chacun des pays bénéficiaires (assistance « par pays »). Le P. N. U. D. est ainsi appelé désormais à insérer son action dans les plans de développement de ces pays.

Pour l'exercice financier de 1972 le P. N. U. D. a engagé des dépenses d'un montant de 265 millions de dollars. Son Conseil d'administration réuni en février 1972 a estimé les ressources dont il disposera pour la période 1973-1977 à environ 1,9 milliard de dollars et procédé, en conséquence, à une répartition « indicative »

par pays bénéficiaire des crédits prévisionnels. Il a enfin approuvé après examen les programmes quinquennaux d'assistance à dix-neuf pays.

La contribution française en 1972 s'est élevée à 5,9 millions de dollars (30 millions de francs), ce qui place la France au onzième rang des donateurs.

B. — *Le programme alimentaire mondial (P. A. M.)*

Au cours de la période 1971-1972, le P. A. M. a disposé de 211 millions de dollars qui lui ont été fournis en nature et en espèces. Il les a utilisés pour des opérations d'aide alimentaire et de secours d'urgence. Les contributions annoncées jusqu'ici au titre du biennium 1973-1974 s'élèvent à 265 millions de dollars.

La contribution française directe, originellement de 2 millions de dollars, a été progressivement réduite et arrêtée à 200.000 dollars pour la période 1971-1972 (1 million de francs).

En outre, la France a participé à concurrence de 28,05 % à la contribution de 69 millions de dollars annoncée par la Communauté économique européenne pour le biennium 1969-1970. Le montant de cette contribution fait au demeurant l'objet d'un rajustement par suite de la hausse du coût des produits dont la livraison était prévue (120.000 tonnes de poudre de lait et 35.000 tonnes de butter oil). La France a participé à concurrence du même pourcentage à la contribution de la Communauté économique européenne pour le biennium 1971/1972.

C. — *Le groupe de la Banque mondiale.*

La Banque internationale pour la reconstruction et le développement (B.I.R.D.), présidée par M. Mc Namara, accorde des prêts à long terme assortis d'un taux d'intérêt de 7,25 %. Ses prêts ne peuvent donc être affectés qu'à des investissements « productifs ». La Banque tire ses ressources, soit des dotations en capital des Etats membres, soit d'emprunts sur le marché américain ou international, soit encore des revenus de ses prêts.

La prépondérance des Etats-Unis est naturellement très marquée au sein de la Banque mondiale et cela se reflète indubitablement dans le choix des interventions de la Banque : la liste des principaux bénéficiaires que l'on trouvera plus loin et l'attitude de la Banque mondiale envers le Chili sont à cet égard révélatrices.

La B.I.R.D. a deux filiales :

— l'Association internationale pour le développement (A.I.D.) spécialisée dans l'aide au développement sous forme de prêts à long terme ne portant pratiquement aucun intérêt ;

— la Société financière internationale (S.F.I.) spécialisée dans des prêts de nature commerciale à des entreprises publiques ou privées.

Au cours de l'exercice 1972, le groupe de la Banque mondiale a accordé des prêts d'un montant total supérieur à 3 milliards de dollars :

a) La Banque elle-même a consenti soixante-douze prêts pour un total voisin de 2 milliards de dollars dans quarante pays ;

b) L'A.I.D. a accordé soixante-huit prêts pour un total de 1 milliard de dollars, dans trente-huit pays. L'A.I.D. a donc nettement augmenté ses activités en 1972 puisque, l'année précédente, ses prêts n'avaient atteint que 580 millions de dollars. Toutefois, l'accroissement des activités de l'A.I.D est compromis par le retard apporté par le Congrès américain à ratifier l'augmentation de la contribution américaine décidée depuis 1970 ;

c) La S. F. I. a procédé à vingt-trois opérations dans dix-sept pays totalisant 116 millions de dollars.

Pendant l'exercice 1971-1972 les pays auxquels la Banque mondiale et l'A. I. D. ont accordé le plus gros volume de prêts sont : l'Inde (472 millions de dollars), le Brésil (437 millions), le Mexique (227 millions), la Turquie (173 millions), l'Iran (125 millions), le Nigeria (119 millions) et l'Indonésie (105 millions).

Il s'agit donc de pays relativement favorisés parmi les pays pauvres et qui sont par ailleurs l'objet d'une attention particulière de la part des Etats-Unis.

D. — *Le Fonds européen de développement
et la Banque européenne d'investissements (F. E. D. et B. E. I.)*

C'est pour mémoire que ces organismes sont cités ici, leurs activités concernant exclusivement les Etats africains et malgache associés à la C. E. E. qui relèvent plutôt de la compétence du rapporteur spécial des crédits de la Coopération.

On rappellera simplement que le F. E. D. et la B. E. I. disposent d'environ 1 milliard de dollars pour cinq ans et que la contribution de la France à ces organismes sera, en 1973, de l'ordre de 72 millions de dollars (360 millions de francs).

SECTION 2.

Les critiques faites aux modalités de l'aide au développement.

Depuis le Président chilien lors de la séance inaugurale de la troisième C. N. U. C. E. D. jusqu'aux évêques français, en passant par le président de la Banque mondiale, M. Mc Namara, ou des spécialistes avertis des problèmes du sous-développement comme Tibor Mende, l'année 1972 a été marquée par une contestation généralisée des modalités actuelles de l'aide au développement, contestation que résume la formule lapidaire de « *spoliation du tiers-monde* ».

Résumer ces critiques n'est pas une tâche aisée, d'autant que le Parlement ne dispose pas des moyens d'information suffisants pour en apprécier le bien-fondé. Je me bornerai donc à énoncer les principales thèses qui paraissent mériter attention. On distinguera les critiques relatives à la façon dont l'aide est accordée par les pays riches et celles qui concernent la façon dont cette aide est utilisée par les bénéficiaires.

Paragraphe 1. — LES CRITIQUES ADRESSÉES AUX PAYS RICHES

Ces critiques peuvent se résumer en une phrase : « l'aide des pays riches est trop intéressée ». Les principaux griefs se résument comme suit.

A. — *L'aide, trop coûteuse, conduit à un endettement excessif des pays pauvres.*

Le dernier rapport annuel de la Banque mondiale souligne le montant excessif de l'endettement des pays pauvres : plus de 70 milliards de dollars et la dette s'accroît au rythme de 18 % par an.

Les pays les plus endettés sont : l'Inde (7 milliards de dollars) ; le Brésil, le Mexique, le Pakistan et l'Indonésie (3 milliards) ; la Turquie, Israël, l'Argentine et la Corée du Sud (2 milliards), l'Égypte, l'Iran, la Colombie et le Chili (1,5 milliard).

Globalement, c'est l'Amérique latine qui est le continent le plus endetté, notamment à l'égard des États-Unis et des organisations internationales.

Dans son dernier rapport annuel, la Banque mondiale juge « très grave » les répercussions des changements de parité sur le coût réel de la dette extérieure des pays pauvres.

Toutefois, ces répercussions ont été plus graves pour les pays d'Afrique, d'Asie et d'Europe méridionale, car ces derniers avaient contracté une partie importante de leur dette en monnaies réévaluées (deutschmark et yen notamment). Pour les pays d'Amérique latine, dont la dette est surtout libellée en dollars dévalués, les conséquences de l'ajustement monétaire ont été à peu près nulles.

À dire vrai, on n'aperçoit guère d'autre remède à la situation que l'augmentation des dons ou, à tout le moins, des prêts à très bas taux et à très long terme. C'est dans cet esprit que, à l'intérieur du groupe de la Banque mondiale, les moyens de l'A. I. D. ont été accrus, mais cette mesure n'a qu'une portée limitée.

Au sein de l'O. C. D. E., les pays membres du C. A. D. ont fait quelques efforts pour améliorer les conditions de leurs concours au développement. Cependant, les conditions de l'aide, c'est-à-dire les

taux d'intérêt et les délais de remboursement dont s'assortissent ces apports publics, n'ont guère varié en 1971. Un fléchissement du pourcentage des dons, dû pour une large part à *une nouvelle contraction de la proportion de dons dans l'aide des Etats-Unis*, a été enregistré. Une douzaine de pays du C. A. D., notamment les donateurs importants que sont l'Allemagne et le Royaume-Uni, ont pris des mesures de caractère politique pour assouplir les conditions de leurs prêts. De ce fait « l'élément global de libéralité » (il s'agit d'un barème qui permet d'apprécier le caractère plus ou moins favorable des conditions auxquelles les fonds sont accordés) s'est de nouveau établi au-dessus de 80 %. Ce résultat est jugé satisfaisant par le C. A. D. dans la mesure où « l'élément de libéralité » des aides consenties par l'A. I. D. (considérée comme un modèle à cet égard) est de 86 %.

A l'issue de sa réunion annuelle, le **C. A. D. a adopté le 18 octobre dernier une recommandation tendant à augmenter la part des dons dans l'aide publique** aux pays en voie de développement. Au terme de cette recommandation l'aide publique accordée par chacun des seize pays membres devra comporter, à partir du 1^{er} janvier 1973, une marge de libéralité de 84 % au minimum : en d'autres termes, les pays membres devront — par le jeu de la dépréciation du capital, de la bonification des taux d'intérêt, ou par renonciation délibérée au remboursement — accepter de perdre 84 % en moyenne des fonds engagés dans l'aide au développement. Ce taux représente une progression de un point par rapport au taux moyen actuellement observé pour ces pays (83 % en 1971), certains pays nordiques acceptant une marge de libéralité de 100 %. Des conditions plus favorables sont prévues pour les vingt-cinq pays les plus pauvres.

Face à l'ampleur du problème posé, ces petites modifications de pourcentages ne peuvent guère changer substantiellement la situation.

B. — « *Les pays pauvres financent la croissance des pays riches* ».

Cette affirmation abrupte résume assez bien la thèse défendue notamment par le Président Allende à la séance inaugurale de la troisième C. N. U. C. E. D. A la base de cette thèse se trouve le raisonnement suivant : si l'on fait le total de l'avantage que représente, pour les pays riches, la possibilité de s'approvisionner à bon marché en matières premières, des possibilités d'exportations que

leur offre « l'aide liée », des revenus qu'ils tirent des investissements faits dans les pays sous-développés ou des prêts accordés à ces pays, on se rend compte qu'il y a en définitive transfert net de richesse des pays pauvres vers les pays riches.

La démonstration statistique de cette thèse n'est pas aisée. D'aucuns s'y sont cependant essayés. Leur raisonnement repose sur l'hypothèse que la détérioration des « termes de l'échange » consécutive à la baisse des prix relatifs des matières premières vendues par les pays pauvres et à l'augmentation des prix des produits manufacturés vendus par les pays riches, équivaut à une perte de 2,2 milliards de dollars par an pour les pays sous-développés. Ce chiffre résulte des calculs de l'O. N. U. pour la période 1954-1962. Se fondant sur les statistiques de l'O. N. U. pour 1969, on peut dès lors faire le calcul suivant :

1° Les transferts financiers des pays développés vers les pays sous-développés ont atteint en 1969 13,3 milliards de dollars (4,3 milliards de dons, 5 milliards de crédits commerciaux ou d'autres prêts, 4 milliards d'investissements privés) ;

2° La même année, les pays pauvres ont transféré 11,5 milliards aux pays riches au titre des paiements de dividendes, d'intérêt et de remboursements de prêts. Si l'on ajoute à ce chiffre les 2,2 milliards de dollars dus à la détérioration des termes de l'échange, on arrive à un total de 13,7 milliards de dollars.

Rendu prudent vis-à-vis des chiffres, votre rapporteur se gardera bien de prendre à son compte le raisonnement qui précède. Malgré tout, poussé par la curiosité, on peut se demander quels résultats donnerait un raisonnement analogue à celui qui précède appliqué aux relations entre la France et les pays de la zone franc. A cette fin, on peut se référer à trois documents : le rapport du Comité monétaire de la zone franc pour 1970, le mémorandum de la France au Comité d'aide au développement de l'O. C. D. E. et le rapport sur les comptes de la Nation.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser *a priori* ces documents ne contiennent pas les données nécessaires pour dresser un tableau d'ensemble des flux financiers entre la France et les pays sous-développés de la zone franc. Les principales lacunes ou incohérences sont les suivantes : la définition de la « zone franc » varie selon les cas (tantôt les Etats d'Afrique du Nord sont inclus, tantôt ils sont exclus) ; les Départements et Territoires français d'Outre-Mer sont confondus avec les Etats indépendants ; les

statistiques sur les flux financiers à l'intérieur de la zone franc et sur les flux entre les pays d'Outre-Mer et les autres pays étrangers sont soit incomplètes, soit inexistantes.

On est donc obligé de se limiter à des constatations éparses :

1° Mis à part 850 millions de francs correspondant à la coopération culturelle et technique (rémunération des coopérants, boursiers et stagiaires) *les apports métropolitains aux Etats africains et malgache en 1970*, ont été les suivants (d'après le mémorandum français au C. A. D.) :

— aide publique non remboursable (dons) : 420 millions de francs ;

— aide publique remboursable (prêts nets) : 110 millions de francs ;

— apports privés (prêts et investissements) (montant brut) : 340 millions de francs.

2° Quels sont *les apports des pays sous-développés de la zone francs à la France ?* C'est là que les lacunes statistiques sont les plus graves. **Plusieurs indices donnent malgré tout à penser que le « reflux » des capitaux est important :**

a) Les comptes de la Nation font apparaître par exemple des rentrées d'intérêts et dividendes en provenance des pays d'Outre-Mer d'un montant de 366 millions de francs en 1970 et 412 millions en 1971 ;

b) Les recettes au titre du « Tourisme » ont représenté 432 millions en 1970 et 300 millions en 1971 ;

c) Le commerce extérieur des pays d'Outre-Mer présente pour la France deux type d'avantages :

— **les pays d'Outre-Mer achètent à la France plus qu'ils ne lui vendent**, de la sorte, la balance commerciale de la France par rapport à la zone franc est en excédent : l'excédent des opérations sur biens et services a été de l'ordre de 3,8 milliards de francs tant en 1970 qu'en 1971 (d'après le rapport sur les comptes de la Nation),

— **les Etats d'Outre-Mer ont un commerce extérieur excédentaire par rapport aux pays étrangers à la zone franc**. Ainsi, les Etats africains et malgache ont exporté hors zone franc pour 4,5 milliards de francs en 1970, cependant qu'ils n'importaient que pour 3,8 milliards environ, de telle sorte qu'ils ont dégagé un excédent

voisin de 700 millions de francs (d'après le rapport du Comité monétaire de la zone franc) qui sont venus abonder les réserves françaises de devises ;

d) Conséquence logique de ce qui précède, **les règlements en devises pour le compte des pays d'Outre-Mer constituent souvent une opération fructueuse pour nos réserves de change.** Le rapport sur les comptes de la Nation (tome 2, p. 143) décrit comme suit l'équilibre des échanges entre la France et l'étranger (hors zone franc) en 1971 :

	Millions de francs.
— solde des opérations courantes	— 1.970
— solde des mouvements de capitaux	+ 1.252
— règlements en devises pour le compte des pays d'Outre-Mer	+ 860
	+ 142
Solde avant « ajustement »	+ 142

Il est intéressant de noter que cet important gain de devises imputable aux pays d'Outre-Mer compense exactement le poste « sortie de capitaux publics à long terme de France vers l'extérieur de la zone franc » (867 millions en 1971), poste qui correspond grosso modo à l'aide publique française aux pays extérieurs à la zone franc (1). D'aucuns en tireront la conclusion que, du point de vue de la balance des paiements, l'aide au développement ne coûte rien à la France.

Il faut en outre rappeler que le poste « règlements en devises pour le compte des pays d'Outre-Mer » *recouvre aussi bien les opérations des Etats africains et malgache que des Départements et Territoires français d'Outre-Mer.* Or, si les premiers (Etats indépendants) ont un commerce extérieur hors zone franc dégageant un excédent voisin de 700 millions de francs en 1970, les seconds, au contraire (T. O. M. — D. O. M.) ont un commerce extérieur hors zone franc se soldant par un déficit de plus de 800 millions en 1970. *Les gains en devises que nous valent les Etats africains et malgache sont donc probablement supérieurs au solde des « règlements en devises pour le compte des pays d'Outre-Mer ».*

3° *En conclusion*, un fait demeure : la coopération culturelle et technique sous forme d'envoi de coopérants et d'octroi de bourses d'études ou de stages, qui constitue l'essentiel de l'aide française

(1) Encore ne s'agit-il vraiment de sortie de capitaux que lorsque l'aide accordée ne trouve pas sa contrepartie dans la vente d'un matériel français.

au développement, peut être considérée comme financièrement, sinon politiquement, désintéressée. Quant au reste, les statistiques sont trop incomplètes pour être irréfutables mais un faisceau d'indices donne à penser que, pour parler communément, notre pays « s'y retrouve largement ».

C. — *L'aide fournie ne correspond pas aux besoins des pays pauvres.*

Enfin, un dernier groupe de critiques se rattache à la notion « **d'aide liée** ».

Abstraction faite de l'aide alimentaire dont il est évident qu'elle est un moyen commode pour les pays industrialisés (notamment les Etats-Unis) d'écouler leurs surplus agricoles mais dont il est tout aussi évident que, dans la situation actuelle, elle constitue un secours d'urgence indispensable, les principaux pays développés n'accordent leur aide qu'à condition qu'elle soit affectée à l'achat d'équipements provenant du pays donneur.

Le mécanisme de l'aide liée est le plus couramment pratiqué et procède du souci des Gouvernements des pays développés d'assurer des débouchés à leurs industries. **Ce système permet ainsi d'alléger, voire d'annuler, la charge économique et financière de l'aide au développement** dans la mesure où il est un facteur de soutien de l'expansion dans le pays donneur sans provoquer de sorties de devises. Enfin, **l'opinion publique des pays riches considère l'aide liée comme équitable** et admet difficilement que l'aide consentie à un pays pauvre puisse lui servir à acheter des produits d'un autre pays.

S'il apparaît ainsi que, sans aucun doute, l'aide liée comporte de multiples avantages du point de vue du donneur, elle présente parfois pour les bénéficiaires des inconvénients dont certains pays pauvres se plaignent amèrement. Ces inconvénients peuvent se résumer comme suit :

1° N'ayant à redouter aucune concurrence, les industriels du pays donneur ne se montrent que **modérément préoccupés de fournir à leur client des équipements qui correspondent exactement à ses besoins**. Si, à cet égard, les livraisons de certains pays de l'Est à des pays africains ont fourni dans le passé des exemples qui confinent au ridicule, il est probable que, sans atteindre ces cas extrêmes, le désir d'exporter prime souvent le souci d'aider efficacement ;

2° L'acuité des besoins de l'acheteur et l'absence de concurrence **permettent aux vendeurs d'écouler à des prix rémunérateurs des produits et des matériels qui ne trouveraient peut-être pas d'acquéreurs** à ce prix sur un marché concurrentiel, soit parce qu'ils sont plus ou moins défectueux, soit parce qu'ils sont plus ou moins démodés. Il y a lieu, dans cette hypothèse, de considérer que les pays bénéficiaires de l'aide doivent payer *un « surpris »* qui diminue d'autant la valeur réelle des concours financiers qui leur sont apportés ;

3° Enfin, certains pays pauvres reprochent aux pays riches de se montrer plus soucieux, dans leur politique d'aide, de **rentabiliser les investissements de leurs propres ressortissants** dans les pays sous-développés et que d'engager des opérations qui profitent effectivement et durablement au progrès économique et social du pays aidé. Cette critique rejoint celles qui sont faites aux pays sous-développés quant à la façon dont ils utilisent les concours financiers en provenance des pays riches.

Paragraphe 2. — LES CRITIQUES RELATIVES

A L'UTILISATION DES AIDES PAR LES PAYS SOUS-DÉVELOPPÉS

Ce deuxième groupe de critiques se ramène à l'idée suivante : **l'économie des pays sous-développés est de type dualiste** (juxtaposition d'un petit secteur évolué et d'un immense secteur archaïque) ; dans le secteur évolué, les mécanismes de l'économie de marché entraînent un processus cumulatif de croissance qui n'exerce aucun effet d'entraînement sur l'autre secteur ; les gouvernements favorisent trop ce secteur évolué auquel profite l'essentiel de l'aide extérieure ; au total, **les contribuables des pays développés subventionnent les gens riches des pays pauvres et les entreprises multinationales** installées dans ces pays.

Telle est, sommairement et peut-être un peu brutalement résumée, la thèse qui sous-tend plus ou moins *le discours de M. Mc Namara, président de la Banque mondiale*, prononcé à l'occasion de l'ouverture de la dernière assemblée générale du Fonds monétaire international. C'est aussi la thèse défendue de façon plus incisive par *l'économiste indien Tibor Mende* dans deux articles récemment publiés par le journal *Le Monde*.

L'intérêt doctrinal du contenu de ces deux interventions mérite qu'on en présente une brève analyse.

A. — *Le discours de M. Mc Namara.*

1° La croissance ne profite qu'aux riches :

« Il serait certes réconfortant de continuer à croire qu'une croissance globale rapide est compatible avec un accroissement proportionnel des revenus des pauvres. Cependant, la réalité nous prouve malheureusement qu'il n'en est rien.

« La croissance tend naturellement à se concentrer dans les secteurs modernes de l'économie et à n'intéresser que dans une mesure négligeable les couches de population qui disposent des revenus les plus bas. Les statistiques — sans doute incomplètes — montrent que tel est le cas dans de nombreux pays. »

2° Les pays pauvres subventionnent trop le capital :

« Une technologie est efficace, ou inefficace, par rapport aux ressources disponibles. Dans une économie riche évoluée, où la main-d'œuvre est rare, la technologie la plus efficace est « capitaliste » et fortement automatisée ; elle permet de réduire au maximum le coût unitaire de la ressource rare : la main-d'œuvre.

« En revanche, dans une économie en voie de développement, où la main-d'œuvre est abondante et les compétences insuffisantes, l'efficacité ne consisterait manifestement pas à mettre en œuvre des technologies « capitalistes », étant donné qu'en l'occurrence la ressource rare est le capital. C'est cependant ce qui se produit lorsque, pour accélérer leur industrialisation, les pays en voie de développement subventionnent pour ainsi dire le capital en instaurant un système de prix dans lequel les devises sont sous-évaluées, le crédit consenti à des taux de faveur et les mesures d'incitation fiscale appliquées à contresens. »

3° Des réformes radicales sont nécessaires :

« Les gouvernements ne peuvent se dérober à leur responsabilité. Différer des réformes pour des motifs d'opportunité politique, c'est préparer la voie à l'extrémisme politique ; rester indifférent à l'injustice sociale, c'est favoriser sa croissance.

« Dans de nombreux pays en voie de développement, des réformes institutionnelles sont indispensables pour redistribuer la puissance économique : réforme agraire, réforme des sociétés, réforme de l'impôt, du crédit et autres.

« L'une des techniques les plus efficaces qui permette d'améliorer le niveau de vie des pauvres consiste à aménager les dépenses publiques. Trop souvent, ces dépenses — qui se rapportent à la santé, aux transports, à l'approvisionnement en eau, à l'éducation et à bien d'autres secteurs — profitent en définitive aux privilégiés beaucoup plus qu'aux déshérités.

« Enfin, nous devons nous efforcer d'instaurer des rapports plus équilibrés entre le prix de la terre, celui de la main-d'œuvre et celui du capital. »

B. — *L'analyse de Tibor Mende.*

1° Le développement est un problème politique :

« L'une des rares leçons à retenir d'un quart de siècle de bricolage en matière de politiques d'aide, c'est que le développement est un problème politique tout autant qu'économique. Mais la plupart des institutions existantes dans les pays sous-développés — politiques, agraires, fiscales ou scolaires — font obstacle à un développement réel. »

2° L'aide est souvent mal utilisée :

« Les politiques commerciales en vigueur, certaines formes d'assistance technique que l'on peut à peine distinguer d'une promotion commerciale ou culturelle ou les prêts à taux d'intérêts élevés fournis pour un mauvais usage prévisible, en sont des exemples. Les dettes énormes accumulées par les pays sous-développés sont dues, tout autant qu'à des besoins incompressibles, à des priorités incorrectes, à des technologies inadaptées, à l'importation de produits non essentiels ou à des conseils intéressés. »

3° Les intérêts des industriels étrangers rejoignent ceux des minorités dirigeantes :

« Le monde industriel rejoint les intérêts et les préférences culturelles des minorités dirigeantes des pays bénéficiaires pour court-circuiter habituellement les buts proclamés des politiques d'aide, abaissant plutôt qu'améliorant la capacité des pays pauvres d'importer des matériaux productifs et maintenant au pouvoir des minorités dont les politiques prolongent des pratiques beaucoup plus coûteuses que toute l'aide reçue. Les dépenses excessives engagées pour des armes avancées et importées, souvent encouragées de l'extérieur ; le profit tiré de l'exode des cerveaux, privant les pays de spécialistes instruits à grand prix ; l'offre de refuges aux capitaux fuyatifs, amassés le plus souvent par des pratiques antisociales et cherchant à se mettre à l'abri de l'insécurité qui en résulte ; ou le bénéfice tiré des compromissions avec la corruption — ce ne sont là que quelques exemples montrant que les pays donateurs exercent rarement une influence modératrice et que leur action nuisible, si on la qualifiait, dépasserait aisément le montant de l'aide qui est apportée. »

4° Des réformes de structures sont nécessaires :

« A l'heure actuelle, dans les pays pauvres, la clé d'un développement rapide et soutenu est une redistribution radicale du pouvoir économique et politique. Les masses misérables continueront à répugner à investir leur vie dans un avenir sans espoir. Seuls des changements de type structurel pourraient contribuer à liquider des économies dualistes auxquelles font défaut les courroies de transmission nécessaires pour répandre la prospérité et les occasions de progrès depuis les minorités urbaines jusqu'aux masses rurales — car ce n'est que sur l'amélioration du sort de ces dernières que peut s'établir une base industrielle saine. A défaut d'un tel changement, de simples améliorations d'ordre technique peuvent atténuer les privations les plus extrêmes, mais ne guériront pas la misère et la passivité ni ne transformeront des économies satellites en des sociétés saines orientées vers la satisfaction de besoins. »

Paragraphe 3. — UNE CONCLUSION PESSIMISTE ?

Selon Tibor Mende :

« Derrière le rideau de fumée des statistiques, l'aide des pays riches sous forme d'équipements réellement productifs n'a probablement jamais dépassé 1 ou 2 milliards de dollars par an. Et elle n'a guère de chances de s'accroître dans l'avenir prévisible. En fait, il est peu probable qu'une telle aide apporte jamais une contribution majeure en raison des nécessités énormes d'investissements ou fournisse le genre de savoir-faire adapté aux besoins réels. »

Face aux critiques dont fait actuellement l'objet l'aide des pays riches aux pays pauvres, aux doutes que l'on peut éprouver quant aux avantages que peuvent en tirer ceux auxquels elle est

en principe destinée, à l'incertitude des données statistiques, au manque d'information sûres, on ne peut s'empêcher d'éprouver un certain découragement. Ce découragement paraît d'autant plus fondé que la communauté internationale se montre incapable de relever le défi qui lui est lancé.

SECTION 3

L'échec de la troisième C. N. U. C. E. D. et les hésitations des différents pays.

Deux questions catalysent actuellement les divergences d'opinion au sein de la communauté internationale en matière d'aide au développement : la stabilisation des cours des matières premières et la liberté d'accès des produits manufacturés des pays sous-développés aux marchés des pays développés.

Paragraphe 1. — SOUTIEN DES PRIX ET ACCÈS AUX MARCHÉS

Il n'est pas douteux que le fait de garantir aux pays sous-développés des prix stables pour leurs matières premières, qui constituent l'essentiel de leurs recettes d'exportation, et de libéraliser les conditions d'accès sur les marchés des pays développés de leurs produits manufacturés serait d'une efficacité sans commune mesure avec celle des aides actuelles.

A. — *Les produits de base.*

Dans son rapport à la troisième assemblée générale, le Secrétaire général de la C. N. U. C. E. D., M. Perez-Guerrero, rappelait que, pour stabiliser les cours des produits de base, la deuxième C. N. U. C. E. D. avait élaboré un programme d'action portant sur *une vingtaine de matières premières*. Mais des accords n'existent en fait que pour trois d'entre elles (café, sucre, étain). La conclusion d'un accord sur le cacao se heurte aux réticences des Etats-Unis.

Les pays pauvres souhaitent maintenant, plutôt que des accords par produits, une action générale et concertée pour pallier la détérioration des termes de l'échange dont souffrent les pays sous-développés.

L'accord international sur l'étain, signé en 1956, renouvelé à quatre reprises et, la dernière fois, en 1971, constitue un **exemple intéressant**. Cet accord a institué un Conseil de l'étain où sont représentés paritairement pays producteurs et pays consommateurs. Il appartient au Conseil de fixer un prix plancher et un prix plafond et de tenter de maintenir les cours du marché entre ces limites. Pour ce faire, le Conseil dispose d'un stock régulateur dont la constitution est *financée par les pays producteurs*, au prorata de leur production. Depuis peu, deux pays acheteurs (France et Pays-Bas) ont accepté de participer eux aussi au financement.

Le stock régulateur de l'étain est, selon l'accord de 1971, de 20.000 tonnes de métal (d'une valeur de 67 millions de dollars), ce qui représente 8 % de la production mondiale actuelle.

Depuis 1956, le stock régulateur a rendu, en période normale, les services que l'on pouvait en attendre : les fluctuations de cours ont été considérablement réduites. En période de crise, toutefois, ses moyens se sont révélés insuffisants. En 1958, les ventes massives de l'U. R. S. S. épuisèrent les fonds dont il disposait. Les cours tombèrent au-dessous du cours plancher.

En 1965 et 1966, à l'inverse, la demande fut telle que les réserves de métal s'épuisèrent. Le cours dépassa alors très largement le prix plafond. Dans la mesure, toutefois, où l'accord international fut conclu surtout pour favoriser les producteurs, cette situation apparut moins dramatique que l'autre. Il n'empêche qu'en ces occasions, les limites techniques de l'accord furent perceptibles. Ces limites ne sauraient cependant faire oublier les aspects positifs de cet accord.

La généralisation du système serait, à n'en pas douter, une bonne chose. Il est évident qu'elle serait coûteuse. En effet, la production mondiale d'étain est faible (236.000 tonnes en 1970) et c'est là, sans aucun doute, l'une des raisons qui ont permis la conclusion d'un accord international. Dès lors, la mise en œuvre d'un système analogue pour des produits plus abondants dépasserait visiblement les moyens financiers des seuls pays producteurs.

C'est ainsi qu'un accord sur le cuivre, qui prendrait les mêmes bases que l'accord sur l'étain, nécessiterait la constitution d'un stock de 450.000 tonnes de métal rouge représentant 550 millions de dollars. Selon certains experts, il serait plus raisonnable de

prévoir 1,5 milliard de dollars. On voit mal les producteurs de cuivre (Zambie, Zaïre, Chili, Pérou) avancer une telle somme. *La participation des pays acheteurs apparaît dès lors indispensable.*

Certains pays sous-développés critiquent, par ailleurs, les politiques protectionnistes des pays riches, notamment en matière agricole, et réclament un plus large accès de leurs produits primaires sur le marché des pays développés. Cette revendication, qu'il convient de bien distinguer de celle relative aux produits manufacturés et qui sera examinée au paragraphe suivant, se heurte à une objection importante : les pays développés, et notamment les Etats-Unis, sont eux aussi producteurs et exportateurs de produits primaires (en 1970, ils ont participé pour 60 % au commerce international de ces produits). Une libéralisation pure et simple des échanges risquerait tout simplement d'avantager les plus favorisés.

B. — *Les produits manufacturés en provenance des pays sous-développés.*

Lors de la deuxième réunion de la C. N. U. C. E. D. (à New Delhi), les pays riches s'étaient engagés à accorder des préférences douanières unilatérales aux produits des industries naissantes des pays pauvres. La Communauté européenne et d'autres pays industriels ont tenu leurs engagements et ont accordé des « *préférences généralisées* ». Mais les Etats-Unis ne l'ont pas encore fait, en conséquence de quoi les autres pays développés se refusent à étendre le système à de nouveaux produits, comme le demandent les pays pauvres.

Il est au demeurant certain que les « *préférences généralisées* » accordées jusqu'à ce jour ont été soigneusement conçues pour exclure plus ou moins complètement les produits, comme les textiles ou les chaussures, pour lesquels les pays à bas revenu sont réellement concurrentiels.

C. — *La position du Gouvernement français.*

La position française a été définie en ces termes par le Ministre de l'Economie et des Finances devant la troisième C. N. U. C. E. D. :

A notre sens, il est illusoire d'espérer qu'une libération mondiale des échanges puisse accroître les recettes de ceux des pays exportateurs de produits primaires qui sont en voie de développement comme l'ont démontré certaines négociations

récentes portant sur les produits agricoles tropicaux. Ce seraient les pays déjà développés qui en tireraient le plus grand avantage. En outre, un accès entièrement libre des produits primaires sur leurs marchés apparaîtrait à certains pays comme incompatible avec leur planification économique.

« L'organisation des marchés ne fait que rétablir un équilibre de négociation entre les producteurs faibles et dispersés, et des acheteurs puissants et souvent groupés. Conférer aux producteurs le pouvoir de négocier qu'ont déjà les acheteurs s'inspire à la fois du néo-libéralisme, auquel certains d'entre nous sommes attachés et de l'adaptation rationnelle de l'offre à la demande qui est l'essence de la programmation économique. »

La nécessité de stabiliser les cours des produits de base est ainsi l'une des lignes directrices de la doctrine officielle française en matière d'aide au développement. En revanche, notre pays est hostile à la libéralisation du commerce de ces produits. L'une des principales raisons à cette hostilité est qu'une telle libéralisation serait incompatible avec la politique agricole commune mise en œuvre dans la Communauté européenne.

En réponse à une question de votre commission sur les orientations de la politique française en la matière, le Ministère des Affaires étrangères a fourni une réponse dont l'essentiel est reproduit ci-dessous :

1° La France participe au fonctionnement des accords sur le blé, le café et l'étain. Mais les Etats-membres de la C. E. E. ne participent pas à l'accord sur le sucre négocié en 1968 car ils ont jugé que les conditions de participation qui leur étaient proposées dans la négociation étaient inéquitables. La France a, d'autre part, encouragé la conclusion d'arrangements plus souples permettant d'organiser la concertation entre Etats, sur le jute et les fibres dures par exemple, lorsqu'il s'avérait que les conditions n'étaient pas réunies pour la conclusion d'un accord plus ambitieux organisant le marché d'un produit.

2° Le Gouvernement français est attaché à la conclusion d'un accord sur le cacao qu'il considère comme un test puisque toutes les conditions techniques d'un accord sont maintenant remplies et que seule a manqué, jusqu'ici, la volonté politique de conclure. La délégation française à la troisième C. N. U. C. E. D. a donc joué un rôle actif pour l'élaboration et l'adoption par la conférence d'une résolution prévoyant la reprise de la conférence de négociations sur le cacao au mois de septembre. Le Gouvernement français avait par ailleurs déjà annoncé qu'il participerait au préfinancement du stock régulateur qui est envisagé pour ce produit, même si d'autres pays consommateurs se refusaient à y contribuer ;

3° Dans le même esprit, le Gouvernement français a pris la décision de participer au financement du stock régulateur sur l'étain auquel un seul autre pays consommateur, les Pays-Bas, participe jusqu'ici ;

4° La délégation française qui s'était prononcée en faveur de la conclusion d'accords sur le thé et le cuivre parmi d'autres produits a accepté le principe de consultations par produit qui seraient organisées par le Secrétaire général de la C. N. U. C. E. D. en vue de rechercher des « résultats concrets et sensibles en matière de libéralisation du commerce et de politique des prix ». Il reste à déterminer pour quels produits joueront ces consultations ;

5° Enfin, les autorités françaises ont, de concert avec plusieurs pays africains, demandé que le groupe de la Banque mondiale apporte une participation effective à la stabilisation des cours des produits de base tant pour la préparation des accords que par une politique appropriée de prêts et de contributions au financement des opérations de stockage.

Paragraphe 2. — LA TROISIÈME CONFÉRENCE DES NATIONS-UNIES POUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT

La réunion de la C. N. U. C. E. D., du 13 avril au 20 mai 1972 à Santiago du Chili n'a pas apporté de solution aux problèmes qui lui étaient posés.

A. — *Les thèses en présence.*

1° Les pays pauvres.

Dans le domaine des *produits de base*, un certain clivage s'est manifesté entre les partisans de l'organisation des échanges et ceux de l'élargissement de l'accès aux marchés, ce dernier supposant que les pays développés réservent un certain pourcentage de leur consommation aux produits agricoles tempérés des pays sous-développés. Ce dernier point de vue est celui des pays qui se considèrent les mieux placés pour l'exportation de tel ou tel produit et qui espèrent élargir, à la faveur d'une libéralisation des échanges, leur part du marché.

Sur le plan *monétaire et commercial* les pays pauvres voulaient obtenir la participation la plus étendue possible à la réforme du système monétaire international et aux négociations commerciales

multilatérales de 1973. Ils présentaient également des revendications au sujet de l'allégement du poids de leurs dettes et à la compensation des pertes dues aux réalignements monétaires.

2° Les pays développés.

Les pays riches ont été, dans l'ensemble, sur la défensive. Les Etats-Unis et l'U. R. S. S. ont évité, chaque fois qu'ils le pouvaient, de se mettre en avant.

Des divergences se sont manifestées entre les pays membres de la C. E. E.

Les thèses françaises sur l'organisation des marchés des produits de base ont reçu un accueil très nuancé de la part notamment de la République fédérale d'Allemagne, qui craint les éléments de rigidité qu'elles risquent, à son avis, d'introduire dans les échanges internationaux. A l'inverse, notre attitude restrictive sur l'accès aux marchés n'a pas été partagée par nos partenaires.

Par ailleurs, l'importance que la France a de nouveau accordée au volume de l'aide (plus de 1 % au produit national brut a rencontré moins de faveur de la part de nos partenaires (à l'exception des Pays-Bas), attachés davantage à l'assouplissement des conditions de l'aide et à son déliement qu'à son volume (1).

Par la bouche de son président, M. Mansholt, la Commission des Communautés a soutenu fermement le point de vue français sur l'organisation des marchés, manifestant ainsi son désaccord avec le Conseil des Communautés.

B. — *La faiblesse des résultats.*

« **Troisième échec** » titrait l'éditorialiste du journal *Le Monde* qui terminait ses réflexions par une conclusion d'une extrême sévérité :

« La troisième C. N. U. C. E. D. oblige donc à dresser un constat de désespoir : la souffrance des peuples n'est pas suffisante pour mettre en cause le « statu quo » ; malgré les prédictions apocalyptiques des experts, elle n'a pas ce caractère d'urgence qui forcerait les dirigeants politiques de la planète à sortir d'une passivité plus riche en paroles qu'en actes. Combien de temps faudra-t-il attendre — et quelle catastrophe — pour qu'il en aille autrement ?

« Du moins les choses sont-elles un peu plus claires maintenant. L'attitude des pays riches confirme ce qu'avait déclaré le président chilien Salvador Allende à l'ouverture de la conférence : « L'ordre économique, financier et commercial si pré-

(1) Il faut rappeler que les crédits affectés aux Départements et Territoires d'Outre-Mer sont considérés comme aide au développement.

judiciaire au tiers-monde est défendu avec une ténacité infatigable par la plupart des pays riches, précisément parce qu'ils y trouvent leur avantage. » L'expérience montre qu'il y a bien une incompatibilité entre les intérêts des deux camps ; c'est cette vérité fondamentale qu'exprime le nouvel échec de la C. N. U. C. E. D., d'autant plus flagrant qu'il vient après les succès obtenus, l'an dernier, sur le « front du pétrole... » par les pays qui ont eu recours à la force.

« Il encourage les plus durs — et d'autres après eux — à croire derechef que la conquête de droits nouveaux ne se négocie pas mais doit être arrachée. »

De fait, les pays pauvres n'ont obtenu aucune concession nouvelle sur les trois points principaux inscrits à l'ordre du jour :

— l'organisation des marchés des produits de base (tout au plus est-il prévu de poursuivre la négociation d'un accord sur le cacao ; quant à la résolution sur la participation de la Banque mondiale au financement des stocks régulateurs, elle a été votée contre le gré des Etats-Unis et avec l'abstention de l'Allemagne, de la Grande-Bretagne, du Canada et du Japon, ce qui lui ôte toute portée réelle) ;

— l'accès des produits industriels des pays pauvres aux marchés des pays riches ;

— le volume et les conditions de l'aide (il est simplement envisagé de revoir en 1975 les principes actuels, 1 % du produit national brut pour les apports totaux et 0,7 % du produit national brut pour l'aide publique).

Les maigres résultats qui ont pu être obtenus sont les suivants :

1° *Programme en faveur des plus pauvres* : la conférence a adopté un programme de mesures spéciales en faveur des pays les plus pauvres qui ont besoin d'une sorte de rattrapage pour atteindre le stade où ils pourront profiter vraiment des mesures générales prises en faveur du tiers-monde. Ce programme s'appliquera à *vingt-cinq pays* mais cette liste n'est pas close, car des études continueront sur les « critères d'identification » des pays les moins avancés.

Les vingt-cinq pays bénéficiaires sont un pays d'Amérique latine (Haïti), huit pays d'Asie et du Moyen-Orient (Afghanistan, Bhoutan, Laos, Maldives, Népal, Samoa occidentale, Sikkim et Yémen) et surtout seize pays africains (Burundi, Dahomey, Haute-Volta, Mali, Niger, Ruanda, Somalie, Tchad, Ouganda, Tanzanie, Bostwana, Lesotho, Malawi, Ethiopie, Guinée, Soudan). Le Comité de planification du développement des Nations Unies a établi cette liste en fonction de trois critères : produit intérieur brut par habi-

tant inférieur à 100 dollars, part de l'industrie inférieure à 10 % de la production nationale et taux d'alphabétisation inférieur à 20 % ;

2° *Code de conduite des « conférences maritimes »* : de grands progrès ont été faits dans l'élaboration d'un tel code qui devrait atténuer le monopole de quelques armateurs des pays industrialisés sur le commerce avec les pays pauvres. Une entente unanime n'a pu être obtenue, mais les conversations reprendront certainement sous une forme ou une autre ;

3° *Négociations commerciales et monétaires* : les pays riches ont essentiellement reconnu la nécessité de faire pleinement participer les pays en voie de développement aux grandes négociations sur la réforme du système monétaire international et sur la libéralisation des échanges commerciaux internationaux qui doivent s'engager au cours des prochains mois. Mais ils n'ont rien voulu promettre sur le fond, estimant qu'ils ne pouvaient s'engager à l'avance sur le sujet de négociations.

CHAPITRE II

L'EVOLUTION DE L'AIDE PUBLIQUE FRANÇAISE

D'après les statistiques du Comité d'aide au développement de l'O. C. D. E., l'effort français d'aide au développement a diminué de moitié en dix ans :

ANNEE	AIDE PUBLIQUE française. (En pourcentage du produit national brut.)
1960	1,38
1961	1,35
1962	1,26
1963	0,98
1964	0,89
1965	0,75
1966	0,69
1967	0,71
1968	0,67
1969	0,68
1970	0,65

Mais, avant d'aller plus avant dans l'analyse des statistiques, il faut soulever le problème de la notion de l'aide française au développement.

SECTION I. — Un problème de définition.

En application de l'article 48 de la loi de finances pour 1963, le Gouvernement présente chaque année au Parlement *un document annexe* intitulé « Etat récapitulatif de l'effort financier prévu au titre de la coopération avec les Etats en voie de développement ».

Votre rapporteur a donc étudié avec attention les données contenues dans ce document depuis 1964-1965. Il a par ailleurs examiné le *mémoire de la France au Comité d'aide au développement de l'O.C.D.E.* (C.A.D.) relatif aux aides accordées en 1970 et publié seulement à la fin de 1971.

La comparaison de ces deux documents est étonnante. Elle se résume en deux chiffres : d'après l'annexe aux projets de loi de finances, l'aide publique civile au développement représentait en 1970 un peu plus de 3 milliards de francs, soit 0,37 % du produit national brut ; or, d'après le mémorandum français au C.A.D. (d'où sont tirées les statistiques relatives à notre pays publiées par cet organisme), l'aide publique française au développement se montait, pour la même année, à près de 5,3 milliards de francs, soit 0,65 % du produit national brut.

D'où vient une pareille différence ?

Elle tient tout simplement au fait que, à la différence du document annexé à la loi de finances, **les statistiques communiquées au C.A.D. incluent les crédits affectés aux Départements et Territoires français d'Outre-Mer, ainsi que, selon toute vraisemblance, les crédits d'aide militaire.**

L'étude du mémorandum français au C.A.D. montre clairement que **les concours aux Départements et Territoires d'Outre-Mer représentent 35 %** de ce que l'on appelle l'aide officielle au développement. Il faut à tout le moins s'étonner de ce que l'on puisse à la fois, d'une part, considérer les D. O. M. et les T. O. M. comme des départements ou territoires français et leurs ressortissants comme des citoyens français et, d'autre part, comptabiliser l'argent qui leur est attribué sous la rubrique d'aide française au développement des pays pauvres : on n'imagine pas que les T. O. M. - D. O. M. siègent dans les organisations internationales, telle la C.N.U.C.E.D., aux côtés des pays sous-développés !

Comparant les données contenues dans les documents budgétaires et le mémorandum français au C. A. D., on arrive aux conclusions suivantes :

1° Les documents budgétaires permettent d'appréhender avec une précision convenable le montant de **l'aide publique non remboursable** aux pays sous-développés (T. O. M.-D. O. M. exclus). Cette aide a atteint, en 1970, **2.210 millions de francs** (dont 44 % sous forme d'envoi de coopérants et d'octroi de bourses d'études ou de stages ; 36 % sous forme de subventions, aides et concours divers ; 20 % sous forme d'aide multilatérale) ;

2° Par contre, l'annexe au projet de loi de finances ne contient que des renseignements peu clairs au sujet des **prêts publics**. Il faut donc se référer au mémorandum français au C. A. D. qui fournit les données suivantes relatives à l'année 1970 (T. O. M.-D. O. M. exclus) :

— prêts bruts	910 millions de francs.
— remboursements	330 millions de francs.
— <i>prêts nets</i>	580 millions de francs.
— crédits de consolidation (nets).....	55 millions de francs.

3° Au total, l'aide publique atteignait ainsi :

$$2.210 + 580 + 55 = 2.845 \text{ millions de francs.}$$

C'est dire qu'en 1970, l'aide publique française aux pays sous-développés ne représentait que **0,35 % du produit national brut**, soit presque deux fois moins que le chiffre officiel (0,65 %). Ce pourcentage met la France au même rang, parmi les pays donneurs, que l'Allemagne, l'Angleterre ou les Etats-Unis.

La structure de l'aide publique française au développement, à l'exclusion des T. O. M. (425 millions), des D. O. M. (1.429 millions), de l'aide militaire (194 millions) et du fonctionnement des services chargés de la coopération (54 millions) est résumée dans le tableau suivant :

Aide publique civile en 1970.

	MILLIONS de francs.	EN pourcentage du total.	EN pourcentage du produit national brut.
I. — Aide non remboursable :			
— bilatérale	(1) 1.770	62,2	0,216
— multilatérale	(1) 440	15,5	0,054
II. — Prêts nets.....	(2) 635	22,3	0,080
Total	2.845	100	0,35

(1) Source : Etat récapitulatif annexé au projet de loi de finances pour 1971.

(2) Source : Mémorandum français au C. A. D.

L'aide publique ainsi définie représentait 38 % du total des apports publics et privés aux Etats en voie de développement, soit nettement moins que le chiffre officiel (54 %).

SECTION 2. — Evolution et répartition de l'aide publique.

Pour essayer de simplifier les données d'un débat particulièrement confus, **on se limitera désormais à l'aide publique non remboursable** (dons) pour laquelle on dispose de données chiffrées qui, jusqu'à nouvel ordre, paraissent sûres (il s'agit de l'état récapitulatif annexé au projet de loi de finances).

Depuis 1964, la part de l'aide publique non remboursable dans le produit national brut a évolué comme suit :

	POURCENTAGE du produit national brut.
1964	0,56
1967	0,39
1970	0,27
1972	0,27
1973	0,27

On peut déduire de ces chiffres que **l'effort français d'aide au développement sous forme de dons a diminué de moitié entre 1964 et 1970** et que, depuis lors, cet effort s'est stabilisé. La diminution serait encore plus spectaculaire si l'on remontait au début des années 1960.

L'évolution des différentes formes d'aide non remboursable et celle de la répartition géographique des aides seront examinées successivement.

Paragraphe 1. — LES DIFFÉRENTES FORMES D'AIDE NON REMBOURSABLE

Le tableau ci-contre (tableau n° 3) présente une ventilation des aides entre :

- l'aide en personnels (envoi de coopérants) ;
- les bourses d'études ou de stages ;
- les subventions aux organismes spécialisés ou aux Etats ;
- les aides diverses (notamment l'aide alimentaire) ;
- l'aide multilatérale.

Ce tableau permet de constater que, de 1964 à 1973 *la part de toutes les aides dans le produit national brut a diminué, à l'exception de l'aide multilatérale.*

Toutefois, toutes les formes d'aides n'ont pas diminué dans des proportions analogues de telle sorte que leur structure s'est modifiée. C'est ainsi que les dépenses de coopération culturelle et technique (envoi de coopérants et octroi de bourses) ayant relativement moins diminué que les versements directs aux Etats ou à leurs organismes, leur part dans le total de l'aide non remboursable s'est accrue.

D'après les prévisions budgétaires pour 1973, l'aide publique civile non remboursable se répartirait de la façon suivante :

- 44,2 % pour la coopération culturelle et technique (envoi de coopérants et octroi de bourses) ;
- 33,2 % pour les concours directs aux Etats ou à leurs organismes ;
- 22,6 % pour l'aide multilatérale.

Avant d'en terminer avec cette vue d'ensemble, il convient de retracer l'évolution des effectifs des coopérants français dans les Etats en voie de développement :

1964	39.974
1967	34.361
1970	29.009
1972	27.639

TABLEAU N° 3

Les différentes formes de l'aide publique civile non remboursable.

	1964		1967		1970		1973 (prévision).	
	En pourcentage du total des aides.	En pourcentage du produit national brut.	En pourcentage du total des aides.	En pourcentage du produit national brut.	En pourcentage du total des aides.	En pourcentage du produit national brut.	En pourcentage du total des aides.	En pourcentage du produit national brut.
Aide en personnels.....	28,2	0,159	31,6	0,122	37,7	0,102	37,5	0,101
Bourses d'étudiants et stages de techniciens	4,6	0,026	6,1	0,024	6,3	0,017	6,7	0,019
Subventions aux organismes spécialisés ou aux Etats.....	63,2	0,357	49,3	0,190	35,2	0,095	29,7	0,080
Aides diverses.....	1,5	0,008	1,3	0,005	0,9	0,002	3,5	0,009
Aide multilatérale.....	2,5	0,014	11,7	0,045	19,9	0,054	22,6	0,061
Total	100	0,564	100	0,386	100	0,27	100	0,27

Le nombre des coopérants français a donc diminué de plus de 12.000 (soit 30 %), entre 1964 et 1972. Les prévisions budgétaires pour 1973 prévoient un léger redressement, le nombre des coopérants devant augmenter de près d'un millier pour atteindre le chiffre de 28.600.

Paragraphe 2. — LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES AIDES

Si l'on considère, ce qui paraît légitime, que les crédits affectés au Fonds européen de développement (F. E. D.) sont destinés pour l'essentiel aux anciens territoires français d'Afrique, on constate que l'aide française (aide publique non remboursable) est encore très concentrée sur *les pays africains et malgache francophones* (Afrique du Nord incluse) puisque ces pays recevront 80 % des crédits prévus pour 1973. Toutefois, la prépondérance de l'Afrique francophone est *moins marquée qu'en 1964*, année où elle a reçu plus de 93 % des crédits.

Le tableau n° 4 retrace l'évolution, depuis 1964, de la répartition géographique de l'aide publique non remboursable. Le fait le plus saillant est, bien évidemment, la suppression de nos aides exceptionnelles à l'Algérie. Mais, et votre rapporteur y reviendra dans la section suivante, **l'aide autrefois accordée à l'Algérie n'a pas été reportée sur les autres pays.** Pour s'en convaincre, il suffit de retracer l'évolution de la part, dans le produit national brut français des aides accordées aux différents pays ou groupes de pays.

TABLEAU N° 4

Aide publique civile non remboursable.

Répartition par pays de l'aide civile.

	1964		1967		1970		1972		1973	
	Millions de francs.	Pourcentage.	Millions de francs.	Pourcentage.	Millions de francs.	Pourcentage.	Millions de francs.	Pourcentage.	Millions de francs.	Pourcentage.
<i>I. — Aide bilatérale hors zone coopération.</i>										
Algérie	1.084	42,1	449	20,2	262	11,8	240	8,7	217	7,2
Maroc - Tunisie.....	147	5,7	114	5,2	153	6,9	172	6,2	194	6,4
Indochine	41	1,6	74	3,3	48	2,2	65	2,4	66	2,2
Autres pays.....	70	2,7	158	7,1	172	7,8	194	7	216	7,1
Total I.....	1.342	52,1	795	35,8	635	28,7	671	24,3	693	22,9
<i>II. — Aide bilatérale en zone coopération (1).....</i>										
	1.170	45,4	1.166	52,5	1.135	51,4	1.470	53,4	1.651	54,5
<i>III. — Aide multilatérale.</i>										
F. E. D. et B. E. I. (2)	»	»	140	6,3	236	10,7	295	10,7	357	11,8
Autres organismes.....	65	2,5	120	5,4	204	9,2	321	11,6	329	10,8
Total III.....	65	2,5	260	11,7	440	19,9	616	22,3	686	22,6
Total général..	2.577	100	2.221	100	2.210	100	2.757	100	3.030	100

(1) Afrique noire d'expression française et Madagascar.

(2) Fonds européen de développement et Banque européenne d'investissements.

On aboutit aux résultats suivants :

Importance des aides accordées aux divers pays.
(En pourcentage du produit national brut français.)

	1964	1973 (prévisions).	VARIATION 1964-1973
Algérie	0,237	0,020	— 0,217
Maroc-Tunisie	0,032	0,017	— 0,015
Pays de la zone coopération (F. E. D. inclus) .	0,256	0,180	— 0,076
Autres pays.....	0,039	0,053	+ 0,014
Total	0,564	0,27	— 0,294

La conclusion est évidente : **notre effort a diminué de plus de moitié en ce qui concerne l'ensemble des pays africains francophones et il n'a pratiquement pas augmenté en faveur des autres pays.**

Cette conclusion est confirmée par l'évolution des effectifs du personnel civil d'assistance culturelle et technique que retrace le tableau ci-contre (tableau n° 5). De 1964 à 1972, les effectifs ont évolué comme suit :

Algérie	— 11.403
Maroc - Tunisie	— 3.365
Pays de la zone Coopération.....	+ 1.781
Autres pays	+ 652
Total	— 12.335

Selon les prévisions du projet de budget de 1973, une légère amélioration est prévue pour l'année prochaine :

Algérie	— 99
Maroc - Tunisie	+ 473
Pays de la zone Coopération.....	+ 59
Autres pays	+ 536
Total	+ 969

TABLEAU N° 5

Aide au développement.

Répartition du personnel civil d'assistance technique et culturelle.

	1964		1967		1970		1972		1973 (prévisions).	
	Effectifs.	Pourcentage du total.	Effectifs.	Pourcentage du total.	Effectifs.	Pourcentage du total.	Effectifs.	Pourcentage du total.	Effectifs.	Pourcentage du total.
<i>I. — Hors zone coopération.</i>										
Algérie	17.097	42,8	10.611	30,9	7.875	27,2	5.694	20,6	5.595	19,5
Maroc - Tunisie	10.753	26,8	9.577	27,9	7.410	25,5	7.388	26,7	7.861	27,5
Indochine	1.057	2,6	1.282	3,7	760	2,6	676	2,5	715	2,5
Autres pays.....	625	1,6	1.329	3,9	1.543	5,3	1.658	6	2.154	7,5
Total (1).....	29.532	73,8	22.799	66,4	17.588	60,6	15.416	55,8	16.325	57
<i>II. — Zone coopération (1).</i>										
Total général.	39.974	100	34.361	100	29.009	100	27.639	100	28.607	100

(1) Afrique noire d'expression française et Madagascar.

SECTION 3. — L'aide aux pays du secteur « Affaires étrangères » et conclusions.

Pour conclure cette brève étude dont la tonalité générale est à l'évidence pessimiste, votre rapporteur voudrait concentrer son analyse sur les pays autres que ceux qui relèvent de la compétence du Secrétaire d'Etat à la Coopération et formuler quelques recommandations générales.

Paragraphe 1. — UN PROBLÈME MAL POSÉ

L'aide au développement n'est pas populaire dans notre pays, c'est une évidence. Bousculant un certain nombre d'idées reçues, cette étude voudrait avoir contribué à montrer la nécessité de cette aide tout en soulignant les ambiguïtés, tant il est nécessaire d'essayer d'énoncer clairement les données d'un problème mal posé.

A cet égard, on ne peut pas dire que le Gouvernement fasse l'effort de clarification qui s'impose : la confusion qu'il entretient dans les statistiques le montre bien. Cette confusion contribue à répandre l'idée commune selon laquelle le redéploiement souhaitable de l'aide française nécessiterait une diminution de l'aide aux Etats africains francophones pour la reporter sur d'autres pays.

La vérité paraît tout autre : *depuis une dizaine d'années, l'effort français en faveur des pays africains francophones (notamment l'Algérie) a diminué de plus de moitié sans que soit sensiblement augmenté l'effort fait en faveur des autres pays.*

Dans ces conditions, il apparaît possible de dégager des ressources supplémentaires pour augmenter l'aide aux pays non africains sans pour autant diminuer l'effort consenti en faveur de ces derniers.

Paragraphe 2. — UN CERTAIN MANQUE DE MODESTIE

Se fondant sur des statistiques qui incluent dans l'aide française au développement les crédits affectés aux Départements et Territoires français d'Outre-Mer (et sans doute aussi l'aide militaire), le Gouvernement français affecte dans les réunions inter-

nationales de se donner en exemple aux autres pays riches. Les chiffres auxquels votre rapporteur est parvenu exhortent à plus de modestie : l'aide publique ne représente que 0,35 % du produit national brut (et non pas 0,65 à 0,70 % comme le prétend le Gouvernement), soit encore 38 % du total des apports publics et privés aux Etats en voie de développement (au lieu de 54 % selon le Gouvernement).

C'est dire que **notre pays est loin de respecter la norme fixée par les organisations internationales (O. N. U. et O. C. D. E.)** et qu'il a officiellement acceptée : consacrer à l'aide publique au développement 0,70 % du produit national brut. La France en est à peine à la moitié.

Paragraphe 3. — AUGMENTER NOS AIDES A CERTAINS PAYS

Constatant que notre pays est loin d'atteindre les objectifs internationaux auxquels il a officiellement souscrit en matière d'aide au développement, votre commission invite le Gouvernement à faire en sorte que **la France se rapproche progressivement de la norme internationale : 0,7 %** du produit national brut consacré à l'aide publique (1). En francs 1972, le respect de cette norme supposerait un montant de crédits supplémentaires de 2,2 milliards au titre des dépenses définitives et de 600 millions au titre des prêts, ce qui représente moins de 1,5 % du budget de l'Etat.

Il serait souhaitable que *le Gouvernement élabore un calendrier prévoyant les étapes permettant d'atteindre cet objectif.*

Cette augmentation de l'aide française devrait essentiellement bénéficier aux pays :

- d'**Amérique latine** ;
- du **Moyen-Orient** ;
- d'**Indochine**, notamment pour financer les dépenses de reconstruction consécutives à une guerre longue et dévastatrice.

L'effort entrepris depuis peu en faveur des *Etats africains anglophones* pourrait être poursuivi.

Quant aux *pays d'Afrique du Nord*, l'aide qui leur est accordée paraît avoir atteint un « rythme de croisière » et il ne paraît pas

(1) Compte non tenu bien évidemment des crédits allant aux Départements et Territoires d'Outre-Mer.

réaliste d'envisager que la diminution de l'aide constatée au cours des dernières années continue dans le futur. C'est ainsi par exemple que l'aide publique non remboursable à l'Algérie ne sera plus que de 217 millions de francs en 1973, soit à peine 0,02 % de notre produit national brut, ce qui correspond à un effort d'aide *douze fois moindre qu'en 1964*. Au surplus, cette aide revêt à concurrence de plus de 80 %, la forme d'envoi de coopérants (5.600 en 1973 contre 10.100 en 1963) et il s'agit, pour le solde, de versements correspondants à l'achèvement d'opérations en cours depuis longtemps. Un rappel massif de coopérants serait sans doute préjudiciable à toutes les parties intéressées. Il convient néanmoins de ne pas chercher à maintenir en Afrique du Nord une présence qui ne serait plus souhaitée par les gouvernements locaux.

D'aucuns objecteront que la « mondialisation » de l'aide ainsi préconisée serait inefficace dans la mesure où les moyens que peut mettre en œuvre notre pays sont limités. Tel n'est pas l'avis de votre rapporteur qui estime que, si elle est judicieusement menée, une extension de nos interventions dans les régions énumérées plus haut pourrait être d'une grande utilité, d'autant que les pays intéressés souhaitent de plus en plus trouver en Europe un contrepois à l'hégémonie des deux « super-grands ». Au demeurant, s'il importe d'éviter un saupoudrage inefficace, il faut aussi avoir présent à l'esprit que *faire quelque chose là où on ne faisait rien, c'est déjà faire beaucoup*.

Paragraphe 4. — LES MODALITÉS SOUHAITABLES DE L'AIDE PUBLIQUE : UN EFFORT EUROPÉEN

L'extension préconisée au paragraphe précédent du champ d'application de l'aide française ne serait pas sans influencer favorablement notre commerce extérieur. Pour s'en convaincre, il suffit de voir l'insistance avec laquelle, lors de leur congrès du 20 au 22 septembre dernier, les conseillers du commerce extérieur ont demandé un redéploiement de leur aide. Leur insistance inspirait même au journal *Le Monde* le commentaire suivant, non dépourvu de causticité :

« Il se confirme une fois de plus que cette aide est fort peu désintéressée puisque les exportateurs sont les premiers à la réclamer, mais cela n'étonnera que les naïfs. »

Cette remarque conduit votre rapporteur à rappeler que, s'il ne saurait être interdit à un pays de tirer quelque avantage de l'aide qu'il accorde aux pays pauvres, il ne faut pas oublier que tout commande de subordonner l'aide à l'intérêt réel du pays qui la reçoit. Comme le recommandait le président de la Banque mondiale, M. Mc Namara, les Etats donateurs ou prêteurs doivent se préoccuper de *l'utilité sociale* des concours qu'ils apportent aux pays pauvres.

Notre aide ne doit donc pas être subordonnée aux intérêts des industriels privés. Si ceux-ci réclament un redéploiement de l'aide française, il conviendrait peut-être de leur demander si la faiblesse de la présence française sur les marchés du Tiers-Monde, et particulièrement dans les pays qui sont en train de « décoller », tels le Mexique, le Brésil, l'Iran, etc., s'explique seulement par une insuffisance de l'aide de l'Etat. Est-ce que les Allemands, les Britanniques, les Italiens, qui ont conquis ces marchés à force d'audace, bénéficient vraiment d'une aide supérieure ?

Dans ces conditions, **il semble possible d'énoncer les principes suivants :**

1° L'aide remboursable à finalité plus ou moins commerciale devrait être réservée aux pays les plus avancés sur la voie du développement ;

2° La forme la moins critiquable de l'aide bilatérale gratuite est sans aucun doute l'envoi de coopérants et l'octroi de bourses d'études et de stages de techniciens. C'est donc la forme d'aide qu'il convient de développer au maximum. Il est malgré tout évident que l'envoi de coopérants dans les pays non francophones se heurte à l'obstacle de la langue. Pour reculer au maximum la limite qu'impose cet obstacle, il convient de *faciliter l'apprentissage des langues étrangères par les candidats à la coopération* ;

3° Pour le reste, il paraît souhaitable à votre commission que l'accroissement de l'effort français d'aide au développement qu'elle préconise afin de se rapprocher des normes internationales *s'intègre dans un cadre européen.*

A cet égard, on peut relever dans *le communiqué final de la récente conférence au sommet des chefs d'Etat ou de Gouvernement de la Communauté européenne élargie*, deux

points qui semblent dénoter une évolution des idées qu'il faut encourager (1) :

a) La référence à la nécessité d'organiser les marchés mondiaux des produits de base ;

b) L'allusion à une extension géographique des aides au développement accordées par la Communauté européenne.

Dans cette optique, votre commission souhaite que les Etats membres de la Communauté européenne étudient la possibilité **d'étendre les interventions du Fonds européen de développement et de la Banque européenne de développement dans deux directions :**

— le financement des fonds de *soutien des cours* des produits de base qu'entraînera inévitablement une organisation des marchés ;

— l'aide à *l'équipement de pays sous-développés qui, bien que situés hors du continent africain, voient dans l'Europe une possibilité d'accélérer leur développement tout en échappant à l'emprise exclusive des deux super-grands ou à la tutelle du groupe de la Banque mondiale que les Etats-Unis considèrent sans doute un peu trop comme leur chose.*

*
* *

Telle est, Mesdames et Messieurs, la contribution que votre commission et votre rapporteur ont voulu apporter à la recherche d'une meilleure approche des problèmes du sous-développement, en cette année 1972 qui, avec la réunion de la troisième C.N.U.C.E.D., aura valu aux pays pauvres déceptions et désillusions.

(1) Le passage concerné est intégralement cité dans le premier chapitre du rapport.

ANNEXES



ANNEXE I

Présentation détaillée des crédits.

RECAPITULATION GENERALE

Dépenses ordinaires.

NATURE DES DEPENSES	CREDITS VOTES pour 1972.	CREDITS PREVUS pour 1973.
TITRE III. — Moyens des services.		
1 ^{re} partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité.	544.950.437	603.616.518
3 ^e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.....	20.803.560	23.164.756
4 ^e partie. — Matériel et fonctionnement des services	150.908.380	162.737.738
6 ^e partie. — Subventions de fonctionnement.....	43.576.666	45.822.644
7 ^e partie. — Dépenses diverses.....	1.160.500	1.160.500
Totaux pour le titre III.....	761.399.543	836.502.156
TITRE IV. — Interventions publiques.		
1 ^{re} partie. — Interventions politiques et administratives	921.448	921.448
2 ^e partie. — Action internationale.....	1.192.099.040	1.323.481.476
6 ^e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité	11.282.726	11.582.726
Totaux pour le titre IV.....	1.204.303.214	1.335.985.650
Totaux pour les dépenses ordinaires..	1.965.702.757	2.172.487.806

Dépenses en capital.

NATURE DES DEPENSES	AUTORISATIONS de programme.		CREDITS de paiement.	
	Votées pour 1972.	Prévues pour 1973.	Votés pour 1972.	Prévus pour 1973.
TITRE V. — Investissements exécutés par l'Etat.				
6 ^e partie. — Equipement culturel et social.	15.000.000	15.000.000	11.000.000	10.000.000
7 ^e partie. — Equipements administratif et divers	16.000.000	27.000.000	17.000.000	32.000.000
Totaux pour le titre V.....	31.000.000	42.000.000	28.000.000	42.000.000
TITRE VI. — Subventions d'investissement accordées par l'Etat.				
8 ^e partie. — Investissements hors de la métropole	34.594.000	33.200.000	54.000.000	35.000.000
Totaux pour les dépenses en capital	65.594.000	(1) 75.200.000	82.000.000	77.000.000
Totaux pour les Affaires étran- gères	65.594.000	(1) 75.200.000	2.047.702.757	2.249.487.806

(1) Auxquelles pourront s'ajouter 7.300.000 F au titre du Fonds d'action conjoncturelle.

CHAPITRE 42-02

Diffusion générale d'informations et de documentation.

ARTICLES		I N T I T U L E S	1 9 7 2 Crédits votés.	1 9 7 3		Total.
1973	1972			Services votés.	Mesures nouvelles.	
10	10	Organismes de presse et d'informa- tion	4.121.388	4.121.388	+ 702.000	4.823.388
20	20	Information et documentation.....	10.507.500	10.507.500	+ 62.000	10.569.500
30	30	Radio-télévision	14.111.400	14.111.400	+ 1.086.000	15.197.400
40	40	Bibliothèques à l'étranger.....	232.000	232.000	+ 50.000	282.000
Totaux			28.972.288	28.972.288	+ 1.900.000	30.872.288

CHAPITRE 42-21

Action culturelle et artistique.

ARTICLES		INTITULES	1 9 7 2 Crédits votés.	1 9 7 3		
1973	1972			Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.
10	10	Etablissements culturels et d'enseignement	62.269.847	62.269.847	+ 5.580.500	67.850.347
21	21	Echanges culturels. — Missions et congrès, échanges de personnel et accueil	2.026.750	3.770.350	+ 860.000	4.630.350
22	22	Echanges culturels, réceptions	150.000	150.000	»	150.000
23	23	Echanges culturels. — Missions et congrès (ancien)	1.743.600	Mémoire.	»	»
23	24	Echanges culturels, recherches archéologiques	2.915.000	2.915.000	+ 420.000	3.335.000
24	25	Echanges culturels, boursiers français à l'étranger	4.077.600	4.077.600	+ 300.000	4.377.600
25	26	Organismes d'échanges culturels	2.153.100	2.153.100	+ 280.000	2.438.100
30	30	Echanges artistiques	13.160.000	13.160.000	+ 670.000	13.830.000
41	41	Livres, publications, photographies	11.296.000	11.296.000	+ 450.000	11.746.000
42	42	Documentation	110.000	110.000	»	110.000
43	43	Expositions. — Documentaires	843.400	843.400	+ 33.000	876.400
44	44	Moyens audio-visuels. — O. R. T. F.	22.652.800	22.652.800	+ 500.000	23.152.800
45	45	Autres moyens audio-visuels	26.223.900	26.223.900	+ 1.540.000	27.763.900
50	50	Fonds culturel	12.912.000	12.912.000	»	12.912.000
Totaux			162.538.997	162.538.997	+ 10.633.500	173.172.497

CHAPITRE 42-22

Relations scientifiques.

ARTICLES		INTITULES	1 9 7 2 Crédits votés.	1 9 7 3		
1973	1972			Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.
10	10	Relations scientifiques.....	4.395.800	4.845.800	+ 200.000	5.045.800
20	20	Enveloppe recherche. — Relations scientifiques	12.281.220	12.281.220	+ 1.990.000	14.271.220
30	30	Enveloppe recherche. — Boursiers français à l'étranger.....	3.645.400	3.645.400	+ 510.000	4.155.400
40	40	Opérations de coopération scientifique	281.000	281.000	+ 1.120.000	1.401.000
Totaux.....			20.603.420	21.053.420	+ 3.820.000	24.873.420

CHAPITRE 42-23

Aide au développement par la formation et par l'enseignement.

ARTICLES		I N T I T U L E S	1 9 7 2 Crédits votés.	1 9 7 3		
1973	1972			Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.
10	10	Aide directe en personnel	198.127.492	207.675.235	+ 24.113.400	231.788.635
20	20	Formation des étudiants et stagiaires étrangers	60.906.037	60.906.037	+ 3.000.000	63.906.037
30	30	Assistance pédagogique	15.528.500	15.528.500	— 70.000	15.458.500
40	40	Missions-échanges de personnes et accueil	1.640.000	1.640.000	+ 2.601.000	4.241.000
Totaux			276.202.029	285.749.772	+ 29.644.400	315.394.172

CHAPITRE 42-24

Aide technique au développement.

ARTICLES		I N T I T U L E S	1 9 7 2 Crédits votés.	1 9 7 3		
1973	1972			Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.
10	10	Aide directe en personnel	83.785.516	79.885.516	+ 3.240.000	83.125.516
20	20	Formation des étudiants et stagiaires étrangers	34.525.000	34.525.000	+ 1.630.000	36.155.000
30	30	Opérations de développement	64.023.345	57.925.602	— 1.695.000	56.230.602
40	40	Assistance technique	5.100.000	5.100.000	+ 240.000	5.340.000
50	50	Missions, échanges de personnes et accueil	2.967.280	2.967.280	+ 8.790.000	11.757.280
Totaux			190.401.141	180.403.398	+ 12.205.000	192.608.398

ANNEXE II

REPARTITION PAR PAYS

- A. — Des boursiers français à l'étranger.
- B. — Des boursiers étrangers en France.
- C. — Des coopérants français à l'étranger.
- D. — Des services culturels, scientifiques et de coopération technique et des établissements français à l'étranger.

A. — Boursiers français à l'étranger.

(1971-1972.)

PAYS	BOURSIERS culturels.		BOURSIERS scientifiques.	
	Nombre de bourses (1971-1972).	Dépenses (prévision) 1972.	Nombre de bourses (1971-1972).	Dépenses (prévision) 1972.
Allemagne	»	»	1	20.000
Belgique	5	40.000	»	»
Canada	»	»	1	30.000
Etats-Unis	70	(1) 3.004.202	143	3.220.074
Grande-Bretagne	6	30.000	1	13.000
Italie	13	50.000	»	»
Israël	2	17.000	»	»
Japon	15	400.000	10	240.000
Pays-Bas	8	5.000	»	»
Totaux	119	3.546.202.	156	3.316.000

(1) Dont 1.500.000 F permettant de prendre en charge un certain nombre de voyages pour des étudiants, non boursiers et boursiers.

B. — Boursiers étrangers en France.
(1971-1972)

P A Y S	BOURSES D'ETUDES		BOURSES DE STAGES		BOURSES SCIENTIFIQUES	
	Nombre de bourses.	Dépense prévue.	Nombre de mois stagiaires.	Dépense prévue.	Nombre de bourses.	Dépense prévue en 1972.
Europe de l'Ouest.....	1.485	5.647.800	1.823	2.125.373	42	356.700
Europe de l'Est.....	771	2.493.180	1.062	1.395.734	69	605.200
Proche et Moyen-Orient.....	805	5.185.500	2.846	4.003.392	11	95.000
Afrique du Nord.....	1.818	14.195.880	5.131	7.849.092	3	75.000
Afrique au Sud du Sahara.....	597	3.750.060	879	1.529.612	1	27.500
Asie, Océanie développée.....	258	2.307.980	279	453.675	12	228.500
Asie en voie de développement.....	912	7.432.720	2.481	4.164.751	»	»
Amérique du Nord.....	470	5.301.660	784	1.538.184	35	780.000
Amérique latine.....	1.209	9.726.840	4.619	6.684.110	1	35.800
Totaux	8.325	(1) 56.041.620	19.904	29.743.923	174	2.203.700

(1) Les bourses accordées à de jeunes Africains qui poursuivent leurs études dans les universités francophones d'Afrique et Madagascar ne sont pas comprises.

C. — Coopérants en poste au 1^{er} janvier 1972, rémunérés intégralement ou partiellement par le Ministère des Affaires Etrangères.

REGIONS	ENSEIGNANTS		EXPERTS de coopération technique.		DEPENSES (en francs).
	Civils.	A. S. N. A. (1)	Civils.	A. S. N. A.	
Europe de l'Ouest.....	46	25	2	9	3.192.368
Europe de l'Est.....	»	»	»	»	»
Proche et Moyen-Orient...	175	173	26	25	15.996.517
Afrique du Nord.....	7.445	620	1.968	520	208.865.834
Afrique au Sud du Sahara..	110	273	23	16	13.814.513
Asie-Océanie développée..	»	»	»	»	»
Asie en voie de développe- ment	576	174	120	34	55.432.477
Amérique latine.....	182	300	49	70	16.750.889
Amérique du Nord.....	280	100	6	149	6.317.200
Totaux	8.814	2.342	2.194	1.924	320.369.798

(1) Appelés du Service national actif.

D. — Services culturels, scientifiques et de coopération technique et établissements français.

P A Y S	SERVICES CULTURELS, scientifique et de coopération technique		ETABLISSEMENTS français.	
	Effectifs.	Coût (francs).	Effectifs.	Coût (francs).
Maroc	117	4.903.162	1.102	59.055.627
Tunisie	118	4.114.250	456	25.462.191
Cambodge	40	971.158	60	3.743.568
Viet-Nam Sud.....	54	957.650	227	15.478.429
Liban (1).....	20	808.330	74	6.494.986
Brésil	37	1.586.700	98	7.044.422
Mexique	26	937.386	93	7.108.820
Allemagne	34	1.657.407	122	8.481.060
Italie	26	1.266.510	91	6.713.314
Etats-Unis	81	5.576.100	9	558.032

(1) Non compris les effectifs et le coût des établissements d'enseignement supérieur classés dans les organismes de coopération.

ANNEXE III

AIDE MILITAIRE

(Exécution du budget de 1972.)

QUESTION DU RAPPORTEUR SPECIAL

Présenter une analyse détaillée par pays bénéficiaire des actions menées en 1972 au titre de l'aide militaire (chapitre 42-29).

Indiquer le cas échéant les liens existant entre cette aide et l'achat de matériels militaires français.

Préciser également le nombre et la répartition entre les pays d'origine des stagiaires militaires étrangers en France (année 1971-1972).

Comment sont coordonnées, dans ces divers domaines, les interventions du Ministère des Affaires étrangères et celles du Ministère de la Défense nationale ?

REPONSE DE L'ADMINISTRATION

Nos actions d'aide militaire commandent bien évidemment une étroite coordination entre le Ministère des affaires étrangères, détenteur des crédits budgétaires, et le Ministère d'Etat chargé de la Défense nationale, dispensateur des moyens (personnel d'instruction à l'étranger, places dans les cours et écoles en France). Le règlement des dépenses s'effectue par remboursement, de la part des Affaires étrangères, à la Défense nationale.

Ces données de base impliquent un contact constant entre les deux départements. C'est ainsi que les actions suggérées par nos attachés militaires et soumises par nos ambassadeurs sont examinées conjointement, les Affaires étrangères ayant à évaluer l'intérêt des projets étudiés, dans le contexte d'ensemble de nos relations extérieures, et statuant quant à la possibilité de faire face aux dépenses y afférentes. C'est également en accord entre les deux Ministères que certaines impulsions nouvelles sont données dans telle ou telle direction : efforts, par exemple, en faveur de l'Amérique latine, de certains pays liés traditionnellement à la France (tels le Liban, l'Ethiopie) ou d'Etats qui souhaitent se soustraire au monopole des super-grands ou de leurs anciens colonisateurs (Indonésie, Népal, Arabie Saoudite).

Sur le plan pratique, il convient d'indiquer que des réunions annuelles ont lieu entre la Défense nationale et les Affaires étrangères pour l'examen des candidatures étrangères dans nos cours, écoles et stages militaires (enseignement supérieur, écoles de formation et d'application, instruction de spécialistes).

La vie des missions militaires à l'étranger est également suivie par les deux Ministères, qu'il s'agisse de la gestion administrative et financière des missions traditionnellement installées (Maroc), récemment mise en place (Arabie Saoudite) ou envisagées dans le cadre d'initiatives nouvelles (Amérique latine).

Si les ventes d'armement impliquent souvent l'envoi de missions temporaires d'assistance technique pour enseigner l'entretien, voire l'emploi de nos matériels, notre politique d'aide militaire ne se confond pas avec ces obligations découlant des ventes. Nos missions militaires ont pour tâche une assistance d'ordre général : organisation des armées, doctrine militaire, fonctionnement des états-majors (assesseurs français en Argentine, missions au Maroc, au Laos, en Indonésie).

SECTION 1. — **Maroc.**

1° *Aide en personnel.*

La déflation des effectifs de nos experts militaires amorcée en 1970 et 1971 s'est poursuivie en 1972 (70 postes en moins). Au 31 décembre 1972 l'effectif sera de 260. La coopération de « substitution » fait place à une coopération de « formation ».

2° *Stagiaires.*

La déflation des effectifs a été compensée par l'augmentation des stagiaires marocains dans nos établissements d'enseignement militaire (357 en 1971, 402 en 1972).

3° *Aide militaire et achats de matériels militaires français.*

Sur décision du Premier Ministre, le montant de l'aide directe en matériels au Maroc a été rétabli en 1972, au niveau de 20 millions de francs.

L'octroi de cette aide est lié à l'exécution d'un programme d'achat global de 102 millions de francs. Le principe de cette subordination, qui constitue une novation importante, a été acquis lors de négociations menées tant à Rabat qu'à Paris avec le Gouvernement marocain.

SECTION 2. — **Algérie.**

1° *Aide en personnel.*

L'effectif de nos experts militaires a peu varié (165). Les conseillers des trois armées, jusqu'alors détachés séparément, auprès des directions centrales de la Défense nationale algérienne, ont été regroupés au sein du « groupe des conseillers », auquel a été adjoind un conseiller « logistique » (poste nouvellement créé) et un second conseiller « Marine ». Ce « groupe des conseillers » travaille désormais en stand-by auprès du Secrétaire général de la Défense nationale.

— Organisation de réunions de travail franco-algériennes, à Paris et Alger, en vue de l'exécution d'un projet d'hôpital militaire central d'instruction à vocation de centre hospitalier universitaire à Alger.

— Organisation de voyages d'information en France des directeurs centraux de l'armée algérienne.

— Assistance technique de la marine algérienne pour la base de Mers-el-Kébir (concours à l'étude et à la réalisation d'installations portuaires).

2° *Stagiaires.*

Le nombre des stagiaires algériens accueillis en France en 1972 est supérieur à celui de l'année précédente (212 contre 139).

— Accueil d'une nouvelle promotion de 10 officiers algériens à la « Section spéciale pour élèves étrangers au sein de l'Ecole navale de Brest ».

3° *Achats de matériels militaires français.*

— Ouverture de négociations pour l'acquisition de 16 nouveaux *Fouga-Magister* destinés à la base de Bou Sfer.

— Perspectives dans le domaine des ventes d'armements navals.

SECTION 3. — **Tunisie.**

1° *Aide en personnel.*

Les effectifs de l'assistance technique militaire ont été maintenus (5).

2° *Stagiaires.*

Le nombre des stagiaires tunisiens en France (209) est sensiblement le même qu'en 1971 (238).

3° *Aide directe.*

L'aide directe en matériel est fixée à 5 millions de francs depuis 1968. Nos dons ne sont pas liés à des achats supplémentaires de matériel français par le Gouvernement tunisien ; il convient en effet de tenir compte de la modicité du budget de la Défense nationale tunisienne et du poids de la dette extérieure tunisienne. En revanche des facilités d'ordre stratégique nous sont accordées (escale de Djerba).

SECTION 4. — Libye.

L'effectif du « Détachement *Mirage* » a atteint le maximum (20) fixé par le protocole d'accord franco-libyen.

Il est indispensable de continuer à soutenir la réalisation des très importants contrats de ventes de matériel militaire par une assistance que le Gouvernement français s'est engagé à fournir et à laquelle les autorités de Tripoli attachent beaucoup d'importance.

L'utilisation des crédits de report devrait, en principe, permettre de faire face aux besoins.

SECTION 5. — Asie.

A. — CAMBODGE

Aide en matériel.

Pour confirmer le caractère humanitaire qui a été donné à notre aide puis les événements de 1970, la plus grosse partie de ces crédits a été affectée à l'achat en France de médicaments et de matériels sanitaires.

Aide en personnel.

L'effectif du bureau militaire auprès de l'ambassade de France au Cambodge a été ramené à douze personnes en 1971.

Stagiaires.

Un médecin commandant effectue actuellement un stage en France.

B. — LAOS

Aide en matériel.

Elle est destinée à soutenir l'action de nos experts. Une place prépondérante a été donnée aux améliorations des installations d'instruction et en particulier à la réalisation d'une première tranche de travaux de construction de l'Ecole d'état-major à Vientiane.

Aide en personnel.

L'effectif de la Mission militaire française près le Gouvernement royal Lao est actuellement de soixante-quatorze personnes.

Stagiaires.

Soixante et une places ont été accordées aux Laotiens dans les écoles françaises pour le cycle universitaire 1971-1972.

C. — NÉPAL

Un officier supérieur et un sous-officier de l'armée de l'Air sont détachés comme conseillers militaires auprès de l'armée népalaise depuis le mois d'octobre 1971 pour une durée de deux ans.

L'aviation militaire népalaise possède actuellement deux hélicoptères français *Alouette III* et envisage l'achat d'un troisième appareil de ce type.

Si les conditions financières sont acceptables, l'armée royale népalaise pourrait faire l'acquisition de nouveaux hélicoptères français du type *Puma*.

Au cas où cette affaire se réaliserait, le Gouvernement népalais souhaiterait que l'effectif de notre détachement d'aide technique soit majoré de trois autres experts.

Stagiaires militaires en France.

Une place à l'Ecole d'état-major a été attribuée au Népal au profit d'un officier.

D. — AFGHANISTAN ET THAÏLANDE

L'aide militaire au titre du chapitre 42-29 en ce qui concerne ces deux pays a uniquement porté sur l'instruction de stagiaires dans les écoles françaises.

Sept places, dont deux pour des médecins, ont été attribuées à l'Afghanistan pour le cycle 1971-1972.

Trois places ont été attribuées à la Thaïlande pour le cycle 1971-1972.

E. — INDONÉSIE

Au titre de l'aide militaire en 1972 sont prévus, du matériel d'instruction des équipages de blindés, un complément de matériel audio-visuel pour l'enseignement du français et l'achat éventuel de deux bateaux faucaeurs.

L'Indonésie possède déjà des matériels d'origine française (chars AMX 13).

Un officier supérieur de l'armée blindée, spécialisé dans les problèmes d'instruction, a été affecté à Bandung en 1970 à titre permanent en qualité de conseiller technique de l'armée indonésienne. Il sera remplacé très prochainement par un officier supérieur des troupes de marine, également spécialiste de l'armée blindée.

Stagiaires militaires en France.

Vingt places ont été attribuées à l'Indonésie pour le cycle universitaire 1971-1972.

SECTION 6. — **Moyen-Orient.**

En dehors des stages de formation et de spécialisation accordés à divers pays du Moyen-Orient, l'aide militaire inscrite au chapitre 42-29 du budget du département comprend l'entretien au Liban et en Arabie saoudite de deux missions militaires françaises.

A. — LIBAN

La mission comprend :

- un officier supérieur de l'armée de l'air, conseiller de l'état-major libanais et assesseur militaire de l'armée de l'air libanaise ;
- un officier moniteur pilote pour les *Mirage* ;
- quatre sous-officiers mécaniciens de l'armée de l'air.

Ces deux officiers et ces quatre sous-officiers ont été envoyés au Liban à la suite d'un contrat portant vente de douze *Mirage* à ce pays.

En outre, un officier supérieur est détaché au Liban comme instructeur à l'Ecole de guerre libanaise. Il remplit également le rôle d'officier de liaison auprès de l'état-major qui le consulte, en cas de besoin, à titre d'expert. Sa présence est liée indirectement à nos nombreuses ventes d'armements divers au Liban.

B. — ARABIE SAOUDITE

Pour l'année 1972 la mission militaire française d'assistance en Arabie saoudite (instruction arme blindée) comprend le personnel suivant :

- le colonel chef de mission ;
- trois officiers et deux sous-officiers « AML ».

Le nombre des membres de cette mission s'accroîtra à partir de 1973 et sera porté progressivement à :

- un chef de mission ;
- six officiers supérieurs, trois officiers et sept sous-officiers.

SECTION 7. — Afrique non francophone.

L'assistance militaire française aux Etats d'Afrique non francophone concerne trois pays : l'Ethiopie, la Guinée équatoriale et le Ghana.

A. — ETHIOPIE

a) *Mission militaire.* — Elle comprend deux officiers : le conseiller naval du Commandant de la Marine éthiopienne et le Directeur de l'Ecole de plongée.

Sous cette rubrique ont été prévus 150.000 F pour la construction d'une école de français à la base navale de Massawa et 150.000 F pour la fourniture d'un caisson de décompression.

b) *Stagiaires.* — En 1972 :

- 1° Vingt stagiaires (effectuant presque tous deux stages) dans les écoles de spécialisation de la Marine nationale ;
- 2° Trois élèves à l'Ecole de santé militaire ;
- 3° Un stage à l'Ecole d'état-major et un stage à l'Ecole supérieure de Guerre navale ;
- 4° Un stage d'officier terre.

B. — GUINÉE ÉQUATORIALE

Un pilote et un mécanicien d'hélicoptère sont actuellement à Bata pour assurer la maintenance de l'hélicoptère *Alouette* acheté par le Président Macias. Les candidats-stagiaires prévus au budget 1972 n'ont pas encore été recrutés.

C. — GHANA

Un crédit de 154.700 F a été prévu au budget 1972 pour la formation en France de pilotes d'hélicoptère. L'évolution interne du pays ne permet pas d'envisager dans l'immédiat l'envoi d'une mission militaire.

SECTION 8. — Amérique latine.

La plupart des pays d'Amérique latine bénéficient de places dans nos écoles et nos stages de formation militaire (cf. tableau annexe). En outre, ceux qui se sont rendus acquéreurs de notre matériel reçoivent l'assistance de missions militaires françaises envoyées sur place. Ainsi, l'achat de douze *Mirages* par l'Argentine va entraîner prochainement le détachement à Buenos Aires de deux experts militaires français. D'autre part, nous entretenons dans ce pays une mission de haut niveau : trois assesseurs (officiers supérieurs) sont placés de manière permanente auprès du commandement argentin.

Le *Brésil*, acheteur de seize *Mirages*, la *Colombie* de dix-huit, le *Venezuela* de quinze, bénéficieront de l'assistance de nos experts. En attendant la livraison des appareils, qui doit être effectuée en 1973 pour ces trois pays, nous avons entrepris la formation, en France, du personnel pilote et mécanicien.

Un officier spécialiste des AML et AMX 13 vient d'être détaché en *Equateur* pour un an.

Le *Pérou*, qui dispose déjà d'un conseiller AMX, a obtenu également la formation en France de quatorze spécialistes Exocet (Marine) et de quinze spécialistes *Mirages*.

Un contingent spécial de stages dans l'armée de terre (pour vingt élèves) est également prévu en faveur du *Pérou*; ces stages devraient normalement commencer avant la fin de l'année 1972.

*Etat récapitulatif des élèves et stagiaires étrangers
présents ou à admettre dans les écoles et formations militaires françaises.*

(Année scolaire 1971-1972.)

P A Y S	N O M B R E D'E L E V E S
<i>O. T. A. N.</i>	
Allemagne fédérale	26
Belgique	45
Canada	1
Danemark	1
Etats-Unis	5
Grande-Bretagne	36
Grèce	1
Italie	0
Luxembourg	1
Pays-Bas	1
Portugal	3
Turquie	1
<i>Europe non O. T. A. N.</i>	
Autriche	1
Espagne	28
Suisse	4
Yougoslavie	3
<i>Amérique non O. T. A. N.</i>	
Argentine	3
Brésil	4
Chili	3
Colombie	1
Honduras	1
Panama	2
Venezuela	3

P A Y S	NOMBRE D'ELEVES
<i>Afrique du Nord.</i>	
Algérie	212
Maroc	402
Tunisie	209
<i>Afrique coopération.</i>	
Burundi	4
Cameroun	134
Congo-Brazzaville	60
Côte-d'Ivoire	108
Dahomey	52
Gabon	82
Haute-Volta	71
Madagascar	124
Mali	41
Mauritanie	67
Niger	31
R. C. A.	49
Sénégal	88
Tchad	50
Togo	30
Zaire	25
<i>Afrique hors coopération.</i>	
Afrique du Sud.....	1
Ethiopie	23
Ghana	7
<i>Moyen-Orient.</i>	
Iran	23
Liban	89
Syrie	2
<i>Asie-Océanie.</i>	
Afghanistan	17
Cambodge	4
Indonésie	8
Japon	2
Laos	76
Népal	2
Thaïlande	3
Total	2.276

ANNEXE IV

RAPPORT SUR L'EXECUTION DES OPERATIONS NOUVELLES PREVUES DANS LE BUDGET DE 1972

(Etabli par l'administration.)

SECTION I. — Haïti.

Seul pays francophone indépendant d'Amérique, Haïti constitue à la croisée des mondes anglophone et hispanophone un bastion avancé de la culture française dans cette région du monde. La langue française est la langue officielle, et plus de 200.000 enfants sont scolarisés en français dans les différents cycles d'enseignements.

A. — LES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS

1° *L'institut français d'Haïti.*

Il permet la réalisation d'activités culturelles de toutes sortes (documentation, théâtre, cinéma, bibliothèque, expositions, débats, émissions de télévision scolaire, etc.) et des activités pédagogiques d'enseignement.

Quinze professeurs sont actuellement détachés par le Ministère des Affaires étrangères. Ils dispensent un enseignement à environ un millier d'étudiants des Facultés d'Etat et à ceux des Ecoles normales. Ils participent en outre à la formation des futurs professeurs de français à l'Ecole normale supérieure de Port-au-Prince et au perfectionnement des professeurs nationaux du secondaire par le biais de stages pédagogiques et assurent un enseignement de qualité aux élèves du Cours Georges Duhamel.

Depuis février 1971, la priorité absolue est réservée à l'enseignement de la langue française par des actions nouvelles de formation et de perfectionnement des professeurs haïtiens.

Des antennes pédagogiques régionales ont été constituées à partir du Centre de recyclage des enseignants haïtiens qui bénéficiaient déjà de l'assistance pédagogique des professeurs de l'Institut. Ces antennes ont reçu un important lot de matériel pédagogique principalement constitué de magnétophones, électrophones et manuels d'enseignement.

2° *Cours Georges Duhamel.*

Cet établissement privé français fonctionne de la classe de onzième à la terminale.

Le Ministère des Affaires étrangères apporte son concours au fonctionnement de cet établissement par le détachement des professeurs de l'Institut. Ceux-ci assurent un excellent enseignement à 154 élèves.

B. — LA COOPÉRATION CULTURELLE ET TECHNIQUE

Conformément à la volonté bien arrêtée des deux parties, la coopération culturelle et technique entre la France et Haïti a fait l'objet d'une relance importante en 1972. Les deux manifestations essentielles auront été la signature d'un protocole instituant une commission mixte et un relèvement important des crédits budgétaires.

En 1972 l'accent a continué d'être mis sur la coopération culturelle qui représente près des trois quarts des dépenses engagées dans le pays. Toutefois, si, en particulier du fait de difficultés de recrutement, seules les premières bases d'une coopération technique ont pu être posées, le Ministère des Affaires étrangères est conscient de la nécessité d'appuyer son effort de revalorisation de la culture francophone sur des actions concrètes qui créeront une motivation supplémentaire à l'utilisation de notre langue. Le français doit apparaître comme un moyen d'accès à des techniques et des disciplines scientifiques utiles pour le développement du pays.

1° *Coopération culturelle.*

Le nombre des professeurs et des coopérants a plus que quadruplé depuis 1969 et, à la fin de 1972, près de quatre-vingts enseignants français, parmi lesquels figureront deux agrégés et plusieurs titulaires de maîtrises, serviront en Haïti.

a) Enseignement du français.

Une priorité absolue a été naturellement donnée à l'enseignement de la *langue française*, qui n'est encore parlée que par une minorité de la population. Cette intervention nécessite actuellement le concours d'une cinquantaine d'enseignants français — 33 appelés du Service national actif et 18 civils — chargés de tâches d'enseignement direct mais surtout du perfectionnement et de l'encadrement des maîtres locaux.

Nos conseillers et assistants pédagogiques, rompus aux techniques modernes de l'enseignement du français langue étrangère, animent l'Ecole normale rurale de Port-au-Prince ainsi que le Centre de stages pédagogique de recyclage; de plus, ils exercent le contrôle de nombreuses antennes régionales réparties dans les provinces. Ces spécialistes disposent d'un matériel pédagogique très important et moderne.

b) Enseignement scientifique et technique.

Un effort important a été entrepris au niveau de l'enseignement supérieur, notamment dans les disciplines scientifiques, où sont affectés cinq professeurs, appuyés par des missions de courte durée de spécialistes d'un haut niveau.

Par ailleurs, la mise en place d'un Centre de formation professionnelle et technique, qui comprendrait diverses sections dans les villes de Port-au-Prince, de Cap-Haïtien et des Cayes, est actuellement à l'étude dans le cadre de la coopération franco-haïtienne. Cet établissement pourrait assurer une formation à deux niveaux, le premier consistant en une préparation professionnelle simple appuyée sur une formation de base complémentaire, le second celui de la formation d'ouvriers hautement qualifiés. En outre, le centre pourrait par la suite assurer la formation de formateurs.

Le projet actuel prévoit qu'Haïti assurera l'accueil matériel du centre (locaux et moyens de fonctionnement) et que la France contribuera à l'équipement et enverra du personnel enseignant qualifié (cinq à sept experts).

2° *Coopération technique.*

La coopération technique qui jusqu'en 1971 s'exerçait dans les secteurs de la médecine et de l'agriculture, s'est étendue en 1972 à deux nouveaux domaines, l'administration publique et l'inventaire des ressources naturelles.

Elle tend à répondre à la préoccupation manifestée par les autorités haïtiennes lors de la réunion en avril 1972 de la commission mixte de coopération, de concentrer leurs efforts sur l'organisation de l'administration ainsi que sur la formation des cadres administratifs et techniques.

En ce qui concerne la *médecine* un expert assure un enseignement de biochimie-pharmacologie à la Faculté de médecine de Port-en-Prince. Des missions d'enseignement de courte durée sont également faites par des professeurs français. A la rentrée scolaire 1972-1973 un professeur agrégé sera chargé au titre de la coopération de la chaire de parasitologie de cette même faculté. Un soutien technique est également apporté de façon permanente à l'hôpital des Palmistes.

En matière d'*agriculture* notre action intéresse essentiellement la médecine vétérinaire : formation d'infirmiers vétérinaires, appui au service de l'inspection des viandes. Il est prévu de l'intensifier dans les mois à venir.

Des missions de hauts fonctionnaires français ont été organisées en 1972 pour l'animation de séminaires destinés aux responsables de l'*administration* haïtienne. La poursuite de ce genre d'action dont les résultats ont été intéressants est prévue. Des missions de conseil technique vont également avoir lieu au profit de certains secteurs de l'administration, notamment, l'Institut de statistique. Les autorités haïtiennes ont en outre demandé le concours de la France pour la création et le fonctionnement d'un Centre de formation des fonctionnaires tandis que des stages de spécialisation seront organisés à Paris. La coopération devrait se développer dans ce domaine capital pour le pays.

Enfin, l'établissement d'une carte minéralogique d'Haïti, contribution importante à l'inventaire de ressources naturelles de l'île, a été entrepris par la coopération française. Cette opération doit être menée à bien dans les mois qui viennent.

Le nombre des experts permanents doit passer prochainement de cinq à neuf, tandis qu'augmente simultanément celui des stages en France, pour la poursuite du programme répondant à des objectifs haïtiens prioritaires, indiqués ci-dessus.

SECTION 2. — Québec.

La volonté du Québec de défendre sa personnalité, sa culture et sa langue et le désir de la France de lui apporter un large concours dans cette entreprise ont favorisé la naissance puis le développement de la coopération franco-québécoise. Celle-ci a eu pour cadre juridique initial l'entente entre les deux pays sur l'éducation signée le 27 février 1965, à laquelle le Gouvernement canadien a donné son approbation, et a reçu une nouvelle impulsion à la suite des décisions prises à M. Daniel Johnson et M. Alain Peyrefitte le 14 septembre 1967. Après avoir été marquée pendant quelques années par une croissance particulièrement rapide la coopération culturelle et technique franco-québécoise entre maintenant dans une nouvelle phase qui se caractérise par un approfondissement des actions les plus déterminantes.

A. — COOPÉRATION CULTURELLE

Le programme de coopération s'est constitué autour de deux axes prioritaires : le renforcement du fait linguistique et la mise en commun des ressources éducatives.

1° Renforcement du fait linguistique.

Les actions entreprises correspondent à la réalisation de nombreux échanges dans le domaine de l'enseignement général et des enseignements technologiques.

— Enseignement général.

a) Echange de jeunes maîtres.

Des enseignants du premier degré québécois et français se remplacent mutuellement et ont la responsabilité de classes dans le pays d'accueil. Le succès de l'opération, qui a débuté en 1969-1970, a conduit à porter le nombre des participants de 120 à 420 en 1970-1971 et à maintenir un niveau d'effectifs identique en 1972.

Pour faciliter l'intégration des nouveaux venus il avait été décidé pour l'échange 1971-1972, de maintenir à leur poste cinquante jeunes maîtres, dont neuf se sont vu confier des tâches d'animateurs et de conseil. En outre, l'indemnité complémentaire versée par le Ministère des Affaires étrangères aux jeunes maîtres français a été portée à 1.000 F, contre 800 F l'année précédente.

b) Echange de cadres administratifs et pédagogiques.

Dix inspecteurs départementaux français ont été invités à effectuer un voyage d'étude de quatre semaines au Québec, cependant que dix présidents de commissions scolaires québécoises étaient accueillis en France pendant la même durée.

c) Echanges universitaires.

Une cinquième chaire de civilisation québécoise a été créée en 1971 à Aix-en-Provence ; elle vient s'ajouter à celles de Caen, Bordeaux, Strasbourg et Poitiers, confiées dès avant 1971 à des universitaires québécois :

— à partir du mois de septembre 1972, douze assistants de recherche québécois spécialisés dans des disciplines scientifiques seront reçus pour un an dans les universités françaises. Ils auront ainsi la possibilité de parfaire leur formation et de créer des liens permanents entre les laboratoires des institutions françaises et québécoises ;

— 85 jeunes gens avaient été recrutés en 1971 pour exercer, au titre du Service national, dans les universités québécoises, une priorité étant accordée à l'enseignement des sciences pures et appliquées et des sciences économiques. Leur nombre sera maintenu au même niveau en 1972 ;

— un échange de cinq présidents d'universités françaises et de cinq recteurs d'universités québécoises à pour but, en 1972, d'apporter à ces personnalités une connaissance précise de la communauté universitaire et scientifique des deux pays, et de les sensibiliser à l'intérêt que présentent pour les deux parties les échanges d'information et des ressources humaines mis en œuvre par la coopération franco-québécoise.

— *Le français langue de travail.*

L'enseignement technologique constitue le point d'appui essentiel de l'action conduite en faveur de l'utilisation du français comme langue de travail.

a) Echange d'étudiants I. U. T. - C. E. G. E. P.

Le principe de cet échange est de favoriser les contacts entre les Instituts universitaires de technologie français et les Collèges d'enseignement général et professionnel québécois, et, en outre, de permettre à un étudiant français d'un I. U. T. et à un étudiant québécois d'un C. E. G. E. P. d'effectuer dès l'obtention de leur diplôme un stage industriel dans une entreprise de l'autre pays où ils acquièrent une formation technique complémentaire.

En 1971-1972, une légère augmentation du nombre des participants au stage de formation est intervenue (35 de part et d'autres), tandis que la durée du stage était portée de six à dix mois. Les candidats sont choisis en priorité dans les disciplines de pointe : informatique, électrotechnique, électronique, techniques commerciales, mesures physiques, sciences administratives.

En outre, des échanges de chefs de département (cinq de part et d'autre) ont pour objet de confronter les enseignements des C. E. G. E. P. et des I. U. T.

b) Fabrications mécaniques.

Pour la première fois en 1971-1972, un cycle de formation d'un an destiné à quatorze jeunes maîtres et étudiants québécois a été organisé au Lycée technique Joliot-Curie de Rennes.

c) Initiation technologique au niveau secondaire québécois.

Il a été décidé d'introduire au Québec une discipline nouvelle dans les classes dites secondaires II qui correspondent à nos quatrièmes modernes. L'enseignement de cette discipline doit contribuer par l'analyse qu'il implique, la promotion du français comme langue de travail. Des missions de spécialistes français ont contribué à la formation d'une centaine de maître québécois.

d) Enseignement du français assisté par ordinateur.

Deux spécialistes français ont été chargés d'une mission d'un an au Québec afin de préparer, sous l'égide des services de l'information du Ministère de l'Éducation du Québec, un cours de Français pour les immigrants et résidents non francophones de la province du Québec.

2° *Mise en commun des ressources éducatives.*

Des études sont en cours à l'heure actuelle pour mettre en place un mécanisme destiné à favoriser la concertation et la réflexion en commun sur les systèmes éducatifs.

Une rencontre aura lieu à cet effet à Québec dans la dernière semaine de septembre. L'ordre du jour portera sur les questions concernant l'organisation, le fonctionnement et les modalités de financement d'un concertation permanente en matière d'innovation et de réflexion prospective en éducation.

B. — COOPÉRATIVE TECHNIQUE

1° *Bilan.*

Le programme prévu pour 1972 doit entraîner l'échange d'environ 650 personnes (400 Québécois et 250 Français). L'accent est mis sur la diffusion du français comme langue du monde du travail et les opérations conjointes de développement.

I. — En ce qui concerne le premier point une collaboration s'est instituée avec l'Office de la langue française pour l'établissement de glossaires techniques anglais-français notamment grâce à la mise à la disposition de cet organisme de 19 spécialistes français (14 volontaires du Service national actif et 5 experts civils). En outre, 18 missions québécoises composées d'ingénieurs, de contremaitres, de syndicalistes et d'ouvriers seront accueillies dans les entreprises françaises pour sensibiliser les participants aux réalisations françaises et les inciter à développer dans leur milieu professionnel l'utilisation du français comme langue du travail.

II. — La coopération technique proprement dite porte sur les affaires médicales, les actions de développement et les échanges dans le domaine de l'administration.

a) La coopération dans le domaine médical.

Les échanges qui concernent cette année environ 150 personnes présentent une stricte réciprocité puisque le Québec offre une quarantaine de bourses à des médecins et à des étudiants français en cours de scolarité. Par ailleurs, l'inventaire des moyens existant dans le domaine audio-visuel mené en France et au Québec se poursuit.

b) Actions de développement.

Les opérations menées dans ce domaine ont surtout pour but la réalisation d'études conjointes et revêtent souvent un caractère intégré (échange de personnel, stages, soutien technique).

Les comités franco-québécois de l'eau et de coopération géologique et minière coordonnent et animent les opérations placées sous leur responsabilité qui entraînent l'intervention au Québec de sociétés françaises. Des recherches communes sont éga-

lement menées en matière d'aménagement du territoire et de tourisme. Enfin, dans le cadre du comité franco-qubécois de l'énergie, qui a été créé en novembre 1970, des actions sont entreprises pour apporter au Québec une aide juridique et administrative.

c) Echanges dans le domaine de l'administration.

Il s'agit essentiellement de la mise à la disposition d'administrations québécoises de volontaires du Service national actif qui sont pris en charge par la France. En outre des échanges existent entre fonctionnaires français et québécois.

2° Résultats et perspectives.

La coopération franco-qubécoise tout en étant un élément capital de notre politique linguistique doit également contribuer au développement de la communauté francophone que constitue le Québec.

C'est la raison pour laquelle l'implantation du français dans le monde du travail y occupe une place privilégiée puisqu'elle contribuera à la formation des cadres québécois et permettra au Québec de conserver son identité.

En outre, compte tenu du niveau technologique auquel sont parvenus nos interlocuteurs nous ne négligeons pas la possibilité de la réciprocité des échanges et celle-ci est particulièrement stricte dans le domaine médical.

Par ailleurs, les comités techniques franco-qubécois permettent des rencontres entre spécialistes des deux pays et les opérations placées sous leur égide devraient déboucher sur des réalisations économiques. Enfin, un effort est consenti en matière de bourses pour inciter de jeunes Québécois à venir se perfectionner en France ce qui devait aussi permettre d'infirmier le courant naturel qui les porte vers les Etats-Unis.

3° Intervention de la Société générale de financement.

Créée en 1962 la Société générale de financement est une société d'économie mixte où s'associent des capitaux fournis par le Gouvernement du Québec et diverses institutions financières publiques ou privées dans le but de promouvoir le développement économique de la province. Dès sa création un groupe de banques françaises (Banque de Paris et des Pays-Bas, Crédit commercial de France, Banque de l'Union française et Banque nationale de Paris) ont souscrit en capital un montant de 400.000 dollars. En 1968, cette participation a été augmentée de deux millions de dollars versés par les banques déjà citées et d'autres organismes français. Enfin, en 1969 la souscription française s'est accrue de 1.200.000 dollars.

Parallèlement, des firmes françaises s'associaient avec la Société générale de financement pour la création d'entreprises nouvelles ou de prises d'intérêts communs.

La S. G. F. a investi des capitaux dans des entreprises peu rentables et a dispersé ses interventions.

En 1971, elle a décidé de consentir un effort d'assainissement et de se concentrer sur quatre secteurs d'activité : industrie lourde, appareillage électromécanique, industrie du papier journal, édition et distribution du livre.

Les capitaux gérés par la S. G. F. s'élevaient au 28 mars 1972 à 52.460.620 dollars et les profits pour 1971 à 400.000 dollars contre 60.000 l'année précédente.

Le Gouvernement du Québec envisage d'acquérir une très forte majorité du capital de la S. G. F. et notamment de racheter les actions françaises. Dans l'avenir, la S. G. F. pourrait devenir une sorte de banque d'affaires.

Si la coopération technique franco-qubécoise ne débouche pas aussi rapidement que le souhaiteraient les deux partenaires sur des investissements économiques importants il faut cependant mentionner certaines réalisations moyennes dans des secteurs très variés notamment grâce à des accords de licence. La coopération a permis le rapprochement des deux communautés et augmente leurs chances de s'adapter aux réalités du monde moderne tout en préservant leur identité et leur valeur culturelle.

SECTION 3. — Afrique anglophone.

Un effort considérable a été consenti en 1972 en faveur des pays d'Afrique anglophone, afin de favoriser la pénétration de l'influence française dans cette région, et de consolider nos positions dans l'ensemble de l'Afrique.

La coopération avec la France répond d'ailleurs au désir des dirigeants de ces pays, soucieux de briser le monopole culturel britannique et de faire du français une langue de communication dans l'ensemble de l'Afrique.

L'introduction de la langue française, en particulier auprès de certains milieux professionnels particulièrement réceptifs, constitue la première étape de notre intervention.

Elle a impliqué en 1972, le renforcement ou la création de centres culturels destinés, dans chaque pays, à soutenir l'ensemble de nos interventions, l'amélioration du niveau des professeurs détachés dans les établissements nationaux, en particulier en encadrant les appelés du Service national actif par des enseignants plus expérimentés, la formation et l'encadrement des professeurs nationaux de français. Un important contingent de bourses, en France mais aussi dans les pays africains francophones, a été également attribué.

Cette première ouverture à la langue française doit permettre la mise sur pied d'un programme de coopération technique, appuyant le développement des pays bénéficiaires et marquant la qualité des techniques françaises.

Cet effort d'amélioration qualitative s'accompagne d'une augmentation de plus de 30 % des moyens mis à la disposition de nos ambassades dans cette région. Ceux-ci passant de 20 millions de francs environ en 1971 à 27 millions de francs en 1972, restent néanmoins modestes : c'est pourquoi, soucieux de ne pas disperser ses moyens, le Ministère des Affaires étrangères a sélectionné en 1972 quatre pays en fonction de leur situation géographique — environnement partiellement ou entièrement francophone — et de leur importance politique et économique propre. Le Ghana et le Nigéria en Afrique de l'Ouest, le Kenya et l'Ouganda en Afrique de l'Est ont bénéficié cette année en priorité des nouveaux moyens affectés à la région.

Par la suite, le même programme en deux étapes sera appliqué dans les autres Etats importants de la zone.

Il est trop tôt pour dresser un bilan exhaustif de l'action entreprise. On note cependant d'ores et déjà un accroissement du nombre des élèves apprenant le français tandis que le nombre et la qualité des maîtres locaux sont en net progrès.

Les programmes de formation professionnelle et de coopération technique seront favorisés à moyen terme par l'amélioration de la connaissance du français.

SECTION 4. — Moyen-Orient.

Les liens que la France entretient traditionnellement avec les Pays du Moyen-Orient expliquent l'importance des moyens que le Gouvernement soucieux de préserver et de renforcer nos positions dans ce pays, a décidé d'y consacrer.

I. — LES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS, FRANCO-ÉTRANGERS ET PRIVÉS

A. — *Les instituts et centres culturels.*

a) Situation générale.

Ils accueillent environ 14.000 étudiants et sont animés par 120 professeurs détachés et 240 professeurs recrutés localement, dont 71 Français. La somme de leurs budgets respectifs représente un volume de 5.315.508,20 F dans lequel la part du Ministère des Affaires étrangères versée sous forme de subvention de fonctionnement s'élève à 1.513.226 F, soit 29 % du total.

Ces centres d'importance variée ont une vocation commune pour présenter et diffuser la culture et la pensée françaises, dispenser un enseignement direct de notre langue et constituer un point d'appui à partir duquel sont conduites les opérations pédagogiques concernant l'enseignement du français et en français donné dans les pays d'implantation.

Compte tenu des conditions de travail et des moyens variables dont ils disposent, ces centres amorcent, dans une conjoncture qui nous est généralement très favorable, une évolution qui se manifeste par :

— un accroissement du nombre des auditeurs (notamment en Israël et en Jordanie) ;

— une diminution de l'âge moyen des auditeurs ;

— un accroissement sensible du pourcentage des étudiants inscrits aux cours de français ;

— un accroissement de la proportion d'auditeurs issus des couches actives de la population (ingénieurs, médecins, cadres de l'administration) spécialement en R. A. E. et en Iran ;

— l'intérêt porté à notre langue par des administrations ou des sociétés qui accordent à leurs agents des facilités pour permettre à ces derniers de suivre les cours donnés au centre.

La progression régulière des effectifs amène le Ministère des Affaires étrangères à procéder à une enquête pour apprécier les résultats enregistrés dans les différents types de cours traditionnels, audio-visuels ou intensifs, de manière à préciser ensuite la forme vers laquelle il convient d'orienter ces centres.

Compte tenu de la variété des publics, les études s'organisent ou bien sous forme de cours intensifs pour les futurs boursiers notamment, ou de cours extensifs destinés à un public dont la disponibilité et la motivation sont plus faibles. Parallèlement la vocation pédagogique des centres s'affirme.

A cet égard, la plupart des centres se constituent en centres de formation ou de recyclage des maîtres nationaux de français ; et parfois de façon permanente (exemple : Egypte).

b) A cet effet, le Ministère des Affaires étrangères octroie *un crédit* d'action pédagogique qui permet l'organisation de stages pédagogiques à leur intention et l'acquisition de matériel pour leur animation. En 1972, 42 stages sur place ont été organisés, tandis que 160 stagiaires ont été accueillis en France. Les crédits affectés à ces stages sont de 892.000 F, auxquels s'ajoutent 157.500 F consacrés à la fourniture de matériel pédagogique.

B. — Développement de notre assistance aux établissements privés confessionnels.

Conscient de l'action importante entreprise par ces établissements en ce qui concerne la diffusion de notre culture et l'enseignement de notre langue, le Ministère des Affaires étrangères leur apporte une aide appréciable sous forme de subventions, de détachement de professeurs, de prise en charge des voyages de religieux.

Notre aide bénéficie à près de 250 établissements scolarisant plus de 200.000 enfants, sis principalement au Liban et en Egypte, mais aussi en Israël, en Syrie, à Jérusalem, en Iran, en Irak, en Turquie, en Jordanie et à Chypre.

Plus de 70 professeurs sont détachés et une somme d'un montant total de 2.168.700 F a servi à octroyer des subventions ou à prendre en charge des voyages de religieux.

Le département cherche à concentrer ses efforts sur un nombre limité d'établissements bien choisis et à faire évoluer la forme de son aide en remplaçant parfois le versement d'une indemnité par :

— l'organisation de stages de perfectionnement en faveur des maîtres exerçant dans ces établissements ;

— l'attribution de matériel didactique ;

— la création de postes de professeurs ou de directeurs d'études.

C. — *Etablissements franco-étrangers.*

Relevant généralement de la Mission laïque française, notre assistance se développe dans les établissements suivants (chiffres de janvier 1972) ;

En Iran (lycée Razi de Téhéran et réseau Ettehad) où 17 professeurs sont détachés, la subvention s'élève à 18.396 F. Notons qu'au lycée Razi se poursuivent les travaux de reconstruction.

Au Liban (dont lycée mixte franco-libanais, section française du collège international) 117.040 F de subvention ont été versés et 43 professeurs détachés.

En Libye (école franco-libyenne de Tripoli), 6 professeurs et 33.568 F.

D. — Le département a en outre apporté sa contribution aux *petites écoles* françaises en détachant une dizaine de professeurs.

II. — LA COOPÉRATION CULTURELLE ET TECHNIQUE

Le Ministère des Affaires étrangères s'est attaché au cours des dernières années à nouer et développer des relations de coopération avec tous les Etats de cette région, répondant ainsi à la volonté de ces Etats.

Les actions menées sont choisies compte tenu de l'intérêt qu'elles présentent tant pour les pays considérés que pour l'expansion de notre culture, de notre langage et de notre économie. Elles tendent à donner de notre pays une image dynamique et à mettre en valeur ses techniques.

A. — *Coopération technique.*

En matière de coopération technique, les secteurs principaux dans lesquels nous avons apporté notre concours en 1972 sont les suivants :

Santé publique :

Formation et assistance médicale en Jordanie (hôpital d'Amman), au Yemen Nord (hôpital de Taiz), au Yemen Sud (équipements pour l'hôpital d'Aden), en Iran (Institut de la nutrition), en Egypte (création d'un Centre d'études et de documentation médicale, hôpital Meadi, Faculté de médecine), en Syrie (hôpital militaire d'Harasta).

Au Liban, l'effort consenti par la France en matière de santé publique est particulièrement important : outre un appui à l'école d'infirmières de Beyrouth et à l'hôpital Saint-Georges, l'essentiel de l'aide consentie va à la Faculté de médecine et de pharmacie de l'Université Saint-Joseph ainsi qu'à l'Hôtel-Dieu de France qui forme avec la faculté l'équivalent d'un Centre hospitalo-universitaire. Ces établissements constituent un élément essentiel du rayonnement de la France au Moyen-Orient, et le Gouvernement s'attache, en consentant un effort financier important à en maintenir la qualité.

Pour faire face aux besoins, l'Hôtel-Dieu a été, sur crédits français, agrandi en 1971 d'un bâtiment nouveau qui doit être en service en 1972. Quatorze experts sous contrat de coopération, dont cinq professeurs de médecine agréés sont mis à la disposition de l'ensemble Faculté - Hôtel-Dieu qui reçoit également des enseignants en mission de courte durée. Une aide appréciable est en outre apportée en matière d'équipements médicaux. Enfin, la coopération française a été amenée à supporter une partie des frais de fonctionnement de l'Hôtel-Dieu en plus de l'effort de modernisation entrepris. Des mesures sont actuellement prises en accord avec les autorités libanaises pour réduire cette charge.

Administration et planification :

Formation spécialisation, conseil technique en Jordanie, Iran, Egypte, Liban.

Agriculture :

Actions de formation en Iran et au Liban. Etudes et opérations de mise en valeur en Iran, Jordanie, Irak et au Liban.

Industrie pétrolière :

Actions de formation et conseil technique en Jordanie, Arabie Saoudite, Iran, Liban.

En outre, d'autres actions concernent la marine marchande (Irak), le génie maritime (Arabie Saoudite), l'énergie nucléaire (Iran), l'équipement (Liban).

Une cinquantaine d'experts civils et appelés du Service national actif, plusieurs Instituts de recherche et sociétés de développement participent à ces actions. Des dons de documentation, d'équipements, des bourses de stage en France complètent les moyens mis en œuvre pour leur réalisation.

Le Ministère des Affaires étrangères se préoccupe d'en évaluer de façon précise les résultats avec le souci d'orienter toujours davantage cette coopération dans le sens de l'efficacité, d'en « rentabiliser » au mieux les moyens et d'en démultiplier les effets.

B. — *Coopération culturelle.*

La coopération culturelle, qui a vu ses moyens accrus en 1972, s'est essentiellement attachée à développer l'enseignement de la langue française et à participer à des opérations de formation dans les domaines scientifiques et techniques.

L'enseignement de la langue française a été amélioré en 1972 grâce au soutien que nous avons apporté à la formation et à l'encadrement des maîtres locaux de français. Ainsi, notre présence s'est-elle renforcée dans les structures de formation (Ecole normale supérieure en République arabe d'Egypte et au Soudan, enseignement supérieur du français en Irak). De nouveaux postes de conseillers et d'assistants pédagogiques auprès des établissements nationaux ont été créés ; au Liban, une importante intervention vise à rapprocher le niveau des écoles nationales de celui des écoles privées ; en Syrie, nous avons participé au renforcement du Centre de documentation pédagogique de Damas ; en Iran et au Soudan, notre effort d'encadrement pédagogique se poursuit.

Par ailleurs, notre politique de bourses pour les futurs professeurs de français se développe, notamment en Irak, Iran, Soudan, Jordanie.

Les actions dans les domaines scientifiques et techniques apparaissent à la fois comme des conséquences du développement de l'enseignement du français, et le moteur de nouveaux progrès dans ce domaine.

Le projet le plus important est celui de la création d'une Université franco-iranienne à vocation scientifique, dont l'idée est née en 1969. Les études préliminaires du projet sont fortement avancées, un protocole franco-iranien est en voie d'élaboration. La coopération française se traduira par l'envoi de professeurs et de matériels spécialisés, et par l'octroi de bourses.

Il convient enfin de signaler que la création de cette université, dont une partie des enseignements seront assurés en Français, tend à remettre en honneur l'apprentissage de notre langue dans les écoles iraniennes. L'étude du français doit, dès septembre 1972, être réintroduite dans plus de vingt lycées.

Egalement en Iran, il faut signaler le projet de coopération avec l'Ecole supérieure technique de Narmak.

Dans certains pays d'influence française traditionnelle — Egypte et surtout Liban — la coopération en matière de formation professionnelle et d'enseignement scientifique vient relayer nos interventions dans les enseignements classiques. Les méthodes françaises d'enseignement des mathématiques sont particulièrement appréciées.

Des projets sont à l'étude en Syrie et en Arabie saoudite (Institut technique pilote de Djedda).

ANNEXE V

BILAN DE LA COOPERATION FRANCO-ALGERIENNE

QUESTION DU RAPPORTEUR SPECIAL

Récapituler les aides accordées à l'Algérie en 1972. Présenter le bilan détaillé de dix années de coopération franco-algérienne et exposer les réflexions que ce bilan inspire au Gouvernement.

REPOSE DU MINISTRE

SECTION I. — Aides financières au développement économique de l'Algérie.

Aucune aide financière n'a été accordée en 1972 au développement économique de l'Algérie.

L'aide financière accordée à l'Algérie depuis l'indépendance correspondait pour la plus grande part à l'achèvement des opérations inscrites au plan de Constantine dont la poursuite avait été prévue dans les accords d'Evian.

I. — Les dépenses effectuées à ce titre, de 1963 à 1972, se sont élevées à 1.510.410.000 F. Elles recouvrent :

1° Des équipements publics : opérations anciennes, pour un montant de 408.118.595 F, couvrant notamment :

- des achats de tracteurs et de matériels agricoles ;
- des travaux d'hydraulique et de restauration des sols ;
- la création d'écoles d'agriculture ;
- des travaux publics : aménagements de ports ;
- la construction de lycées et collèges et l'aménagement des facultés d'Alger ;
- la construction d'hôpitaux et de cités administratives.

2° Des équipements publics : opérations nouvelles, pour un montant de 449.686.908 F, couvrant notamment :

- le complexe de la Société bonoise de sidérurgie ;
- l'aménagement de la plaine de Bou-Namoussa (irrigation) ;
- la mise en valeur du périmètre du Chélif ;
- l'équipement de la sucrerie d'El Khemis ;
- l'usine de filature et tissage de Constantine.

3° Des équipements privés, pour un montant de 501.387.080 F, couvrant des prêts à des entreprises diverses, notamment :

- le Djebel Onk ;
- le Garal (Renault) ;
- la Sothra (gazoduc) ;
- l'Electricité et le Gaz d'Algérie ;
- l'usine de liquéfaction de gaz d'Arzew ;
- les hôtels de Grande Kabylie.

4° Des études générales pour un montant de 2.026.283 F.

5° La mise en jeu de la garantie subsidiaire de la C. E. D. A., pour un montant de 144.459.896 F pour des opérations de construction de logements.

II. — Par l'accord du 29 juillet 1965, concernant les hydrocarbures, la France s'est engagée à accorder un concours supplémentaire au développement industriel de l'Algérie.

Pour la période de cinq années suivant la date d'entrée en vigueur de l'accord (1966-1970), son assistance a revêtu la forme de :

- prêts à long terme : 160 millions de francs par an ;
- concours non remboursables : 40 millions de francs par an ;
- crédits fournisseurs garantis : 200 millions de francs par an.

La totalité de ces dotations a été engagée. L'Algérie n'ayant fait appel à ces crédits, de façon effective, qu'à partir de 1968, leur rythme d'utilisation a été relativement lent : au 30 juin 1972, 1.604.647.225 F avaient été utilisés :

— concours non remboursables.....	112.896.830 F.
— prêts à long terme.....	539.034.502
— crédits fournisseurs	952.715.892

III. — L'Organisme de coopération industrielle créé par l'accord du 29 juillet 1965, avait été chargé de l'étude et de la réalisation des projets financés sur la contribution française au développement industriel de l'Algérie pour la période de cinq ans 1966-1970. En outre, il continuait à assumer, pendant cette même période, la gestion matérielle et financière de l'ancien « Organisme technique de mise en valeur des richesses du sous-sol saharien ».

Les concours financiers mis à sa disposition étant pratiquement épuisés, les réalisations en cours ont été transférées, à la demande des autorités algériennes, à la « Société nationale d'exploitation et de recherche industrielle ».

La mission de l'O. C. I. ayant été menée à son terme, les Gouvernements français et algérien étudient actuellement les modalités de liquidation de l'Organisme.

L'aide financière accordée au développement économique de l'Algérie a entraîné la passation d'importantes commandes à l'industrie française. Si l'on considère que les contrats engendrés ou rendus possibles grâce à notre contribution (2.000 millions de francs) ont été eux-mêmes générateurs de crédits de complément de l'ordre de 1.000 millions de francs, on peut avancer la ventilation suivante :

— part française	1.930 millions de francs (60 %) ;
— part algérienne	1.100 millions de francs (34,5 %) ;
— part étrangère	170 millions de francs (5,5 %).

Le montant des contrats les plus importants (d'un montant unitaire supérieur à 1 million de francs) passés à l'industrie française en 1970, s'est élevé à plus de 1.400 millions de francs, dont 1.100 millions de francs rapatriables.

De son côté, l'Algérie a pu, grâce à cette aide, se doter d'équipements importants : l'usine de liquéfaction de gaz de Skikda, des sucreries et silos, une usine d'engrais, l'achat d'un navire méthanier. En outre, elle a bénéficié d'un apport technologique substantiel, sous la forme notamment d'une assistance technique qui met à la disposition de ce pays des connaissances et des procédés de fabrication ainsi que des moyens de formation professionnelle.

Le bilan de dix années d'aide au développement économique de l'Algérie est donc positif. Notre assistance a contribué, en effet, à promouvoir une industrialisation qui a permis à notre industrie de développer l'exportation des biens d'équipement.

Il appartient désormais à nos entreprises de profiter de l'avantage ainsi acquis au départ, pour continuer à exporter sur le marché algérien dans les conditions normales de crédit.

On trouvera ci-après le tableau des opérations engagées sur les crédits du chapitre 68-82 (Concours au développement industriel de l'Algérie) et non encore achevées.

Caisse centrale de coopération économique. — Projets financés sur les crédits O. C. I.

Réalisations sur les concours non remboursables au 10 juillet 1972.

DATE de signature de la convention.	NUMERO de la convention.	LIBELLE DE L'OPERATION	VERSEMENTS effectués sur les concours non remboursables	VERSEMENTS à effectuer jusqu'au 31 décembre 1973.
29- 9-1969	III bis	Usine d'agglomérés de liège blanc de Collo.	2.477.497,15	3.600.000
10- 5-1968	IV	Création à Constantine et Oran de deux écoles hôtelières.....	5.454.145,10	46.000
10- 5-1968	V	Réalisation d'un complexe touristique balnéaire dénommé « Village de Tipasa ».	2.815.292,57	184.000
10- 5-1968	VI	Réalisation d'un complexe touristique balnéaire dénommé « Tipasa Club ».....	2.000.000	»
10- 5-1968	VII/VIII	Création de deux unités de conditionnement de la datte à Djemaa-M'Raiet.....	15.135.045,48	4.950.000
16-10-1968	XI	Création d'huileries expérimentales à Akbou, Mekla, El Kseur, Sidi Aïch....	1.213.854,98	576.000
31- 3-1969	XIII	Réalisation d'une tuilerie-briqueterie à Batna.	1.191.870,63	1.150.000
31- 3-1969	XV	Modernisation et extension des usines d'eaux minérales de Ben Haroun et de Saïda...	1.695.368,44	657.000
31- 3-1969	XVI	Formation professionnelle concernant les unités de conditionnement de dattes réalisées par la S. N. E. R. I.....	652.865,26	700.000
31- 3-1969	XVII	Formation professionnelle sucrière.....	707.787,83	490.000
31- 3-1969	XVIII	Unités de conditionnement et de traitement de dattes réalisées par la S. N. E. R. I. .	14.500.000	»
31- 3-1969	XIX	Réalisation d'une sucrerie à Mostaganem, d'une sucrerie, raffinerie, agglomérerie à Guelma et trois silos de stockage de sucre brut.....	9.504.428,43	10.400.000
3- 2-1970	XXIII	Extension et modernisation de la laiterie Colaital	753.125,20	36.000
27- 6-1969	XXIV	Etude confiée à la S. A. T. R. I. du projet d'usine de cycles et motocycles à Guelma.	214.381,68	80.000
27- 6-1969	XXV	Etudes projet machines-outils.....	266.215,11	30.000
29- 9-1969	XXVI	Modernisation complète ou partielle des conserveries de poissons.....	1.204.039,16	2.300.000
29- 9-1969	XXIX	Usine d'engrais phosphatés à Annaba....	23.893.159,04	3.100.000
11- 1-1971	XXXI	Usine de cellulose à base d'alfa de Mostaganem-Rivoli.....	23.165.297,17	18.000.000
13- 3-1970	XXXII	Etude de l'unité de dolomie à implanter dans la région d'Annaba.....	919.884,32	1.100.000
11- 1-1971	XXXIII	Etude et réalisation de l'extension de la conserverie de fruits et légumes de Blida et études des unités de Mohammédia, Oran, Maghnia	1.188.558,71	1.900.000
11- 1-1971	XXXIV	Acquisition d'un car de tourisme Berliet climatisé	221.718,37	»
11- 1-1971	XXXV	Etudes réalisées par l'Organisme de coopération industrielle.....	2.135.085,44	600.000
2- 7-1971	XXXVI	Financement partiel du contrat Sonacome-Berliet	2.712.781,25	8.000.000
		Totaux	113.022.401,32	57.799.000

SECTION 2. — La coopération culturelle et technique.

La physionomie de la coopération culturelle et technique entre la France et l'Algérie s'est fortement modifiée au cours des dix dernières années. L'assistance technique « de suppléance » nécessaire au lendemain de l'indépendance de l'Algérie a été peu à peu remplacée par une coopération plus efficace et mieux adaptée aux besoins du développement.

Cette évolution voulue par les deux gouvernements a été facilitée en premier lieu par la création de mécanismes de coopération, accords, commission mixte, groupes de travail permanents chargés des problèmes de programmation, de recrutements, de stages et bourses, etc. qui, dans leur ensemble, ont très convenablement fonctionné et ont assuré un dialogue constant entre les deux parties, même dans les périodes les plus délicates des relations franco-algériennes. Elle l'a été également par les moyens extrêmement importants que le Gouvernement français comme le Gouvernement algérien y ont consacrés. Elle a été encouragée enfin par le lancement et l'application du premier plan quadriennal algérien dont le recours à l'aide étrangère bilatérale et multilatérale constitue l'une des données de base.

I. — EVOLUTION DES EFFECTIFS DE COOPÉRANTS

Depuis 1962, les effectifs des experts de coopération technique et des enseignants en coopération culturelle ont évolué tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif.

Dans le domaine de la coopération technique de juillet 1962 à juillet 1963, plus de 10.000 agents ont permis d'assurer le fonctionnement des services administratifs des collectivités locales et des grands établissements publics. Cet effectif a rapidement diminué ; depuis deux ans, il est de l'ordre de 950 à 1.000 experts civils.

Cette diminution est en partie le résultat de mesures prises d'un commun accord par les deux gouvernements, ainsi que celui de l'effort entrepris en matière de formation. C'est ainsi que progressivement ont cessé d'être renouvelés les contrats des agents des catégories « C » et « D » de la fonction publique, ceux des agents en service dans les secteurs liés à l'exercice de la puissance publique, enfin ceux des coopérants susceptibles d'être remplacés par des fonctionnaires algériens. Cette réduction a été numériquement atténuée par l'envoi dès 1965 de « militaires du contingent », puis « d'appelés du service national actif » (A. S. N. A.) entièrement pris en charge par les autorités algériennes.

Dans le domaine de la coopération culturelle également, on constate depuis plusieurs années une reconversion progressive des enseignants français dont les effectifs sont passés de 10.400 en 1962-1963 à 4.400 coopérants en poste au 1^{er} janvier 1972. Ce redéploiement se traduit par une diminution des coopérants français affectés dans l'enseignement primaire, secteur dans lequel l'Algérie forme désormais ses propres maîtres, ainsi que dans certaines disciplines jugées non prioritaires (langues vivantes, enseignements artistique et ménager, éducation physique et sportive) ou en voie d'arabisation (histoire, géographie, philosophie).

Dans le même temps, notre coopération a été renforcée au niveau des enseignements secondaire et moyen. Ces deux niveaux présentent un intérêt capital. Non seulement, en effet, le nombre des professeurs algériens qualifiés des cycles moyen et secondaire est encore insuffisant pour faire face à l'accroissement des effectifs scolarisés, mais surtout ce niveau d'enseignement constitue à l'heure actuelle le principal réservoir de cadres pour l'Algérie. Notre effort a porté principalement,

dans ce domaine, sur l'amélioration de la qualification des coopérants recrutés afin d'ajuster plus exactement les titres et l'expérience de ceux-ci aux fonctions qu'ils sont appelés à exercer.

Enfin, il faut noter une sensible augmentation de notre coopération dans l'enseignement supérieur, actuellement en pleine expansion. Les effectifs des enseignants français s'y sont accrus de plus d'un tiers depuis 1969.

II. — LES ACTIONS

D'abord, assistance technique massive à l'administration et aux services publics algériens sur toute l'étendue du territoire et à tous les niveaux, la coopération française s'est, depuis 1965, progressivement concentrée et orientée au fur et à mesure que le Gouvernement algérien fixait ses priorités. Elle a pu ainsi se donner comme objectifs principaux le concours à la formation, à l'organisation, au développement et à la recherche appliquée.

1° La formation.

Les opérations de formation sont menées dans tous les secteurs :

a) Notre aide s'est traduite ici, en premier lieu et dès le début, en un appui très soutenu à la plupart des établissements classiques destinés à former en Algérie les administrateurs et techniciens dans les divers domaines ainsi que les enseignants :

— cadres supérieurs et moyens de l'Etat : à l'Ecole nationale d'administration, liée par convention à notre Institut international d'administration publique, dans les centres de formation administrative, création originale destinée à la formation des agents de catégorie « B » ou « C », par le moyen du Centre de cours par correspondance de la fonction publique chargé de la préparation aux examens et concours administratifs ainsi qu'au recyclage de fonctionnaires, enfin à l'Ecole d'application économique et financière,

— ingénieurs et techniciens des travaux publics à l'Ecole et dans les Centres de formation des travaux publics d'Alger et de province ;

— contrôleurs à l'Ecole des télécommunications d'Alger ;

— personnels navigants de la marine marchande, à l'Ecole d'Alger, pilotes et matelots dans les écoles d'apprentissage de la marine ;

— pilotes d'avion, à l'Ecole d'aviation civile de Dar El Beida ;

— ingénieurs d'agronomie à l'Institut national agronomique de Maison-Carrée ;

— ingénieurs de haut niveau et techniciens de l'industrie pétrolière et pétrochimique à l'Institut algérien du pétrole ;

— médecins dans les facultés de médecine d'Alger, Oran et Constantine, agents paramédicaux dans plusieurs écoles d'infirmières ;

— techniciens et ouvriers qualifiés dans les centres de formation professionnelle ;

— programmeurs et analystes programmeurs au Centre de recherche et d'études en informatique d'Alger.

Des centaines de jeunes Algériens sont passés et passent encore par ces établissements dont les programmes, les bibliothèques, la langue de travail sont français et dont le corps enseignant est composé en grande partie d'enseignants français en mission de longue ou de courte durée.

Dans le domaine de l'éducation également, une réorientation progressive de notre coopération a été entreprise depuis plusieurs années afin de l'adapter aux exigences du développement de l'Algérie. L'objectif qu'elle s'est fixé est, en effet, de permettre à ce pays de se doter rapidement des moyens de formation et d'encadrement dont il a besoin.

A cet égard, un tournant important a été pris en 1970-1971 : alors que nous comptons en 1969-1970 environ 350 coopérants affectés dans des établissements de formation ou exerçant des fonctions d'animation pédagogique, près de 700 agents se partagent ces tâches aujourd'hui.

De nombreuses missions d'universitaires français, des bourses d'enseignement supérieur, divers stages de formation, de perfectionnement ou de recyclage viennent compléter ce dispositif et en accroître l'efficacité.

b) Simultanément, dès 1962, une politique active de formation en France a été entreprise en faveur notamment des enseignants et cadres techniques supérieurs de l'équipement, de l'hydraulique, du génie rural, de l'agronomie, de la médecine vétérinaire, de la radio-télévision, de l'informatique, etc. De même sont organisés dans notre pays des cycles de spécialisation (médecin, fonction publique, protection civile, etc.). C'est ainsi que chaque année en moyenne environ mille boursiers et stagiaires algériens sont accueillis en France.

c) Enfin, ayant pris conscience de l'insuffisance des moyens traditionnels de formation face aux besoins considérables et urgents du pays en cadres et techniciens, les autorités algériennes ont fait appel à notre coopération pour l'étude et la réalisation de formules nouvelles.

Les instituts technologiques représentent à cet égard l'une des réalisations les plus importantes de la coopération française. Sept instituts ont été ouverts en 1970 et 1971 après une étude approfondie des besoins à satisfaire. Leur vocation est de mettre à la disposition de l'économie algérienne en quatre ans les milliers de spécialistes de niveau moyen dont elle a besoin dans les domaines des travaux publics, du bâtiment, de la topographie, de l'entretien électromécanique, des techniques financières et comptables et de la planification.

Dans le secteur de l'agriculture, c'est tout le système de formation qui a été remodelé à partir des études faites par un « Centre national de pédagogie agricole » créé en 1968 par la coopération française. L'ensemble qui, progressivement, a été édifié, Institut technologique agricole de Mostaganem (formation en quatre ans de promotions de 500 ingénieurs d'application), écoles régionales d'agriculture, instituts technologiques moyens, doit permettre, dès 1974, la mise à la disposition de l'agriculture algérienne d'équipes pluridisciplinaires aptes à faire face aux problèmes spécifiques de ce secteur capital de l'économie.

La santé publique a nécessité également l'adoption de mesures particulières pour pallier les très graves insuffisances de l'encadrement médical. Une école d'« adjoints médicaux » a ainsi été ouverte en 1969 avec l'aide de la coopération française ; elle doit permettre l'implantation dans les campagnes d'agents de la santé d'un niveau intermédiaire entre les médecins et les infirmiers.

Une part croissante des moyens de la coopération est consacrée à ces actions de formation nouvelles qui, menées avec énergie par le Gouvernement algérien, sont de nature à transformer la physionomie du pays. Il importe de noter que dans chacune de ces opérations la relève des enseignants français par des nationaux, dans des délais relativement courts, est prévue et préparée avec soin.

2° Actions d'organisation, de mise en place des structures et de développement.

Ces actions intéressent particulièrement les secteurs de l'administration générale, de l'équipement et de l'agriculture. Il s'est agi parallèlement à l'effort de formation et en liaison avec lui, de contribuer à forger les indispensables instruments de développement économique que sont les structures administratives efficaces, des méthodes de travail et de mise en valeur. Ceci complète l'action de formation et permet de la diriger, compte tenu des besoins réels du pays.

Parmi les très nombreuses opérations menées à ce titre, les unes l'ont été ou le sont au niveau national, les autres au niveau de services ou d'organismes divers. Leur importance est extrêmement variable et il est difficile, de ce fait, d'en dresser une liste.

Il convient de citer cependant le concours apporté aux réformes départementale et communale, la mise en place d'un service de la protection civile, le conseil pour l'organisation de sociétés nationales, la création des structures de la formation professionnelle des adultes, l'étude et la réalisation d'un programme d'équipement hydraulique et de grands travaux d'infrastructures. Dans le secteur agricole où la coopération a été particulièrement active, il faut retenir des opérations de mise en valeur en zone irriguée et en milieu traditionnel, l'étude complète d'un plan de développement de la production céréalière et des productions animales.

3° *Aide au fonctionnement des services.*

Massive en 1962, comme on l'a vu, cette forme de coopération disparaît après avoir permis à l'Algérie d'aborder sans trop de heurts la phase de son développement. Toutefois, la pénurie de cadres, que la mise en œuvre d'un plan très ambitieux rend particulièrement sensible, oblige l'Algérie à y faire appel, de façon dégressive, jusqu'à ce qu'aboutisse vers 1974-1975 (plus tôt pour certaines catégories) l'effort de formation entrepris.

Le bilan des dix années écoulées est positif pour les deux parties. Certes, il y a des ombres, inévitables, mais dans leur ensemble les moyens considérables et adaptés aux besoins que la France a jusqu'à présent consacrés à l'aide à l'Algérie ont contribué de façon très sensible au « décollage » économique de ce pays. Notre culture et notre économie ont naturellement tiré avantage de cette situation. Toute la partie active de la population, la jeunesse notamment, a noué ou renoué des liens avec la France, des relations étroites se sont établies entre administration et établissements publics français et algériens. La voie est ouverte, au-delà de l'assistance et de l'aide technique, à une coopération authentique entre les deux pays qu'unissent de nombreux intérêts communs.

ANNEXE VI

PROGRAMME ET BUDGET DE L'AGENCE DE COOPERATION CULTURELLE ET TECHNIQUE DE LA FRANCOPHONIE POUR 1973

Le projet de budget pour 1973 de l'Agence de coopération culturelle et technique de la francophonie reconduit et développe les principales actions engagées en 1972 tant en matière d'enseignement et de recherche que dans le domaine du développement. Il se traduira par une augmentation du pourcentage de la participation française qui atteindra en 1973 46,34 % des dépenses totales de l'agence.

TITRE I^{er}. — Fonctionnement de l'agence.

Chapitre 1 ^{er} . — Conférence générale	850.000
Chapitre 2. — Conseil d'administration	90.000
Chapitre 3. — Comité des programmes	40.000
Chapitre 4. — Conseil consultatif	20.000
Chapitre 5. — Comité administratif et financier	30.000

Chapitre 6. — Secrétariat :

Article 1^{er}. — Personnel :

Secrétaire général et secrétaires généraux adjoints	425.000
Salaires des agents	1.120.000
Charges sociales	275.000
Fonds de prévoyance	210.000
Frais d'installation du personnel au siège....	Pour mémoire.

Article 2. — Gestion :

Loyer et charges	250.000
Equipement	100.000
P. T. T.	50.000
Fournitures de bureau	40.000
Entretien des locaux	15.000
Frais de missions	40.000
Assurance et frais de banque	10.000
Imprévus	20.000

Total du chapitre 6 525.000

Total du Titre I^{er} 3.585.000

TITRE II. — Exécution du programme.

Chapitre 1^{er}. — Enseignement et recherche :

Article 1 ^{er} . — Ecole internationale de Bordeaux.....	4.900.000	
Article 2. — Télévision éducative	1.350.000	
Article 3 :		
Pédagogie du français.....	50.000	
Mallettes pédagogiques	325.000	
		375.000
Article 4. — Institut du bilinguisme à l'île Maurice.....	Pour mémoire.	
Total du chapitre 1 ^{er}		6.625.000

Chapitre 2. — Développement :

Article 1 ^{er} . — Bourse des techniciens.....	2.000.000	
Article 2. — Bourse des connaissances (traduction et documentation scientifiques et techniques, bulletin de liaison).....	1.200.000	
Article 3. — Système d'information mutuelle.....	Supprimé.	
Article 4. — Formation professionnelle	Supprimé.	
Article 5. — Terminologie scientifique et technique.....	50.000	
Article 6. — Artisanat	1.300.000	
Article 7. — Tourisme	1.000.000	
Total du chapitre 2		5.550.000

Chapitre 3. — Culture et connaissance mutuelle :

Article 1 ^{er} . — Contribution à la valorisation des cultures :		
Aide aux centres culturels et musées africains.....	500.000	
Tradition orale	250.000	
Soutien aux publications.....	50.000	
Maison des cultures.....	1.350.000	
Participation à des manifestations culturelles.....	175.000	
		2.325.000
Article 2. — Politique du livre :		
Aide à la création littéraire.....	350.000	
Aide à la diffusion	725.000	
Aide à la formation du personnel.....	100.000	
		1.175.000
Article 3. — Politique du cinéma :		
Aide à la production et à la circulation d'œuvres cinématographiques	500.000	
Soutien à la formation des techniciens du cinéma	100.000	
Prix du meilleur scénario.....	170.000	
		770.000
Article 4. — Jeunesse :		
Echanges de jeunes et projets de voyages et de rencontres	1.250.000	
Centre international d'accueil de jeunes.....	300.000	
Festival artistique et sportif.....	800.000	
		2.350.000
Total du chapitre 3		6.620.000

Total du Titre II 18.795.000

TITRE III. — Etudes et relations extérieures.

Chapitre 1^{er}. — Etudes et documentation :

Article 1 ^{er} . — Etudes	125.000
Article 2. — Documentation	50.000
	<hr/>
Total du chapitre 1 ^{er}	175.000
	<hr/> <hr/>

Chapitre 2. — Relations extérieures :

Article 1 ^{er} . — Relations extérieures	150.000
Article 2. — Contrats de soutien aux associations.....	300.000
	<hr/>
Total du chapitre 2	450.000
	<hr/> <hr/>

Total du Titre III

625.000

TOTAL GENERAL **23.005.000**

ANNEXE VII

CONTRIBUTIONS FRANÇAISES AUX PRINCIPALES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

	CONTRIBUTION 1972.	CONTRIBUTION 1973.	POURCENTAGE par rapport aux dépenses de l'organisation.
O. N. U.	61.417.800	62.159.400	6
U. N. E. S. C. O.	13.086.000	13.250.400	6
O. A. A. (F. A. O.)	14.982.000	15.237.800	7,55
O. I. T.	11.415.000	11.553.000	6,07
O. M. S.	25.409.000	25.739.000	5,42
Force d'urgence des Nations Unies.....	1.600.000	1.600.000	»
Agence internationale de l'Energie ato- mique et Fonds volontaire de cet orga- nisme	4.505.250	4.407.900	5,49
U. E. O.	2.657.000	2.883.000	27,85
Conseil de l'Europe.....	10.906.000	11.833.000	17,49
O. C. D. E.	14.315.000	15.746.000	12
Eurocontrol	29.892.000	31.836.000	16,27
Commission de surveillance du Cessez-le- feu en Indochine.....	8.390.000	8.194.102	22,80
Secrétariat de l'O. T. A. N.	20.678.000	20.545.000	17,10
Agence francophone.....	9.000.000	10.658.000	45
Programme alimentaire mondial.....	556.000	556.000	2,26
P. N. U. D.	30.092.000	35.812.000	»
U. N. R. W. A - U. N. R. E. F.	3.627.000	7.618.000	»
C. E. R. N.	128.099.000	167.615.750	»
F. I. S. E. et Centre international de l'en- fance	11.940.000	11.943.875	»